



centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1985-1986

DECEMBRE 1987

formation-qualification-emploi

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

9, rue Sextius Michel - 75015 Paris - Tél : 45.75.62.63

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la double tutelle du ministre de l'Éducation nationale et du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi. Il est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un directeur nommé par décret et assisté d'un Conseil scientifique (Décrets n° 70-239 du 19 mars 1970 et n° 85-634 du 25 juin 1985).

Le CEREQ a pour mission de développer des études et des recherches, de collecter et d'exploiter des données originales dans les domaines de la relation formation-emploi et des professions, grâce à des relations suivies avec le monde du travail et les entreprises, notamment pour répondre aux demandes des administrations.

Président du Conseil d'administration : Join-Lambert (Marie-Thérèse)
Inspecteur général des affaires sociales

Président du Conseil scientifique : Lichtenberger (Yves)

Directeur : Blondel (Danièle)

Professeur des universités

Adjoint au directeur pour la recherche et les publications : Germe (Jean-François)

Chargé de recherches au CNRS

Secrétaire général

Sabine (Didier)

Adjoint au secrétaire général,

chargé des affaires internes

Venet (Bernadette)

Secrétariat de direction

Augougnon (Frédérique)

Mission des enseignements supérieurs

Pagès (Josette), professeur des universités

Mission des entreprises

Mandon (Nicole)

Mission des formations technologiques et de l'emploi

Amat (Françoise)

Mission des liaisons internationales et des stages

Bertrand (Olivier)

SERVICES

— Service administratif et financier

Gestion du personnel :

Ouillié (Régis), attaché d'administration scolaire et universitaire

Exécution du budget :

de Cambiaire (Nathalie), attaché d'administration scolaire et universitaire

— Service d'information et de documentation

Chef du service :

Kirsch (Jean-Louis), directeur de C.I.O.

Centre documentaire :

Meunier (Françoise)

— Service informatique

Chef du service :

Jansolin (Paul), attaché de l'INSEE

DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL

Chargé du département : Kaisergrüber (Danielle)

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PRÉVISIONS

Chef du département : Verdier (Éric)

Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques

et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.

Division de la formation continue :

Jansolin (Paul), attaché de l'INSEE

DÉPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIÈRES

Chef du département, Affichard (Joëlle), administrateur de l'INSEE

Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.

Observatoire national des entrées dans la vie active.

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCEE PAR LES ENTREPRISES**

(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)
(Années 1985-1986)

Ce dossier a été réalisé par Paul JANSOLIN dans le cadre du Service informatique et statistique. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED, Edgar GROSS et André WIELKI.

AVANT-PROPOS

Pour la quinzième année, à la demande et avec un financement des instances de la Formation professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats se caractérisent par des évolutions extrêmement faibles des principaux indicateurs synthétiques, à la hausse en ce qui concerne le pourcentage de la masse salariale affecté aux dépenses de formation et la proportion de stagiaires parmi les effectifs salariés des entreprises, et à la baisse pour la durée des formations.

Mais au-delà de ces moyennes, l'intérêt de l'exploitation effectuée est de mesurer des comportements différenciés selon la taille de l'entreprise, selon le secteur d'activité économique, selon les catégories professionnelles concernées. L'examen des disparités demeure une source de réflexion extrêmement riche pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans un domaine où la concertation est de tradition.

Danièle BLONDEL
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS.....	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée.....	13
1.1 L'organisation du traitement.....	13
a) Traitement effectué dans les régions centralisées.....	14
b) Traitement effectué dans les régions décentralisées.....	14
1.2 Méthodologie employée.....	15
a) La méthode d'échantillonnage.....	15
b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés..	16
2. Le champ de la statistique.....	17
2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres de salariés.....	17
2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises.....	18
2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1986)....	18
3. Conclusion.....	19
CHAPITRE 2 : LES DONNEES NATIONALES GLOBALES.....	21
1. Les données financières.....	21
1.1 Panorama général.....	21
1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées.....	21
a) Les abattements.....	21
b) Les dépenses fiscalisées.....	22

	Pages
2. Structure des dépenses de formation.....	23
2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise.....	23
2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires.....	23
2.3 Les dépenses en application de conventions.....	23
2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF).....	23
2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation.....	24
2.6 Les autres postes.....	24
3. Les entreprises ayant eu des stagiaires.....	24
4. Les stagiaires.....	25
4.1 Analyse générale.....	25
4.2 Analyse par sexe.....	25
4.3 La qualification des stagiaires.....	26
4.4 Le taux de stagiaires.....	26
4.5 Les congés de formation.....	27
4.6 La formation en alternance	27
4.7 Analyse par âge et par sexe.....	27
CHAPITRE 3 : ANALYSE GEOGRAPHIQUE.....	29
1. Panorama général : concentration régionale.....	30
2. Les données financières.....	30
3. Les dépenses de formation.....	33
4. Les stagiaires.....	33
5. Les stages.....	33
6. Les résultats départementaux.....	34
7. Les résultats régionaux et départementaux suite à l'enquête complémentaire CEREQ.....	35
CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE.....	37
1. Le champ de la statistique.....	37

2. Les fiches sectorielles.....	38
2.1 L'agriculture.....	38
2.2 Les industries agro-alimentaires.....	39
2.3 L'énergie.....	40
2.4 Les industries des biens intermédiaires.....	42
2.5 Les industries des biens d'équipement.....	45
2.6 Les industries des biens de consommation courante.....	47
2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	49
2.8 Le commerce	49
2.9 Les transports	51
2.10 Les services (marchands et non marchands).....	52
2.11 Les organismes financiers et de crédit.....	54
3. Les résultats à un niveau plus fin.....	55
CHAPITRE 5 : SYNTHESE INTER-SECTORIELLE.....	57
1. La construction des groupements de secteurs.....	57
2. L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs.....	58
CONCLUSION.....	60
ANNEXE (Tableaux).....	61
Liste des secteurs d'activité économique.....	120
Fac-similé de la déclaration 2483 de l'année 1986.....	122
Liste des tableaux et graphiques.....	125

INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 instituant la participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans les rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Neuf dossiers (2), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1985. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1985 (données définitives) et 1986 (données provisoires).

(1) CEREQ - Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483

Années 1972-1973-1974 (février 1976)	} Documents ronéotés
Années 1974-1975 (janvier 1977)	
Années 1975-1976 (décembre 1977)	

(2) CEREQ - Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

Années 1976-1977 (octobre 1978)	} La Documentation Française
Années 1977-1978 (octobre 1979)	
Années 1978-1979 (novembre 1980)	
Années 1979-1980 (novembre 1981)	
Années 1980-1981 (novembre 1982)	
Années 1981-1982 (décembre 1983)	
Années 1982-1983 (décembre 1984)	
Années 1983-1984 (décembre 1985)	
Années 1984-1985 (décembre 1986)	

A titre de cadrage d'ensemble, on a choisi tout d'abord de retracer sur longue période (1972-1986) l'évolution de trois indicateurs majeurs : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages (tableaux p. 11).

Dans un premier chapitre, nous allons présenter l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 en y incluant également quelques considérations sur le champ couvert par l'enquête.

Le chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et se propose d'effectuer, grâce à de nombreux indicateurs financiers et physiques, une appréciation approfondie de la formation professionnelle continue financée par les entreprises.

Le chapitre 3 présente une synthèse régionale ; il est accompagné d'une cartographie qui permet de mieux apprécier la dispersion interrégionale de l'effort de formation des entreprises.

La dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, tout à fait déterminante. Ainsi, le chapitre 4 passe en revue les secteurs d'activité économique au niveau 40 en établissant pour chacun d'eux une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont ensuite été regroupées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en 15 secteurs de l'INSEE. Sont également présentés dans ce chapitre les principaux résultats nationaux établis au niveau 100 de la nomenclature des activités économiques.

Enfin, le chapitre 5 constitue un essai de classement des secteurs fondé sur les performances réalisées en 1985 par chacun d'eux. Ce travail, basé sur les graphiques 1 et 2, repose sur une projection des différents secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages).

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1986
(1986 : données provisoires)

t1 Taux de participation financière % (1)

Année	1972	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Classe 1 10 à 19 sal.	0,47	0,95	0,98	1,00	1,10	1,13	1,14	1,15
Classe 2 20 à 49 sal.	0,62	1,08	1,09	1,10	1,17	1,20	1,20	1,22
Classe 3 50 à 499 sal.	0,92	1,31	1,32	1,35	1,47	1,46	1,51	1,53
Classe 4 500 à 1 999 sal.	1,91	1,71	1,74	1,81	1,94	2,02	2,12	2,24
Classe 5 2 000 sal. et plus		2,72	2,91	3,06	3,36	3,47	3,62	3,81
TOTAL	1,35	1,79	1,88	1,97	2,14	2,17	2,24	2,33

t3 Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1 10 à 19 sal.	1,4	3,0	3,4	3,5	6,3	6,6	6,0	6,8
Classe 2 20 à 49 sal.	2,3	5,4	5,3	5,4	7,8	8,6	8,5	9,2
Classe 3 50 à 499 sal.	6,1	12,8	13,1	12,8	14,9	16,1	16,3	17,5
Classe 4 500 à 1 999 sal.	17,8	21,0	21,8	21,9	23,4	24,9	26,8	28,6
Classe 5 2 000 sal. et plus		30,0	32,3	33,6	37,3	38,2	39,5	42,5
TOTAL	10,7	17,5	18,4	18,9	21,5	22,3	23,0	24,8

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1 10 à 19 sal.	60	50	45	44	40	43	42	40
Classe 2 20 à 49 sal.	60	45	46	44	42	42	44	40
Classe 3 50 à 499 sal.	61	46	45	47	45	44	45	42
Classe 4 500 à 1 999 sal.	78	48	47	48	50	50	47	46
Classe 5 2 000 sal. et plus	74	61	62	61	57	57	58	55
TOTAL	62	54	54	54	52	51	52	49

(1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires bruts ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; depuis 1978, il est de 1,1 %.

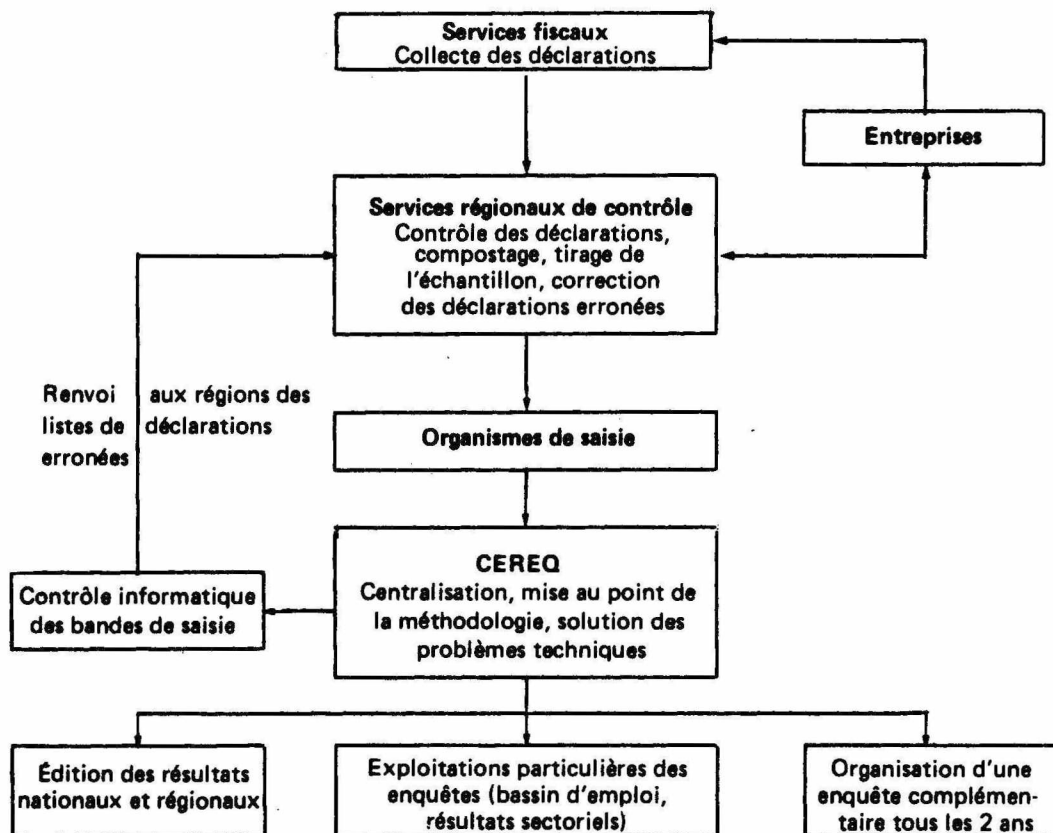
CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS

1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA METHODE EMPLOYEE

1.1 L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les 22 services régionaux de contrôle de la formation professionnelle, d'autre part (1). A ces pôles essentiels viennent se greffer deux autres types d'acteurs : les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations, les organismes de saisie chargés de la transcription sur support informatique des documents administratifs recueillis pour les services régionaux qui ne disposent pas encore de moyens de traitements informatiques décentralisés.



(1) Les départements d'outre-mer participent irrégulièrement à l'établissement des statistiques.

Cette organisation s'est modifiée dans les régions disposant d'une informatique décentralisée. Cette année, elle était appliquée par la majorité des régions mais, à partir du traitement des déclarations de l'année 1987, elle sera valable uniquement dans la Région Parisienne. En effet, en 1986, le Service régional de contrôle de la Région Aquitaine avait servi de région-test pour effectuer une application de saisie-contrôle automatisée des 2483 à partir de micro-ordinateurs installés dans ses locaux. Cette décentralisation du travail consistant à saisir les données directement sur écran a été étendue en 1987 aux régions suivantes : Picardie, Haute-Normandie, Alsace, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur. Elle sera effective, dès 1988, dans l'ensemble des régions sauf Paris.

a) Traitement effectué dans les régions dont la saisie est centralisée

Les déclarations, remises en avril aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci, en mai, aux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue. Ces derniers trient les entreprises assujetties en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille.

Ces classes sont les suivantes :

- Classe 1 : de 10 à 19 salariés,
- Classe 2 : de 20 à 49 salariés,
- Classe 3 : de 50 à 499 salariés,
- Classe 4 : de 500 à 1 999 salariés,
- Classe 5 : 2 000 salariés et plus.

Au fur et à mesure de leur réception par les régions, les déclarations reçoivent un numéro d'ordre dont le premier chiffre correspond à la classe de taille de l'entreprise. Ce compostage s'effectue département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque : chaque déclaration est repérée par un identifiant comprenant le code de la région, le code du département, la taille de l'entreprise à une position et un numéro d'ordre à cinq positions. Ces six derniers chiffres constituent le numéro de compostage. Ainsi, deux numéros de compostage identiques correspondent nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le noeud gordien de la procédure d'échantillonnage.

Après un contrôle sommaire, les déclarations de l'échantillon sont saisies, puis un programme informatique détecte les déclarations erronées, qui sont ensuite corrigées par les services régionaux de contrôle après contact éventuel avec les entreprises.

b) Traitement effectué dans les régions décentralisées

Ces régions reçoivent également vers le mois de mai les déclarations provenant des services fiscaux départementaux. Ces dernières sont rapidement contrôlées puis les données sont entrées sur micro-ordinateur. Un numéro de compostage est affecté automatiquement à chaque déclaration, ce qui allège le travail de préparation. Au fur et à mesure de la saisie, des messages d'anomalies peuvent apparaître sur l'écran. Ils doivent être corrigés après contact éventuel avec les entreprises.

1.2 Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût, d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation, d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre, nous devons présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car nous devons nous assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

a) La méthode d'échantillonnage

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps, de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques provisoires ;

- second temps, de septembre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique, appelées également statistiques définitives.

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer.

- Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

- Préparation de la deuxième phase de l'enquête

Au fur et à mesure de l'archivage des déclarations, les régions tiennent à jour des listes d'identifiants d'entreprises comportant le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise.

Ces listes sont adressées au CEREQ avant la mi-décembre de l'année (T + 1).

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape, va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau 600 au niveau 40 correspondant) - taille et de la stratification NAP niveau 100 - taille.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (30 000 déclarations environ sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), il est nécessaire que l'exploitation des déclarations 2483 soit rapide et efficace. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois : début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai, publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus, cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

Cette efficacité est rendue possible par la maîtrise technique du sujet par le CEREQ, mais aussi grâce au travail important fourni par les régions.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute la fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai (T + 2) et chiffres publiés en septembre (T + 1) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donné, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires $\pm 1,9$ %
- nombre de stagiaires $\pm 0,4$ %
- dépenses consenties $\pm 0,4$ %

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,4 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le tableau 1 (2) donne le nombre d'entreprises et leurs effectifs salariés, définitifs pour 1985, provisoires pour 1986. Le nombre d'entreprises constituant l'échantillon figure au tableau 2.

2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (3) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1985, par secteur d'activité économique (année 1985 rectifiée).

A cela, il convient d'ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 390 800 salariés en 1985, secteur I 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, qui sont établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc légèrement sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1985 étant de 9 366 523, le champ théorique est couvert à plus de 90 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. Nous n'avons opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

Si, pour les secteurs industriels y compris l'énergie, nous nous référons aux résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, nous constatons que, par classe de taille, la couverture est la suivante :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classes 4 + 5	Total
89	99	93	94	94

(2) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

(3) Bulletin de liaison UNEDIC n° 106 - sept.-oct. 1987

2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du fichier des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (4). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible est 1983 (5). Elle exclut les secteurs suivants :

- T 01 Agriculture ;
- T 38 Services non marchands ;
- et parmi les services marchands (T 29, T 30, T 33, T 34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de dix salariés au 31 décembre 1983, mais en ayant eu au moins dix en moyenne en 1983 alors que, pour des raisons de repérage, nous n'avons pris en compte au sein des statistiques de l'INSEE que les entreprises comptant dix salariés ou plus au 31 décembre 1983.

Dans ce champ, sur 130 867 entreprises assujetties en 1983, 107 357 - soit 82 % - avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
71	91	93	92	95	82

De même que pour le nombre des salariés, nous pouvons nous référer, pour les secteurs industriels, à l'enquête annuelle d'entreprise dont l'unité statistique de base est, comme pour les 2483, l'entreprise. Les pourcentages par classe de taille sont, en 1985, les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classes 4 + 5	Total
91	99	90	92	94

2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1986)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1985 et les résultats provisoires pour 1986.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. De plus, depuis un certain nombre d'années, la tendance va dans le sens d'une diminution du nombre d'entreprises pour chaque classe de taille.

(4) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

(5) 1984 est disponible mais les résultats sont très sous-estimés.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 2 000 salariés, nous remarquons que 394 d'entre elles ont contribué à la statistique en 1986 contre 411 pour le traitement provisoire 1985, et 419 pour le traitement final 1985. Nous savons que des entreprises ont disparu ou que leur nombre de salariés est passé en dessous de 2 000 ; néanmoins, quelques unes manquent encore à l'appel, essentiellement dans la Région Parisienne. Il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux qui retrouveront leurs valeurs correctes, un peu plus élevées, lors du traitement du mois de mai 1988. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

Au-delà de considérations de champs, le traitement de l'année 1986 a été marqué par une totale stabilité des cadres de la déclaration 2483 (6).

3. CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue sont très fiables. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle.

(6) Voir en annexe le fac similé de la déclaration 1986.

CHAPITRE 2

LES DONNEES NATIONALES GLOBALES

1. LES DONNEES FINANCIERES

1.1 Panorama général

Le tableau 3 donne la **répartition des entreprises selon leur taux de participation financière**. En 1985, 57 % des entreprises, employant 31 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % des salaires nets.

En 1986, la proportion d'entreprises proches de ce taux est de 59 %. Les pourcentages du nombre d'entreprises situées en-deçà du seuil légal sont inférieurs à ceux de l'année passée. Par contre, ceux situés au-delà de ce seuil sont identiques à 1985. Toutes les entreprises sont responsables de ce léger changement de structure. En 1986, 64 % des entreprises de 10 à 19 salariés se retrouvent avec un taux avoisinant 1,1 % contre 60 % en 1985. Cette augmentation provient d'un nombre moins important d'entreprises ayant versé leur obligation au trésor, mais aussi d'une proportion moins élevée d'entre elles dépassant l'obligation légale. Ces deux phénomènes inverses expliquent la stagnation du taux de participation financière de ces entreprises qui passe de 1,14 en 1985 à 1,15 en 1986. Par contre, la proportion de grosses entreprises se trouvant au-delà du seuil légal est en augmentation, ce qui est confirmé par la progression de leurs taux de participation financière comme l'indique le tableau 4. Globalement, la part des dépenses de formation rapportée à la masse salariale est passée de 2,24 % à 2,34 % confirmant ainsi le recours de plus en plus massif des entreprises à la formation continue (30 % d'augmentation depuis 1980).

Nous remarquons également qu'un peu moins d'une entreprise sur cinq a une participation inférieure au taux de 1,09 %. Ceci est surtout le fait des petites entreprises puisque seulement 10 % des salariés sont concernés, ce qui représente 10 % du montant des salaires et à peine 3 % des dépenses de formation.

1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées

a) Les abattements

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale,

un abattement dont la règle de calcul était, jusqu'à présent, la suivante : le montant de l'abattement était égal, pour l'année, à neuf fois le salaire annuel moyen ; ce dernier était calculé en faisant la somme des douze salaires mensuels moyens. L'abattement était ensuite de sept fois le salaire annuel moyen pour la deuxième année et de cinq fois le salaire annuel moyen pour la troisième année.

A partir de 1986, les entreprises ayant franchi le seuil des 10 salariés seront totalement exonérées pendant les trois premières années, puis bénéficieront d'une réduction dégressive pendant les trois années suivantes. Il est très difficile de fournir des résultats sur cette nouvelle mesure, car beaucoup d'entreprises exonérées n'ont pas rempli de déclarations 2483.

b) Les dépenses fiscalisées

Depuis 1978 et jusqu'en 1984, les entreprises étaient tenues de verser au Trésor, le 15 septembre au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente, avec une majoration pour tenir compte de l'inflation, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale. Cette somme était utilisée pour financer les actions de formation de jeunes gens sans emploi âgés de 25 ans au plus. Cette mesure fut reconduite par chaque loi des finances entre 1978 et 1982 ; en 1983, elle a été intégrée dans le code des Impôts et est donc devenue permanente. A partir des déclarations de 1985, la loi des finances a prévu une défiscalisation de ce versement et il a été remplacé par le financement de la formation professionnelle en alternance. Il s'agit également du financement d'actions de formation destinées à des jeunes de moins de 26 ans libérés de l'obligation scolaire et complétant leur formation initiale dans le cadre de formations alternées. Ce financement est au moins égal à 0,2 % de la masse salariale et les entreprises ont le choix entre effectuer elles-mêmes cette formation et en déduire le montant forfaitaire des dépenses engagées, verser les sommes correspondantes à des organismes agréés ou au Trésor (1).

Le tableau ci-dessous donne :

- la proportion d'entreprises n'ayant rien versé au Trésor excepté, éventuellement, le versement obligatoire de 0,2 % décrit ci-dessus ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé au Trésor ne serait-ce qu'une petite partie de leurs dépenses de formation en plus du 0,2 % ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé la totalité au Trésor sauf le congé individuel de formation.

(1986 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Entreprises n'ayant rien versé au Trésor %	81	85	86	89	90	93	91	94	87	90	85	89
Entreprises ayant versé au Trésor %	18	14	14	11	10	17	9	6	13	10	15	11
Entreprises n'ayant versé qu'au Trésor %	1	1	€	€	€	€	0	0	0	0	€	€

(1) A compter de 1988, ce financement pré-affecté passera à 2 % portant l'obligation légale à 1,2 %.

2. STRUCTURE DES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 5 donne, pour chaque classe de taille, la **structure des dépenses de formation selon leur nature.**

2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées par l'entreprise s'appuient, au niveau de l'équipement, sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si cette hypothèse est vérifiée, on peut considérer que les stages organisés par l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense totale : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 38 % du montant déclaré. Cette part croît avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'une action de formation et le salaire moyen qui sont plus élevés dans les grosses entreprises.

2.3 Les dépenses en application de conventions

Elles représentent environ un quart des dépenses de formation pour les entreprises de moins de 2 000 salariés. Leur part est beaucoup plus faible pour les très grosses entreprises.

2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent en 1986 le quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

Pour le première fois en 1983 ont été analysés les versements effectués à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Rappelons que la loi prévoit, par l'intermédiaire de l'article L. 950-2-3 du code du travail, qu'un montant égal au moins à 0,1 % de la masse salariale doit être versé à des organismes agréés par l'Etat afin de financer les congés individuels de formation. Ces contributions représentent 4 % de l'effort global des entreprises en 1986, mais leur poids est plus grand chez les petites et moyennes que chez les grandes entreprises.

2.6 Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

Nous avons indiqué au tableau 6 le nombre d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie. Compte tenu des différences de champ, les comparaisons année sur année ne sont qu'indicatives.

Enfin, nous pouvons dire, comme le montre le tableau ci-dessous, que les dépenses moyennes de formation par salarié ont augmenté pour toutes les classes de taille.

Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1986 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Dépenses par salarié	1 049	1 139	1 133	1 282	1 480	1 580	2 254	2 511	4 209	4 633	2 332	2 556

3. LES ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES

On observe entre 1985 et 1986 une petite augmentation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio étant très légèrement supérieur à 50 %. Ce chiffre global cache des comportements diversifiés selon la classe de taille des entreprises : au-delà de cinquante salariés les entreprises contribuent massivement à la formation de leurs salariés ; en-deçà, le pourcentage reste modeste (par exemple, pour les plus petites, seulement 34 % d'entre-elles forment des stagiaires en 1986, bien qu'il y ait eu une nette progression entre 1982 et 1983).

Proportion d'entreprises ayant eu des stagiaires

(1986 : données provisoires)

		1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
		1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Entreprises	%	32	34	52	55	80	83	96	97	99	99	50	54
Salariés (2)	%	33	35	55	57	85	88	97	97	99	99	83	85

ATTENTION : Ces ratios sont certainement sous-estimés, surtout pour les petites entreprises. En effet, il arrive relativement souvent que les entreprises ayant eu des stagiaires formés par des fonds d'assurance formation ne les déclarent pas dans les 2483 (voir ci-dessous § 4.3).

4. LES STAGIAIRES

4.1 Analyse générale

Le tableau 7 donne les effectifs de salariés et de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, par sexe et par taille d'entreprises. A ces résultats, il faut ajouter les stagiaires d'entreprises de plus de dix salariés pris en charge par les fonds d'assurance formation au titre du plan de formation et du congé individuel de formation, soit 318 000 en 1985 et 362 000 en 1986 (3), les stagiaires pris en charge par un OPACIF (4), soit 18 000 en 1985 et 18 500 en 1986 (3), et les stagiaires ayant bénéficié d'un congé individuel de formation pris en charge par l'employeur, soit 18 000 en 1985 et 14 000 en 1986.

En considérant le tableau 8, on constate que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages a augmenté de façon significative entre 1985 et 1986 pour les entreprises de 500 salariés et plus, mais qu'il est resté stable pour les petites et moyennes entreprises.

4.2 Analyse par sexe

Les évolutions constatées dans le tableau 8 montrent que l'accroissement des formations accordées aux salariés femmes est identique à celui de leurs collègues masculins. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 77,4 % en 1986 contre 76,0 % en 1985.

(2) Il s'agit du rapport des effectifs salariés des entreprises ayant eu des stagiaires sur le nombre total de salariés.

(3) Source : Formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances

(4) Organisme public agréé au titre du congé individuel de formation

4.3 La qualification des stagiaires

On trouvera dans le tableau 9 les **nombre de stagiaires et d'heures de stage** pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration.

Ces nombres de stagiaires sont différents de ceux apparaissant dans le tableau 7 car ils comprennent, en plus des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation et des stagiaires pris en charge par les FAF. Dans ce dernier cas, il arrive très souvent que les entreprises "oublient" de déclarer des stagiaires qui ont été pris en charge par des organismes gestionnaires de fonds mutualisés et notamment par des FAF. C'est ainsi qu'en 1985, nous enregistrons 155 000 stagiaires FAF au lieu de 318 000 et en 1986, 193 000 au lieu de 362 000.

Le tableau 10 indique la **répartition des stagiaires selon les catégories socio-professionnelles**. La structure de 1986 est identique à celle de 1985. Nous remarquons que les petites entreprises forment relativement plus d'employés et d'ingénieurs et cadres alors que les grosses entreprises forment relativement plus d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise.

4.4 Le taux de stagiaires

Pour la troisième fois en 1986, les entreprises ont inscrit sur la déclaration 2483 des informations relatives à la structure des emplois qui puissent être exploitées statistiquement. Les tableaux 11 et 12 donnent la **répartition des salariés par classe de taille, catégorie socio-professionnelle et sexe** pour 1985 et 1986.

Le tableau 13 nous montre la **proportion des stagiaires dans chaque catégorie**. Il s'agit uniquement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit 91,4 % des stagiaires déclarés par les entreprises en 1985 et 90,1 % en 1986.

Le tableau 14 est le **rapport de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises sur le nombre de salariés**. Un salarié sur quatre a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu plus de un sur six en 1980.

Le taux global de stagiaires qui avait connu une remarquable stabilité entre 1977 et 1982 est maintenant en nette augmentation. Toutes les catégories socio-professionnelles n'ont pas le même accès à la formation : un ouvrier non qualifié sur dix participe à au moins un stage dans l'année contre deux ouvriers qualifiés ou employés et quatre agents de maîtrise-techniciens ou ingénieurs et cadres. On remarque une variation très forte du recours à la formation professionnelle selon la taille des entreprises : de 7 % dans les petites à 43 % dans les grosses. Notons, comme l'indique le tableau 13, que dans les entreprises de 10 à 499 salariés, la proportion de stagiaires est identique pour les deux sexes ; par contre, elle est largement en faveur des hommes dans les grosses entreprises sauf pour les ingénieurs et cadres où elle est égale.

4.5 Les congés de formation

Les tableaux 15 et 16 donnent les résultats concernant les **congés de formation**. Le nombre de stagiaires est sous-estimé ; il faut notamment en ajouter 8 000 en 1985 et 9 000 en 1986, au nombre de stagiaires pris en charge par un FAF ou un OPACIF déclarés dans la 2483. Nous remarquons que, en 1986, le nombre de congés de formation est inférieur à l'année précédente. Seulement 1,4 % de stagiaires et 0,3 % de salariés ont bénéficié d'un congé de formation.

4.6 La formation en alternance

Les entreprises ont, comme pour les FAF et les OPACIF, oublié très souvent de déclarer le nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification. C'est ainsi, qu'en 1985, les 9 635 stagiaires inscrits dans le tableau 21 sont loin de refléter la réalité qui doit se situer aux environs de 15 000. Il en est de même pour 1986 (tableau 22) où nous avons relevé seulement 45 603 bénéficiaires contre 130 000 recensés par la Délégation à la formation professionnelle. Sur ces mêmes tableaux, le nombre d'heures de stages dispensés est également sous-estimé.

4.7 Analyse par âge et par sexe

Les tableaux 19 et 20 donnent la **répartition des stagiaires par âge et par sexe** en 1985 et en 1986.

En 1986, deux stagiaires sur dix ont moins de 25 ans dans les petites entreprises contre un sur dix dans les grosses. Dans la tranche 25 - 40 ans, la structure des stagiaires n'est pas très différente selon les classes de taille : elle varie de 56 à 61 %. Les 40 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux dans les grosses entreprises.

Nous remarquons que le rapport du nombre de stagiaires hommes sur le nombre de stagiaires femmes varie relativement peu pour chaque tranche d'âge en ce qui concerne les entreprises de moins de 2 000 salariés et se situe à deux environ. Il est beaucoup plus élevé pour les grosses entreprises où l'on compte trois fois plus de stagiaires hommes que femmes. Ce même ratio est d'autant plus fort que l'âge du stagiaire est élevé. 1,65 fois plus d'hommes que de femmes de moins de 25 ans sont en stage contre trois fois plus dans la tranche des 40 ans et plus.

La **durée moyenne de formation** est donnée par le tableau 17 selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises. Dans l'ensemble, nous constatons une diminution de cette durée entre 1985 et 1986. Cette dégradation continue, petit à petit, depuis plusieurs années. En 1977, les stages duraient en moyenne 57 heures ; en 1986, ils ne sont plus que de 49 heures. Les ingénieurs et cadres et les employés bénéficient d'une durée de stages inférieure à celle des autres catégories socio-professionnelles.

Le même tableau donne la **durée moyenne de formation** en faisant la différence entre les heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur au titre du plan de formation, celles prises en charge exclusivement par l'employeur au titre du congé individuel de formation et, enfin, celles prises en charge en totalité ou partiellement par un tiers qu'il s'agisse d'un FAF ou d'un OPACIF.

l'effort physique de formation par catégories professionnelles apparaît dans le tableau 18. Ce ratio, qui mesure l'espérance de formation d'un salarié, est calculé en rapportant le nombre d'heures de stage au nombre de salariés.

Nous constatons que pour les salariés des grosses entreprises, ce ratio est, en 1986, de 23 heures par salarié, soit deux fois plus élevé que pour l'ensemble des entreprises pour lesquelles il se situe à 12 heures par salarié. Si, en plus, ce salarié est agent de maîtrise ou cadre, l'effort physique de formation passe respectivement à 32 et 33 heures.

Comme l'indique le tableau 23, la **structure des stages** selon la typologie traditionnelle n'a guère bougé entre 1985 et 1986. 80 % environ sont des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances quelle que soit la classe de taille.

Ce même tableau nous indique la **répartition des stages par tranche de durée** : la proportion des stages dont la durée est inférieure à 40 heures en 1986 s'est accentuée par rapport à 1985. Les trois quarts des stages sont dans ce cas. De plus, en 1986, la proportion des stages sans convention de formation est de 43,3 %. Comme l'on pouvait s'y attendre d'après la structure des dépenses, cette proportion croît fortement avec la taille pour atteindre 66 % dans la classe 5.

CHAPITRE 3

ANALYSE GEOGRAPHIQUE

Les résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre vingt quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations. En Région Parisienne, les résultats sont énormément surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises comportant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on interprète les données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit, d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin, mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin, et d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin, mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de plus de cinquante salariés pour des raisons, évidentes, de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

A la fin de ce chapitre sont présentés les résultats régionaux et départementaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins cinquante salariés.

En raison des changements importants apportés par cette enquête sur les données régionales, le CEREQ envisage dorénavant, d'effectuer une extrapolation des résultats des principales variables de la déclaration 2483 les années où l'enquête n'a pas lieu.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale ...

(2) Cette enquête est effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires uniquement. Les résultats de l'année 1983 ont été inscrits dans le dossier "Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises" de décembre 1985. Les résultats de l'année 1985 apparaissent dans ce dossier.

1. PANORAMA GENERAL : CONCENTRATION REGIONALE

Le tableau 24 rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que le "poids" de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national ; seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, nous avons indiqué, dans le tableau 24 la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 50 %).

Pour d'autres régions, ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

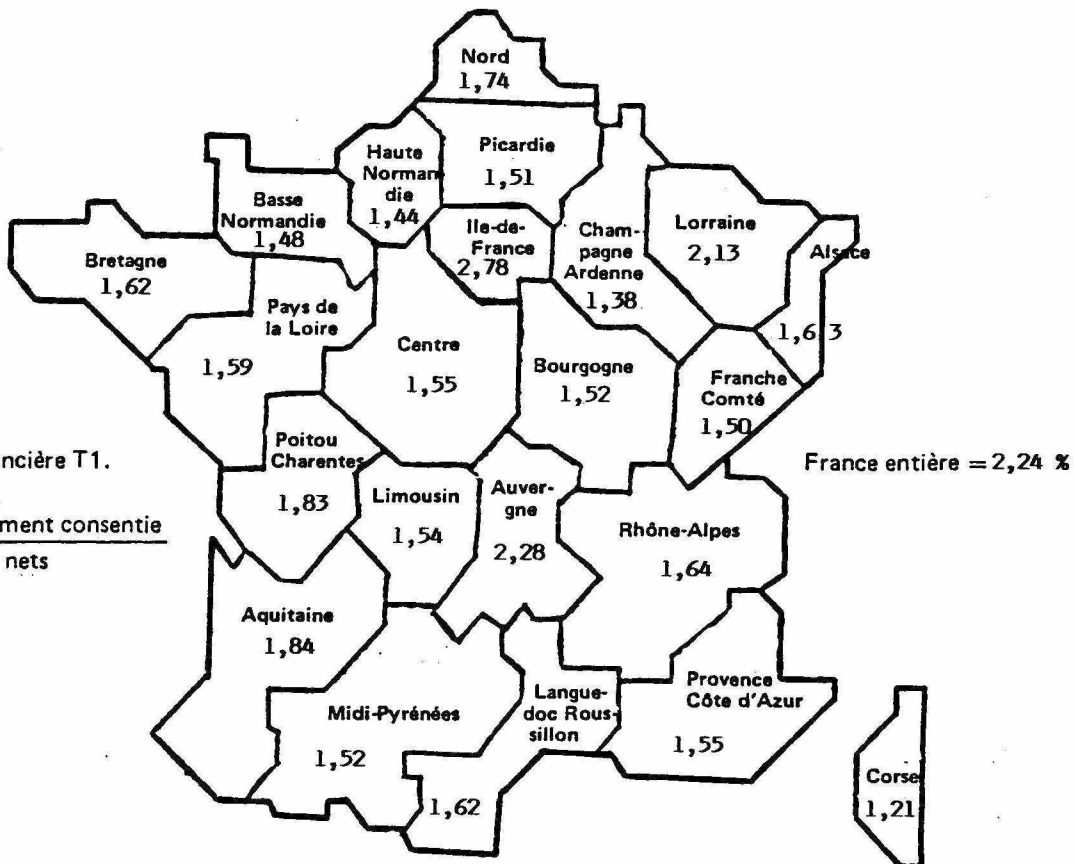
Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient 40 % des salariés environ.

2. LES DONNEES FINANCIERES

Le tableau 26 montre qu'en 1986, le taux de participation financière est en augmentation par rapport à 1985, ce qui se traduit, pour les régions, par une croissance pour dix d'entre elles, une stabilité pour huit autres et une légère décroissance pour les quatre dernières.

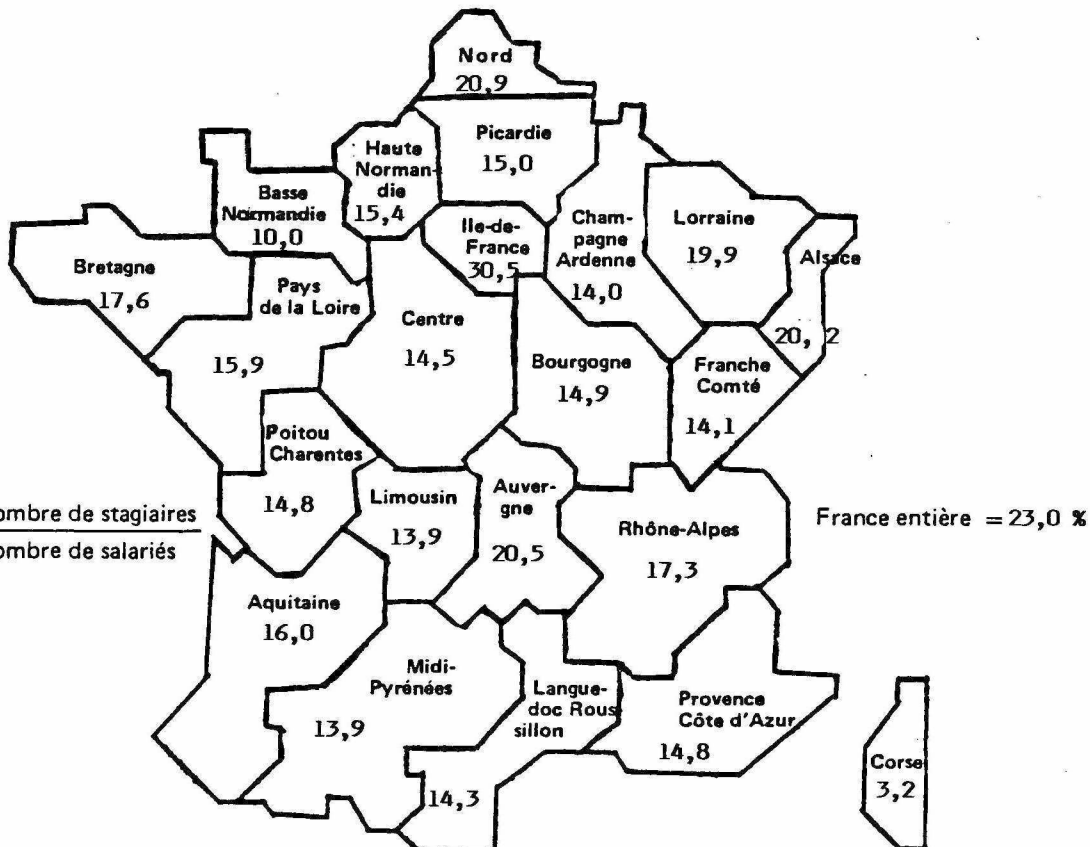
Nous remarquons que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte, sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Lorraine, Auvergne. La comparaison régionale apparaît à la carte C1. Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles de France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible. Les régions de la façade atlantique sont au-dessus de la moyenne nationale hors région parisienne (Poitou-Charentes et Aquitaine), ou très proches de cette moyenne (Pays de la Loire et Bretagne).

ANNEE 1985 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



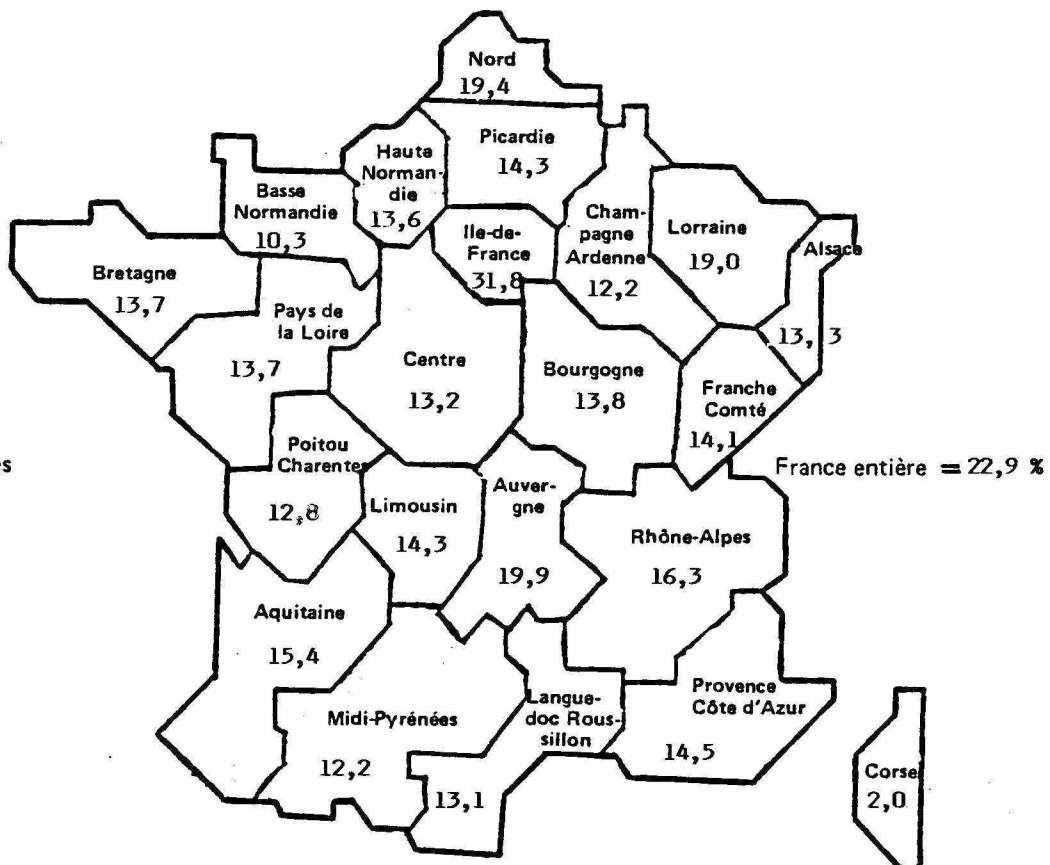
Carte C1 :
Taux de participation financière T1.

$$T1 = \frac{\text{Dépense effectivement consentie}}{\text{Salaires nets}}$$

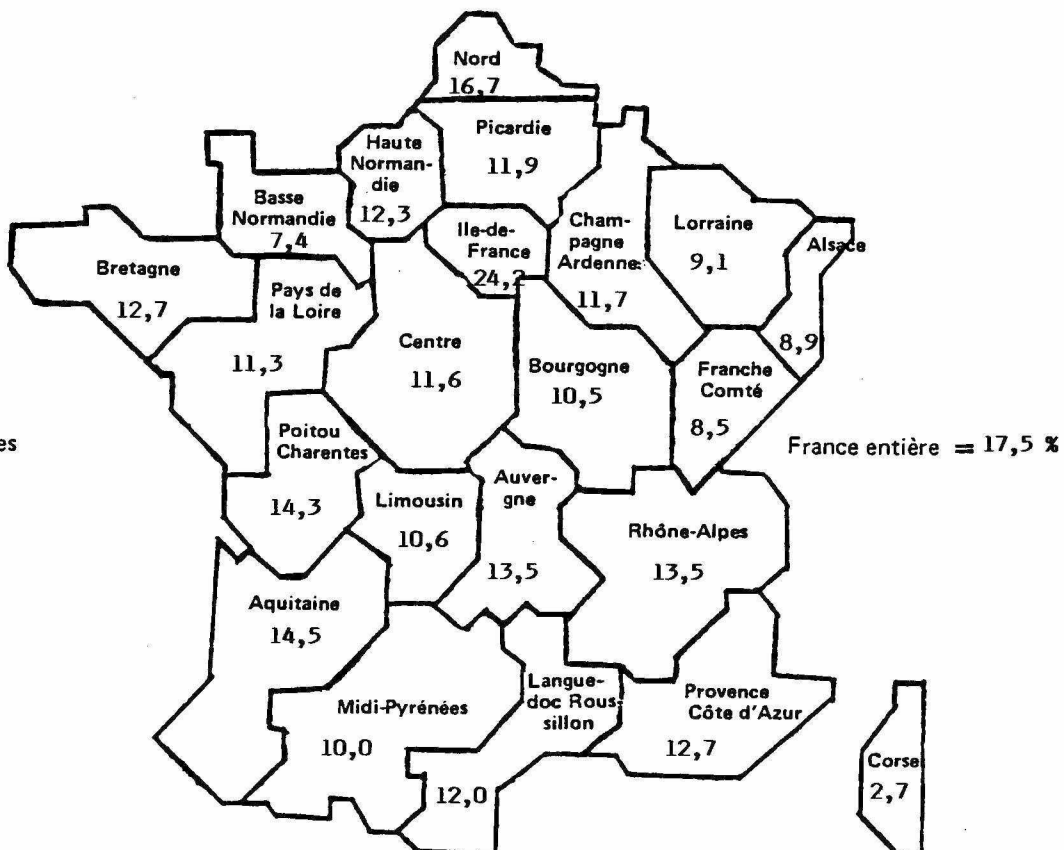


Carte C2 :
Taux de stagiaires = $\frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$

ANNEE 1985 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



Carte C3 :
Taux de stagiaires hommes



Carte C4 :
Taux de stagiaires femmes

3. LES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 25 donne les principales masses de dépenses : pour la quasi-totalité des régions, le poste "rémunération des stagiaires" est de loin le plus important.

La région Ile-de-France se caractérise par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions ; elle partage cette particularité avec la région Auvergne, qui possède deux ou trois entreprises ayant des centres de formation interne très importants. Pour la totalité des autres régions, c'est le contraire que l'on observe.

4. LES STAGIAIRES

Le tableau 24 et la carte C2 donnent les taux de stagiaires par région.

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation a très peu varié dans la quasi-totalité des régions de France entre 1985 et 1986.

Cette stabilité est due, comme au niveau national, à l'arrêt de la croissance, dans la plupart des régions, du pourcentage d'entreprises ayant formé des stagiaires : par exemple, ce ratio est passé de 36 % à 53 % France Entière entre 1982 et 1984, alors qu'il est de 51 % en 1985 et de 55 % en 1986, de 39 % à 60 % en Ile-de-France et il est de 60 % également en 1985 et de 61 % en 1986, etc.

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région ; le taux de stagiaires des hommes est supérieur à celui des femmes dans toutes les régions, sauf Poitou-Charentes et Corse.

Il est toutefois évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des comportements.

Le tableau 27 permet une analyse par qualification professionnelle et par région en 1985 et 1986. Nous remarquerons que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires ; les premiers ont une espérance de formation faible, les seconds sont proportionnellement moins nombreux. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires ; par exemple, les régions pour lesquelles la concentration des très grosses entreprises est forte (Ile-de-France, Nord, Auvergne, Lorraine) privilégient les ouvriers qualifiés et les techniciens.

5. LES STAGES

La diminution de la durée moyenne de formation constatée au niveau national se retrouve dans toutes les régions mais avec une acuité variable.

C'est la région Franche-Comté qui accuse la diminution la plus importante. Les quatre régions pour lesquelles la durée moyenne de formation augmente sont celles où elle était la plus faible en 1985 (42 heures). Il s'agit de la Champagne, la Picardie, la Haute-Normandie et l'Alsace.

Le tableau 28 donne le nombre et la structure par tranche d'âge des stagiaires. Nous remarquons que cette structure est assez voisine pour toutes les régions. C'est la tranche 25 à moins de 40 ans qui est la plus nombreuse.

Le tableau 29 donne la structure des stagiaires par région et par sexe selon la tranche d'âge. Nous remarquons que les stagiaires hommes représentent 70 % de l'ensemble.

En considérant chaque sexe séparément, nous nous apercevons que la tranche d'âge médiane (de 25 ans à moins de 40 ans) comprend une proportion identique, de l'ordre de 60 %, d'hommes et de femmes ; par contre, 17 % de femmes de moins de 25 ans sont stagiaires contre 11 % seulement d'hommes du même âge. C'est, bien entendu, l'inverse pour la tranche d'âge "40 ans et plus".

En ce qui concerne la durée des stages, nous pouvons dire que, dans l'ensemble des régions, elle est inférieure à 40 heures pour plus de deux tiers des stages et qu'environ 25 % des stages ont une durée comprise entre 40 et 160 heures.

La distribution des stages selon leur type révèle le caractère peu significatif de la typologie retenue. La modalité "entretien et perfectionnement des connaissances" capte une écrasante majorité de réponses dans toutes les régions et quelle que soit la taille de l'entreprise. Il est impossible, à la lecture de ces résultats, d'évaluer la distribution par type des actions de formation.

6. LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Le tableau 34 fournit les principales données départementales pour 1985. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile-de-France et Centre, montre que les résultats départementaux sont beaucoup moins dispersés dans le Centre qu'en Ile-de-France.

7. LES RESULTATS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX SUITE A L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE CEREQ

Les tableaux 30, 31, 32, 33 et 35 fournissent les résultats régionaux et départementaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés. La comparaison avec les tableaux correspondants ne tenant pas compte de l'enquête complémentaire montre la nécessité, pour toutes les études régionales, de prendre en compte les données sur les établissements.

La particularité de la Région Parisienne demeure mais est largement atténuée. Elle ne représente plus qu'un tiers des salariés contre presque la moitié précédemment.

CHAPITRE 4

ANALYSE SECTORIELLE

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) : le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est adopté par la grande majorité des études économiques ; il est donc apparu pertinent de le retenir, pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique de la formation professionnelle continue.

De plus, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, le CEREQ a, pour la première fois en 1985, élaboré des tableaux statistiques nationaux au niveau 100 (2).

La liste des secteurs est donnée page 120.

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1985 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le tableau 36 donne, en pourcentage des effectifs salariés, par secteur, le taux de couverture du champ théorique par les déclarations 2483.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation.

Dans ce même tableau, nous avons, pour les secteurs industriels et l'énergie, comparé notre champ avec celui de l'enquête annuelle d'entreprise. Cette dernière est plus proche des 2483 aussi bien par son champ (elle comprend les grands établissements publics alors que l'UNEDIC les exclut) que par son unité de base qui est l'entreprise.

(1) Brochure de l'INSEE : Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40 .

(2) A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. DAYAN, J.P. GEHIN et E. VERDIER et publiée sous le titre "La formation continue dans l'industrie" dans le numéro 16 (oct.-déc. 1986) de la revue Formation-Emploi (Documentation Française).

Le tableau 37 fournit d'autre part, pour l'année 1984 et pour treize secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du commerce, des transports, des assurances, des organismes financiers et des services, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil. En outre, c'est dans la classe 1 que les entreprises manquantes sont de loin les plus nombreuses. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 1, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

2. LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 39. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, nous avons indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs, la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) approche les 100 %, il n'en est pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t_2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t_3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9) mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, enfin, le nombre d'heures de stage par salarié (col. 11) donne l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Pour chaque secteur, nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure des emplois (le taux d'encadrement correspond à la proportion des agents de maîtrise - techniciens et des ingénieurs et cadres par rapport à l'ensemble des salariés); chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe des stagiaires et sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services (marchands et non marchands), finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2.1 L'agriculture (T01)

C'est un secteur peu féminisé, faiblement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale. La durée moyenne des actions de formation y est faible et l'effort de formation par salarié n'est pas très élevé.

Secteur : T01 Agriculture, sylviculture, pêche

APE : 01 à 03

Salariés au 31.12.1985 : 81 244

Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 1,4 %

Entreprises au 31.12.1985 : 1 950

Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 5,3 %

Taux de participation financière : 1,72 %

Taux d'encadrement : 22,0 %

Taux de féminisation : 25,6 %

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (72,4 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 536 francs, ce secteur occupe le 24ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 40,8 % (Rappel 1984 : 41,9 %)

Sexe des stagiaires : 18,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,5 % contre 19,5 % pour les hommes

Durée des stages : 44,7 heures

Effort physique de formation : 9,2 heures par salarié

2.2 Les industries agro-alimentaires (T02, T03)

Un peu moins de 50 % des emplois sont occupés par des ouvriers en majorité qualifiés. Ces secteurs sont moyennement concentrés. L'effort financier par salarié les place dans des positions modestes et le taux de participation financière y est faible. Dans l'industrie de la viande et du lait (T02), la durée moyenne des stages est plutôt faible et l'effort de formation par salarié, parmi les plus bas de l'économie. Les autres industries alimentaires (T03) se situent plus près de la moyenne nationale.

Secteur : T02 Industries de la viande et du lait

APE : 35, 36

Salariés au 31.12.1985 : 164 512

Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 1,9 %

Entreprises au 31.12.1985 : 1 596

Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 4,0 %

Taux de participation financière : 1,39 %

Taux d'encadrement : 17,2 %

Taux de féminisation : 30,9 %

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (56,9 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 281 francs, ce secteur occupe le 28ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,6 % (Rappel 1984 : 51,0 %)

Sexe des stagiaires : 25,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,6 % contre 13,6 % pour les hommes

Durée des stages : 37,9 heures

Effort physique de formation : 6,0 heures par salarié

Secteur : T03 Autres industries agricoles et alimentaires		APE : 37 à 42
Salariés au 31.12.1985 : 219 142	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 5,0 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 2 848	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 0,4 %	
Taux de participation financière : 1,57 %	Taux d'encadrement : 21,4 %	Taux de féminisation : 33,5 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (57,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 696 francs, ce secteur occupe le 20ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,4 % (Rappel 1984 : 49,4 %)		
Sexe des stagiaires : 23,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,5 % contre 18,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 51,1 heures		Effort physique de formation : 9,3 heures par salarié

2.3 L'énergie (T04, T05, T06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T04) féminisés ; le niveau de qualification y est élevé. Les secteurs énergétiques sont très concentrés. Ils se caractérisent donc par des taux de participation financière très élevés. Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclare des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires. Très logiquement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction		APE : 04
Salariés au 31.12.1985 : 48 360	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 9,0 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 7	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 22,2 %	
Taux de participation financière : 4,22 %	Taux d'encadrement : 17,4 %	Taux de féminisation : 4,3 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (0,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 837 francs, ce secteur occupe le 4 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 85,7 % (Rappel 1984 : 66,7 %)		
Sexe des stagiaires : 2,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 28,4 % contre 47,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 55,3 heures		Effort physique de formation : 25,8 heures par salarié

Secteur : T05 Production de pétrole et de gaz naturel		APE : 05
Salariés au 31.12.1985 : 37 534	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,2 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 49	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 10,9 %	
Taux de participation financière : 3,59 %	Taux d'encadrement : 54,2 %	Taux de féminisation : 20,0 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (10,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 970 francs, ce secteur occupe le 2^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 75,5 % (Rappel 1984 : 66,2 %)		
Sexe des stagiaires : 19,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 44,5 % contre 46,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 58,2 heures		Effort physique de formation : 26,9 heures par salarié

Secteur : T06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau		APE : 06 à 08
Salariés au 31.12.1985 : 183 076	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 1,4 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 153	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,2 %	
Taux de participation financière : 7,01 %	Taux d'encadrement : 56,7 %	Taux de féminisation : 18,7 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (4,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 8,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 9 638 francs, ce secteur occupe le 1^{er} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 83,0 % (Rappel 1984 : 83,8 %)		
Sexe des stagiaires : 13,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 32,1 % contre 48,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 72,1 heures		Effort physique de formation : 32,9 heures par salarié

2.4 Les industries des biens intermédiaires (T07, T08, T09, T10, T11, T13, T21, T23)

A l'exception des industries du papier-carton et de celles du caoutchouc-matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications montre une forte proportion d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Cet ensemble est relativement très concentré, ce qui explique les bons taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, cet ensemble alterne les bonnes et les médiocres performances, mais globalement il se place en bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve, pour tous les secteurs de ce groupe (sauf l'industrie du papier-carton et, à un degré moindre, la production de matériaux de construction et minéraux divers, la fonderie et le travail des métaux) au même niveau ou au-dessus de la moyenne nationale.

Secteur : T07 Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier		APE : 09 à 11
Salariés au 31.12.1985 : 121 478	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 15,5 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 209	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 1,9 %	
Taux de participation financière : 2,77 %	Taux d'encadrement : 28,2 %	Taux de féminisation : 8,7 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (13,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 327 francs, ce secteur occupe le 11 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 63,6 % (Rappel 1984 : 68,1 %)		
Sexe des stagiaires : 7,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 25,6 % contre 32,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 66,3 heures		Effort physique de formation : 22,8 heures par salarié

Secteur : T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux		APE : 12, 13
Salariés au 31.12.1985 : 56 748	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,9 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 157	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 1,9 %	
Taux de participation financière : 2,91 %	Taux d'encadrement : 31,2 %	Taux de féminisation : 14,4 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (20,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 533 francs, ce secteur occupe le 9 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 66,2 % (Rappel 1984 : 73,5 %)		
Sexe des stagiaires : 12,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 25,2 % contre 28,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 62,3 heures		Effort physique de formation : 18,4 heures par salarié

Secteur : T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers **APE :** 14, 15
Salariés au 31.12.1985 : 119 591 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 6,4 %
Entreprises au 31.12.1985 : 1 819 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 3,2 %

Taux de participation financière : 1,62 % **Taux d'encadrement :** 20,1 % **Taux de féminisation :** 14,7 %

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (66,3 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 649 francs, ce secteur occupe le 21ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,1 % **(Rappel 1984 : 54,5 %)**

Sexe des stagiaires : 10,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,6 % contre 14,9 % pour les hommes

Durée des stages : 45,1 heures **Effort physique de formation :** 7,1 heures par salarié

Secteur : T10 Industrie du verre **APE :** 16
Salariés au 31.12.1985 : 51 988 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** + 1,9 %
Entreprises au 31.12.1985 : 252 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 3,1 %

Taux de participation financière : 1,96 % **Taux d'encadrement :** 19,2 % **Taux de féminisation :** 17,6 %

Indice de concentration : Secteur fortement concentré (25,0 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 113 francs, ce secteur occupe le 17ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45,2 % **(Rappel 1984 : 45,6 %)**

Sexe des stagiaires : 10,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,4 % contre 25,1 % pour les hommes

Durée des stages : 53,4 heures **Effort physique de formation :** 12,6 heures par salarié

Secteur : T11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques **APE :** 17, 43
Salariés au 31.12.1985 : 117 472 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 4,5 %
Entreprises au 31.12.1985 : 409 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 4,7 %

Taux de participation financière : 2,54 % **Taux d'encadrement :** 37,7 % **Taux de féminisation :** 17,1 %

Indice de concentration : Secteur fortement concentré (28,6 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 390 francs, ce secteur occupe le 10ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70,9 % **(Rappel 1984 : 67,9 %)**

Sexe des stagiaires : 17,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 30,7 % contre 30,5 % pour les hommes

Durée des stages : 53,6 heures **Effort physique de formation :** 16,9 heures par salarié

Secteur : T13 Fonderie et travail des métaux	APE : 20, 21		
Salariés au 31.12.1985 : 315 838	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,0 %		
Entreprises au 31.12.1985 : 5 275	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 3,4 %		
Taux de participation financière : 1,35 %	Taux d'encadrement : 19,1 %	Taux de féminisation : 20,0 %	
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (73,8 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 289 francs, ce secteur occupe le 27 ^e rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,3 % (Rappel 1984 : 53,4 %)			
Sexe des stagiaires : 17,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,1 % contre 11,9 % pour les hommes			
Durée des stages : 48,5 heures			Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

Secteur : T21 Industrie du papier et du carton	APE : 50		
Salariés au 31.12.1985 : 91 477	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,8 %		
Entreprises au 31.12.1985 : 754	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 1,6 %		
Taux de participation financière : 1,51 %	Taux d'encadrement : 18,6 %	Taux de féminisation : 29,8 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (66,6 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,7 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 583 francs, ce secteur occupe le 22 ^e rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,5 % (Rappel 1984 : 63,0 %)			
Sexe des stagiaires : 18,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,7 % contre 20,0 % pour les hommes			
Durée des stages : 37,1 heures			Effort physique de formation : 7,0 heures par salarié

Secteur : T23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	APE : 52, 53		
Salariés au 31.12.1985 : 176 912	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 1,3 %		
Entreprises au 31.12.1985 : 1 459	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 4,9 %		
Taux de participation financière : 1,97 %	Taux d'encadrement : 22,1 %	Taux de féminisation : 28,4 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (48,5 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,5 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 906 francs, ce secteur occupe le 18 ^e rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,7 % (Rappel 1984 : 53,8 %)			
Sexe des stagiaires : 18,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,4 % contre 20,1 % pour les hommes			
Durée des stages : 62,2 heures			Effort physique de formation : 12,0 heures par salarié

2.5 Les industries des biens d'équipement (T14, T15, T16, T17)

Ces secteurs sont faiblement féminisés (à l'exception du secteur de la construction électrique et électronique). Le niveau de qualification y est important, puisqu'on y trouve une majorité d'ouvriers qualifiés et de techniciens. L'ensemble est fortement concentré et cependant, à l'exception du secteur T15, le taux de participation financière est inférieur à la moyenne nationale. L'effort financier par salarié y est moyen et dans ce domaine également, la construction électrique et électronique se distingue du reste du groupe. La durée moyenne de formation par salarié est au-dessus de la moyenne nationale, excepté pour le secteur de la construction mécanique. La durée moyenne de stage est bonne et place ce groupe de secteurs au-dessus de la moyenne nationale.

Secteur : T14 Construction mécanique		APE : 22 à 25, 34
Salariés au 31.12.1985 : 348 038	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 4 481	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 0,5 %	
Taux de participation financière : 1,49 %	Taux d'encadrement : 27,2 %	Taux de féminisation : 19,2 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (68,2 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 580 francs, ce secteur occupe le 23^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 59,2 % (Rappel 1984 : 60,3 %)		
Sexe des stagiaires : 16,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,0 % contre 15,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 48,6 heures	Effort physique de formation : 8,1 heures par salarié	

Secteur : T15 Construction électrique et électronique		APE : 27 à 30
Salariés au 31.12.1985 : 526 040	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 3,2 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 2 258	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 5,9 %	
Taux de participation financière : 3,35 %	Taux d'encadrement : 38,1 %	Taux de féminisation : 33,7 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (26,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 9,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 997 francs, ce secteur occupe le 6^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,5 % (Rappel 1984 : 65,8 %)		
Sexe des stagiaires : 25,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 21,9 % contre 32,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 70,5 heures	Effort physique de formation : 21,2 heures par salarié	

Secteur : T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre **APE :** 31

Salariés au 31.12.1985 : 386 866 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 7,6 %

Entreprises au 31.12.1985 : 725 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 3,8 %

Taux de participation financière : 2,19 % **Taux d'encadrement :** 21,2 % **Taux de féminisation :** 17,9 %

Indice de concentration : Secteur très concentré (13,5 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 4,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 326 francs, ce secteur occupe le 14^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,3 % (Rappel 1984 : 60,8 %)

Sexe des stagiaires : 11,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,6 % contre 25,0 % pour les hommes

Durée des stages : 69,9 heures

Effort physique de formation : 16,8 heures par salarié

Secteur : T17 Construction navale et aéronautique, armement **APE :** 26, 32, 33

Salariés au 31.12.1985 : 141 896 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** - 2,3 %

Entreprises au 31.12.1985 : 283 **Evolution par rapport au 31.12.1984 :** + 0,2 %

Taux de participation financière : 2,11 % **Taux d'encadrement :** 48,5 % **Taux de féminisation :** 12,6 %

Indice de concentration : Secteur très concentré (13,1 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,9 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 978 francs, ce secteur occupe le 12^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,9 % (Rappel 1984 : 63,4 %)

Sexe des stagiaires : 10,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 24,8 % contre 30,1 % pour les hommes

Durée des stages : 61,0 heures

Effort physique de formation : 18,5 heures par salarié

2.6 Les industries des biens de consommation courante (T12, T18, T19, T20, T22)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, un bon niveau de qualification et dans l'ensemble un niveau de concentration très moyen. Ces éléments expliquent très logiquement les faibles taux de participation financière enregistrés dans ce groupe, à l'exception du secteur parachimie et industrie pharmaceutique (T12). Du point de vue de l'effort financier, ces secteurs se placent dans les derniers rangs de l'économie sauf, comme précédemment, les industries pharmaceutiques. Le taux de stagiaires y est, bien entendu, très faible, la durée moyenne des stages plutôt inférieure à la moyenne nationale et l'effort physique de formation - nombre d'heures de stage par salarié - y est très bas (à l'exception, ici également, des industries pharmaceutiques).

Secteur : T12 Parachimie et industrie pharmaceutique		APE : 18, 19
Salariés au 31.12.1985 : 166 019	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 913	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,9 %	
Taux de participation financière : 2,29 %	Taux d'encadrement : 42,4 %	Taux de féminisation : 45,9 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (43,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 856 francs, ce secteur occupe le 13 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70,7 % (Rappel 1984 : 74,6 %)		
Sexe des stagiaires : 39,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 25,3 % contre 33,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 41,8 heures	Effort physique de formation : 12,9 heures par salarié	

Secteur : T18 Industries textile et de l'habillement		APE : 44, 47
Salariés au 31.12.1985 : 361 692	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 4 392	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 1,8 %	
Taux de participation financière : 1,22 %	Taux d'encadrement : 14,2 %	Taux de féminisation : 64,1 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (72,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 948 francs, ce secteur occupe le 37 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,4 % (Rappel 1984 : 51,0 %)		
Sexe des stagiaires : 54,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,1 % contre 12,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 54,6 heures	Effort physique de formation : 6,4 heures par salarié	

Secteur : T19 Industries du cuir et de la chaussure		APE : 45, 46
Salariés au 31.12.1985 : 79 282	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 0,9 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 878	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,7 %	
Taux de participation financière : 1,21 %	Taux d'encadrement : 12,0 %	Taux de féminisation : 60,1 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (70,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 892 francs, ce secteur occupe le 38 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 41,5 % (Rappel 1984 : 44,1 %)		
Sexe des stagiaires : 50,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,6 % contre 9,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 62,5 heures		Effort physique de formation : 5,9 heures par salarié

Secteur : T20 Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses		APE : 48, 49, 54
Salariés au 31.12.1985 : 193 412	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,9 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 3 774	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,0 %	
Taux de participation financière : 1,14 %	Taux d'encadrement : 14,8 %	Taux de féminisation : 32,0 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (86,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 956 francs, ce secteur occupe le 36 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 41,3 % (Rappel 1984 : 45,8 %)		
Sexe des stagiaires : 29,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,2 % contre 7,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,0 heures		Effort physique de formation : 3,7 heures par salarié

Secteur : T22 Imprimerie, presse, édition		APE : 51
Salariés au 31.12.1985 : 151 667	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 1,5 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 2 661	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 1,6 %	
Taux de participation financière : 1,26 %	Taux d'encadrement : 27,4 %	Taux de féminisation : 36,5 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (77,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 516 francs, ce secteur occupe le 25 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,3 % (Rappel 1984 : 51,2 %)		
Sexe des stagiaires : 35,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,6 % contre 9,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 45,3 heures		Effort physique de formation : 5,5 heures par salarié

2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (I24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est bien entendu peu féminisé, peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et la dépense par salarié le place dans les derniers rangs.

Secteur : I24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole		APE : 55
Salariés au 31.12.1985 : 681 566	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 4,5 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 14 505	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,5 %	
Taux de participation financière : 1,17 %	Taux d'encadrement : 19,5 %	Taux de féminisation : 7,8 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (72,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 010 francs, ce secteur occupe le 35 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 27,0 %		(Rappel 1984 : 32,8 %)
Sexe des stagiaires : 12,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,4 % contre 3,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 49,0 heures		Effort physique de formation : 3,5 heures par salarié

2.8 Le commerce (I25, I26, I27, I28)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, une structure d'emplois dominée par les employés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière qu'on y relève, entre 1,24 et 1,51 %. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les secteurs du commerce dans les derniers rangs ; la durée moyenne des stages y est très courte et l'effort physique de formation, entre quatre et sept heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : I25 Commerce de gros alimentaire		APE : 57
Salariés au 31.12.1985 : 192 921	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 4,0 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 4 504	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,7 %	
Taux de participation financière : 1,24 %	Taux d'encadrement : 22,6 %	Taux de féminisation : 29,7 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (82,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 195 francs, ce secteur occupe le 29^e ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,1 % (Rappel 1984 : 50,8 %)		
Sexe des stagiaires : 26,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,4 % contre 10,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 35,6 heures		Effort physique de formation : 4,1 heures par salarié

Secteur : I26 Commerce de gros non alimentaire		APE : 58 à 60
Salariés au 31.12.1985 : 477 867	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 5,2 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 10 255	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,1 %	
Taux de participation financière : 1,51 %	Taux d'encadrement : 32,6 %	Taux de féminisation : 32,3 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (78,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 701 francs, ce secteur occupe le 19^e ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,8 % (Rappel 1984 : 62,3 %)		
Sexe des stagiaires : 28,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,5 % contre 16,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 38,8 heures		Effort physique de formation : 6,9 heures par salarié

Secteur : I27 Commerce de détail alimentaire		APE : 61, 62
Salariés au 31.12.1985 : 339 769	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 0,2 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 3 632	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 4,3 %	
Taux de participation financière : 1,43 %	Taux d'encadrement : 13,7 %	Taux de féminisation : 59,9 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (40,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 055 francs, ce secteur occupe le 33^e ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 39,0 % (Rappel 1984 : 38,2 %)		
Sexe des stagiaires : 50,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,2 % contre 20,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 27,0 heures		Effort physique de formation : 5,5 heures par salarié

Secteur : T28 Commerce de détail non alimentaire		APE : 63, 64
Salariés au 31.12.1985 : 257 733	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 2,8 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 5 421	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 4,4 %	
Taux de participation financière : 1,32 %	Taux d'encadrement : 17,8 %	Taux de féminisation : 61,4 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (60,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 059 francs, ce secteur occupe le 32 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 41,9 % (Rappel 1984 : 45,3 %)		
Sexe des stagiaires : 57,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,2 % contre 16,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 27,6 heures		Effort physique de formation : 5,2 heures par salarié

2.9 Les transports (T31)

Ce secteur est peu féminisé, fortement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Ce secteur totalise à lui seul près de 13 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 3,62 %, il se place en troisième position. L'effort physique de formation - 20,8 heures de formation par salarié - est très fort et la durée moyenne de formation est très légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Secteur : T31 Transports		APE : 68 à 74
Salariés au 31.12.1985 : 688 066	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 0,1 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 5 619	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 1,1 %	
Taux de participation financière : 3,62 %	Taux d'encadrement : 22,6 %	Taux de féminisation : 16,6 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (36,4 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 12,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 011 francs, ce secteur occupe le 5 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 52,9 % (Rappel 1984 : 58,9 %)		
Sexe des stagiaires : 12,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 32,1 % contre 43,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 48,6 heures		Effort physique de formation : 20,8 heures par salarié

2.10 Les services - marchands et non marchands (T29, T30, T33, T34, T38)

Ces secteurs sont dans l'ensemble très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile) et relativement peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les employés. Les ouvriers se répartissent à égalité entre qualifiés et non qualifiés sauf pour le secteur réparation et commerce de l'automobile où les premiers sont beaucoup plus nombreux que les seconds. A l'exception des services non marchands, le taux de participation financière de ces secteurs est médiocre. L'effort financier par salarié est important pour les services marchands aux entreprises et les services non marchands.

En termes physiques, la durée de stage y est soit très courte (T29, T30, T33), soit très élevée (T34, T38), mais la durée moyenne de formation par salarié y est basse, à l'exception du secteur des services non marchands.

Secteur : T29 Réparation et commerce de l'automobile	APE : 65	
Salariés au 31.12.1985 : 156 439	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 4,7 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 4 284	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 3,6 %	
Taux de participation financière : 1,45 %	Taux d'encadrement : 24,9 %	Taux de féminisation : 18,3 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré	(83,2 % des salariés appartiennent à des PME)	
Importance du secteur en termes d'effort financier global :	1,0 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en termes de dépense par salarié :	Avec 1 342 francs, ce secteur occupe le 26 ^{ème} rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70,3 %	(Rappel 1984 : 69,7 %)	
Sexe des stagiaires : 9,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,5 %	contre 19,5 % pour les hommes	
Durée des stages : 34,9 heures	Effort physique de formation : 6,8 heures par salarié	

Secteur : T30 Hôtels, cafés, restaurants	APE : 67	
Salariés au 31.12.1985 : 180 224	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 6,1 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 3 981	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 4,2 %	
Taux de participation financière : 1,30 %	Taux d'encadrement : 15,3 %	Taux de féminisation : 45,6 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré	(67,5 % des salariés appartiennent à des PME)	
Importance du secteur en termes d'effort financier global :	0,8 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en termes de dépense par salarié :	Avec 1 027 francs, ce secteur occupe le 34 ^{ème} rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 28,8 %	(Rappel 1984 : 25,3 %)	
Sexe des stagiaires : 39,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,5 %	contre 13,3 % pour les hommes	
Durée des stages : 31,1 heures	Effort physique de formation : 4,2 heures par salarié	

Secteur : T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises	APE : 56, 76 à 80, 82, 83		
Salariés au 31.12.1985 : 633 870	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 8,8 %		
Entreprises au 31.12.1985 : 10 752	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 4,0 %		
Taux de participation financière : 1,84 %	Taux d'encadrement : 37,9 %	Taux de féminisation : 39,6 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (67,1 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 6,4 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 216 francs, ce secteur occupe le 16 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 64,0 % (Rappel 1984 : 67,4 %)			
Sexe des stagiaires : 39,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 19,5 % contre 19,9 % pour les hommes			
Durée des stages : 45,7 heures			Effort physique de formation : 9,7 heures par salarié

Secteur : T34 Services marchands rendus principalement aux particuliers	APE : 66, 84 à 87		
Salariés au 31.12.1985 : 525 427	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 2,8 %		
Entreprises au 31.12.1985 : 7 310	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 0,2 %		
Taux de participation financière : 1,43 %	Taux d'encadrement : 19,3 %	Taux de féminisation : 61,6 %	
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (71,2 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,7 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 150 francs, ce secteur occupe le 30 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,6 % (Rappel 1984 : 52,5 %)			
Sexe des stagiaires : 49,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,2 % contre 10,4 % pour les hommes			
Durée des stages : 69,0 heures			Effort physique de formation : 7,0 heures par salarié

Secteur : T38 Services non marchands	APE : 90 à 98		
Salariés au 31.12.1985 : 588 516	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 0,4 %		
Entreprises au 31.12.1985 : 5 727	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 0,1 %		
Taux de participation financière : 2,37 %	Taux d'encadrement : 33,7 %	Taux de féminisation : 66,7 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (59,9 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 6,0 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 240 francs, ce secteur occupe le 15 ^{ème} rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 72,4 % (Rappel 1984 : 73,1 %)			
Sexe des stagiaires : 65,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 20,6 % contre 21,9 % pour les hommes			
Durée des stages : 57,9 heures			Effort physique de formation : 13,9 heures par salarié

2.11 Les organismes financiers et de crédit (T35, T36, T37)

Les secteurs T36 et T37 se caractérisent par un taux de féminisation très fort (de l'ordre de 50 %), un niveau de concentration important, une structure d'emplois dominée par les employés. L'effet concentration confère à ces secteurs un taux de participation financière élevé, une dépense de formation par salarié parmi les plus fortes de l'économie et un effort physique de formation très fort - plus de vingt heures de formation par salarié. Le secteur T35 ne leur ressemble pas du tout et possède même des caractéristiques tout à fait contraires, sauf en ce qui concerne le taux de féminisation qui est élevé.

Secteur : T35 Location et crédit baïl immobiliers		APE : 81
Salariés au 31.12.1985 : 26 583	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 9,8 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 366	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 8,0 %	
Taux de participation financière : 1,36 %	Taux d'encadrement : 20,2 %	Taux de féminisation : 46,0 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (84,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 104 francs, ce secteur occupe le 31 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 63,4 % (Rappel 1984 : 55,6 %)		
Sexe des stagiaires : 36,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,6 % contre 11,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,0 heures		Effort physique de formation : 4,9 heures par salarié

Secteur : T36 Assurances		APE : 88
Salariés au 31.12.1985 : 137 950	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 2,7 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 429	Evolution par rapport au 31.12.1984 : + 1,7 %	
Taux de participation financière : 3,06 %	Taux d'encadrement : 45,5 %	Taux de féminisation : 53,9 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (27,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 569 francs, ce secteur occupe le 8 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 83,2 % (Rappel 1984 : 77,3 %)		
Sexe des stagiaires : 44,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 30,3 % contre 44,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 61,8 heures		Effort physique de formation : 24,6 heures par salarié

Secteur : T37 Organismes financiers	APE : 89	
Salariés au 31.12.1985 : 417 136	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 0,7 %	
Entreprises au 31.12.1985 : 1 145	Evolution par rapport au 31.12.1984 : - 0,9 %	
Taux de participation financière : 3,67 %	Taux d'encadrement : 56,3 %	Taux de féminisation : 48,5 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (19,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 9,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 5 229 francs, ce secteur occupe le 3 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 88,7 % (Rappel 1984 : 83,1 %)		
Sexe des stagiaires : 42,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 50,8 % contre 64,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 46,8 heures		Effort physique de formation : 27,9 heures par salarié

3. LES RESULTATS A UN NIVEAU PLUS FIN

L'exploitation des déclarations 2483 nous permet désormais d'établir des résultats nationaux représentatifs dans la nomenclature d'activités économiques au niveau 100. Ceci a été effectué sans augmentation du taux de sondage. Nous étudions actuellement la possibilité d'obtenir des résultats régionaux à ce même niveau de nomenclature en limitant au maximum le retraitage de déclarations lors de la deuxième phase de l'enquête (cf. § 1.2).

Le tableau de passage secteur 40 - nomenclature d'activités niveau 100 est donné page 120. Trois cas peuvent se présenter :

- la correspondance entre les deux ensembles est bi-univoque comme le secteur T10 et l'activité 16. Les résultats au niveau 100 et son agrégation en 38 postes sont alors identiques ;
- un même secteur regroupe plusieurs activités différentes, mais les résultats sur les principaux indicateurs sont homogènes. C'est notamment le cas dans les industries du bois et de l'ameublement et les industries diverses ;
- un même secteur regroupe plusieurs activités et les résultats sont hétérogènes, telles l'industrie du caoutchouc, qui se situe largement au-dessus du niveau national en matière de formation continue, et la transformation des matières plastiques qui, à l'inverse, se caractérise par des ratios beaucoup plus faibles. Beaucoup d'autres regroupements en secteur 38 correspondent à ce dernier cas, ce qui confirme la nécessité de sortir chaque année des résultats à un niveau plus fin.

Le tableau 38 nous donne pour chaque activité économique les valeurs des principaux indicateurs pour l'année 1985.

CHAPITRE 5

SYNTHESE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée effectuée précédemment se poursuit dans ce chapitre par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondé sur les performances réalisées par chaque secteur en 1985 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié). Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des graphiques 1 et 2, n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances (1). Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

1. LA CONSTRUCTION DES GROUPEMENTS DE SECTEURS

Pour ce faire, on s'est basé sur le graphique 1 qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (T1) et de taux de stagiaires (T3).

Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,24 %) puisque la moins forte participation sectorielle dépasse le taux des 3 % de la masse salariale.

La dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 40 %).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue.

Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale.

(1) Utilisée dans l'étude précitée pour l'industrie

La dispersion intra-groupe - pour t_1 comme pour t_3 - y est faible.

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant de bons résultats.

Groupe C

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière proche de la moyenne nationale (faible dispersion intra-groupe) et un taux de stagiaires encadrant de près le taux national (23 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie.

Groupe D

Nous trouvons ici un ensemble de secteurs ayant des performances médiocres : taux de participation financière compris entre 1,3 % et 1,6 %, taux de stagiaires compris entre 15,7 % et 20,4 %.

Groupe E

On retrouve ici les traditionnels secteurs à la traîne de la formation continue (à l'exception de T24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : de 7,2 à 13,6 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

2. L'EFFORT PHYSIQUE DE FORMATION EST COHERENT AVEC LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

La typologie établie au paragraphe 1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le graphique 2 nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages - taux de stagiaires.

Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (1).

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt heures à près de trente-trois heures.

(1) Si $D = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de stagiaires}}$ et $T3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$

il vient $D \times T3 = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de salariés}}$

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont relativement dispersés : leur performance se situe entre 12,9 heures et 22,8 heures par salarié. Leur durée de stages est comparable à celle du groupe A, mais leur taux de stagiaires est nettement plus faible.

Les secteurs du groupe E confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent quasiment tous en-dessous de sept heures de stage par salarié.

Enfin, les secteurs des groupes C et D se situent approximativement dans une fourchette sept heures - dix-sept heures : dans chaque groupe, l'effort moyen par salarié est peu dispersé ; le groupe C se distingue du groupe D par le fait que les secteurs qui en font partie ont une durée de stage plus élevée et un taux de stagiaires plus important.

CONCLUSION

1986 est la dixième année où l'obligation financière s'élève à 1,1 pour cent des salaires.

Le taux de participation financière a connu, en 1986, une augmentation plus importante que celle de 1985. Cette progression est très différente selon l'importance de l'entreprise. Si les grosses entreprises continuent de voir croître leur taux de participation financière, la quasi-stagnation constatée depuis 1983 chez les petites et moyennes entreprises se poursuit cette année.

Le taux global de stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1977 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point, est en nette augmentation depuis 1983. En 1986, un salarié sur quatre a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu plus de un sur six entre 1977 et 1982. Comme pour le taux de participation financière, cette augmentation est surtout le fait des grosses entreprises. La proportion de stagiaires masculins est plus importante que celle des stagiaires féminins, mais au fil des années, le rapport de ces proportions se rapproche de 1.

Enfin, la durée moyenne des stages est en diminution pour toutes les classes de taille d'entreprises. Elle est de 49 heures en 1986 contre 52 heures en 1985.

Les résultats de 1986 ne sont que provisoires. Il faut donc attendre le mois de mai 1988 pour obtenir les résultats définitifs et une éventuelle confirmation de toutes ces tendances.

Néanmoins, nous pouvons affirmer dès à présent que la probabilité qu'un salarié bénéficie effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de son entreprise, ainsi que de sa catégorie professionnelle et de son sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas, comme l'attestent les graphiques 1 et 2 et les tableaux 40 à 44, en voie d'être résorbées.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1985	44 544	46 428	22 083	1 805	423	115 283
1986 (provisoire)	37 959	44 687	21 543	1 716	394	106 299
Nombres de salariés 1985	637 957	1 476 897	2 952 100	1 594 918	2 785 895	9 447 767
1986 (provisoire)	549 789	1 410 301	2 846 198	1 537 508	2 650 288	8 994 084

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1985 définitif saisis	7 286	12 254	16 914	1 805	423	38 682
1985 définitif retenus	6 756	11 519	16 194	1 792	419	36 680
1986 provisoire saisis	4 008	9 064	15 320	1 722	397	30 511
1986 provisoire retenus	3 588	8 309	14 072	1 697	394	28 060

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1
de leur participation aux dépenses de formation

Taux de participation financière t1	Nombres d'entreprises	%	Nombres de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
-------------------------------------	-----------------------	---	---------------------	---	--------------------------------------	---	---	---

1985

Inférieur à 1,09 %	22 313	19	1 193 968	13	112 369	11	936	4
Compris entre 1,09 et 1,11 %	65 352	57	2 977 070	31	261 834	27	2 880	13
Supérieur à 1,11 %	27 618	24	5 276 729	56	607 306	62	18 215	83
TOTAL	115 283	100	9 447 767	100	981 509	100	22 031	100

1986 (provisoire)

Inférieur à 1,09 %	18 221	17	939 367	10	94 840	10	785	3
Compris entre 1,09 et 1,11 %	62 717	59	2 854 480	32	265 497	27	2 921	13
Supérieur à 1,11 %	25 361	24	5 200 237	58	624 665	63	19 279	84
TOTAL	106 299	100	8 994 084	100	985 002	100	22 985	100

Tableau 4 - Données financières (en millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1985

Taux de participation %	1,14	1,20	1,51	2,12	3,62	2,24
Nombre d'entreprises	44 544	46 428	22 083	1 805	423	115 283
Nombre de salariés	637 957	1 476 897	2 952 100	1 594 918	2 785 895	9 447 767
Montant des salaires MF	58 805	139 485	289 440	169 640	324 139	981 509
Dépenses imputables MF	669	1 673	4 369	3 595	11 725	22 031
Versem. au Trésor MF	45	63	37	2	€	148

1986 (provisoire)

Taux de participation %	1,15	1,22	1,53	2,24	3,81	2,33
Nombre d'entreprises	37 959	44 687	21 543	1 716	394	106 299
Nombre de salariés	549 789	1 410 301	2 846 198	1 537 508	2 650 288	8 994 084
Montant des sal. nets MF	54 574	141 864	294 553	172 142	321 869	985 002
Dépenses imputables MF	626	1 724	4 496	3 860	12 279	22 985
Versem. au Trésor MF	33	50	24	3	€	111

Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie
en % des dépenses totales

Classe de taille	1985					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Frais de personnel enseignant	1	1	2	5	12	8
Frais de personnel non enseignant	2	€	1	5	8	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	€	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	2	4	12	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	1	1
Dépenses en application de conventions						
dont : plan de formation	7	25	26	27	25	19
congrés-formation	8	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	9	12	16	29	38	38
Transport et hébergement	10	1	2	3	4	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	28	24	14	6	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	9	8	6	5	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	4	3	1	1	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	€	1
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	1	1	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	17	16	15	13	9	8
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	€	€	€	€	€
TOTAL	19	100	100	100	100	100
Subventions perçues	20	1	1	2	2	2
Dépenses déductibles	21	99	99	98	98	98

1986 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	€	1	2	5	12	8
Frais de personnel non enseignant	2	€	€	1	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	€	1	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	€	1	6	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	1	4	12	26	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	1	1	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	25	26	28	25	13	20
congrés-formation	8	€	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	9	12	15	28	37	46	38
Transport et hébergement	10	1	2	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	28	25	15	6	1	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	9	8	6	4	3	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	€	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	3	3	1	1	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	1	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	1	€	€	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	17	17	16	12	9	5	8
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	€	€	€	1	€	€
TOTAL	19	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	20	1	1	2	2	1	1
Dépenses déductibles	21	99	99	98	98	99	99

Tableau 6 - Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 sala- riés et plus	

1985

Frais de personnel enseignant	1	382	786	1 981	802	326	4 277
Frais de personnel non enseignant	2	214	320	677	493	288	1 992
Fournitures et matières d'oeuvre	3	202	462	1 160	580	272	2 676
Autres frais de fonctionnement	4	186	415	997	619	319	2 536
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	792	1 589	3 019	1 041	359	6 800
Dépenses d'équipement	6	209	487	899	451	252	2 298
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	17 096	23 033	14 394	1 533	389	56 445
congrés-formation	8	335	479	519	211	85	1 629
Rémunérations versées aux stagiaires	9	10 071	17 778	13 420	1 533	386	43 188
Transport et hébergement	10	4 941	10 401	10 004	1 408	369	27 123
Versements à des fonds d'assurance formation	11	23 282	23 680	9 638	543	109	57 252
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	42 106	45 078	21 705	1 797	422	111 108
Versements à des organismes agréés	13	4 989	6 146	2 435	106	31	13 707
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	7 615	8 242	3 106	198	56	19 217
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	26 909	30 439	15 089	1 267	349	74 053
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	1 003	1 211	523	44	24	2 805
Financement de la form. prof. en alternance	17	40 168	43 168	20 868	1 739	416	106 359
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	295	384	212	15	5	911
TOTAL	19	44 110	46 302	22 062	1 805	423	114 702
Subventions perçues	20	349	664	786	240	140	2 179
Dépenses déductibles	21	44 110	46 302	22 062	1 805	423	114 702

1986 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	280	889	1 847	769	308	4 093
Frais de personnel non enseignant	2	178	330	559	477	262	1 806
Fournitures et matières d'oeuvre	3	167	306	934	547	243	2 197
Autres frais de fonctionnement	4	206	509	997	599	289	2 600
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	648	1 580	2 777	995	333	6 333
Dépenses d'équipement	6	154	406	812	467	223	2 062
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	15 508	22 221	13 752	1 454	360	53 295
congrés-formation	8	168	301	408	178	81	1 136
Rémunérations versées aux stagiaires	9	8 793	16 872	12 897	1 437	358	40 357
Transport et hébergement	10	4 216	9 692	9 612	1 339	339	25 198
Versements à des fonds d'assurance formation	11	19 601	22 803	9 469	524	102	52 499
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	36 808	43 983	21 343	1 709	391	104 234
Versements à des organismes agréés	13	3 955	5 766	2 257	82	30	12 090
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	6 387	7 690	3 032	201	57	17 367
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	23 243	29 126	14 585	1 209	330	68 493
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	811	1 007	478	47	21	2 364
Financement de la form. prof. en alternance	17	35 521	42 365	20 606	1 672	389	100 553
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	290	350	242	33	15	930
TOTAL	19	37 666	44 630	21 530	1 716	394	105 936
Subventions perçues	20	247	592	921	259	136	2 155
Dépenses déductibles	21	37 656	44 630	21 530	1 715	394	105 925

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	425 493	212 464	637 957	19 157	11 631	30 788
20 à 49 salariés	958 290	518 607	1 476 897	64 500	36 446	100 946
50 à 499 salariés	1 802 573	1 149 527	2 952 100	262 846	146 509	409 355
500 à 1 999 sal.	982 143	612 775	1 594 918	261 846	134 252	396 098
2 000 sal. et plus	1 972 088	813 807	2 785 895	800 199	248 718	1 048 917
TOTAL	6 140 587	3 307 180	9 447 767	1 408 548	577 556	1 986 104

1985

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	367 963	181 826	549 789	17 061	9 985	27 046
20 à 49 salariés	923 368	486 933	1 410 301	65 292	32 597	97 889
50 à 499 salariés	1 750 326	1 095 872	2 846 198	265 520	146 602	412 122
500 à 1 999 sal.	953 254	584 254	1 537 508	262 945	135 260	398 205
2 000 sal. et plus	1 855 508	794 780	2 650 288	810 900	266 943	1 077 843
TOTAL	5 850 419	3 143 665	8 994 084	1 421 718	591 387	2 013 105

1986 (provisoire)

(*) Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 8 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages

(1986 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés ou plus		TOTAL	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Année												
Hommes	4,5	4,6	6,7	7,1	14,5	15,2	26,7	27,6	40,6	43,7	22,9	24,3
Femmes	5,5	5,5	7,0	6,7	12,7	13,4	21,9	23,2	30,6	33,6	17,4	18,8
TOTAL	4,9	4,9	6,8	6,9	13,9	14,5	24,8	25,9	37,7	40,7	21,0	22,4

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 9 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H), en milliers, selon la classe de taille des entreprises et le niveau initial de qualification des stagiaires

Classe de taille	Niveau de qualific. initial		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1985								
10 à 19 salariés	H		106	296	554	238	420	1 614
	St		1 170	6 807	13 057	5 798	11 377	38 209
20 à 49 salariés	H		395	1 144	1 773	922	1 286	5 520
	St		6 849	22 758	41 733	21 025	32 892	125 257
50 à 499 salariés	H		1 744	4 391	6 407	4 641	4 533	21 716
	St		31 501	99 929	138 471	106 029	106 725	482 655
500 à 1 999 salariés	H		1 886	3 839	5 668	4 967	3 910	20 270
	St		33 736	75 894	124 928	105 348	87 324	427 230
2 000 salariés et plus	H		4 132	17 801	12 190	20 132	9 319	63 574
	St		61 327	297 449	248 072	331 528	161 073	1 099 449
TOTAL	H		8 263	27 471	26 592	30 900	19 468	112 694
	St		134 583	502 837	566 261	569 728	399 391	2 172 800

Classe de taille	Niveau de qualific. initial		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1986 (provisoire)								
10 à 19 salariés	H		77	299	483	204	418	1 481
	St		1 383	6 720	12 640	5 463	11 018	37 224
20 à 49 salariés	H		275	1 046	1 806	888	1 084	5 099
	St		5 564	25 150	44 771	22 303	31 351	129 139
50 à 499 salariés	H		1 466	4 235	6 311	4 734	4 330	21 076
	St		32 651	101 733	145 390	109 003	110 120	498 897
500 à 1 999 salariés	H		1 506	3 776	5 523	5 218	4 018	20 041
	St		30 353	81 290	124 594	109 810	93 557	439 604
2 000 salariés et plus	H		3 759	17 022	11 767	19 830	9 750	62 128
	St		61 187	301 412	244 514	349 859	170 686	1 127 658
TOTAL	H		7 083	26 378	25 890	30 874	19 600	109 825
	St		131 138	516 305	571 909	596 438	416 732	2 232 522

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

Tableau 10 - Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle

Classe de taille	Année 1985 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	3	6	6	8	5	6
Ouvr. qual.	18	18	21	18	27	23
Employés	34	33	29	29	23	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	15	17	22	25	30	26
Ingénieurs Cadres	30	26	22	20	15	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1986 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	4	4	7	7	5	6
Ouvr. qual.	18	20	20	18	27	23
Employés	34	35	29	29	22	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	15	17	22	25	31	26
Ingénieurs Cadres	29	24	22	21	15	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(*) Ces structures tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1985

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	48 055	21 291	128 860	73 609	266 222	220 210	139 535	132 202	218 135	103 442	800 807	550 754
Ouvriers qualifiés	180 778	24 896	403 549	70 091	693 708	196 400	343 458	84 930	717 854	104 761	2 339 347	481 078
Employés	84 943	132 021	177 441	298 156	292 700	542 407	155 748	277 765	292 457	411 020	1 003 289	1 661 369
Ag. maîtr. Ag. techn.	40 209	16 335	103 094	40 259	269 891	122 374	183 245	85 088	482 153	152 893	1 078 592	416 949
Ingénieurs Cadres	71 508	17 921	145 346	36 492	280 052	68 136	160 157	32 790	261 489	41 691	918 552	197 030
TOTAL	425 493	212 464	958 290	518 607	1 802 573	1 149 527	982 143	612 775	1 972 088	813 807	6 140 587	3 307 180

Tableau 12 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1986 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	45 526	18 812	122 629	73 006	262 861	210 912	128 212	121 877	198 779	95 089	758 007	519 696
Ouvriers qualifiés	155 848	20 143	385 384	64 904	663 442	177 626	336 053	77 649	669 765	97 126	2 210 492	437 448
Employés	72 867	114 664	176 434	279 476	287 064	521 204	150 348	264 093	267 436	403 783	954 149	1 583 220
Ag. maîtr. Ag. techn.	32 294	12 770	98 947	35 540	262 542	119 342	180 375	87 948	464 501	155 969	1 038 659	411 569
Ingénieurs Cadres	61 428	15 437	139 974	34 007	274 417	66 788	158 266	32 687	255 027	42 813	889 112	191 732
TOTAL	367 963	181 826	923 368	486 933	1 750 326	1 095 872	953 254	584 254	1 855 508	794 780	5 850 419	3 143 665

Tableau 13 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

en haut : année 1985

en bas : année 1986 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	1	1	3	3	6	5	13	10	21	12	10	7
	1	1	2	2	6	4	11	10	23	14	10	7
Ouvriers qualifiés	3	2	4	3	10	7	17	13	37	20	18	10
	3	1	4	2	10	7	18	13	40	23	19	10
Employés	4	5	6	7	14	14	30	25	37	29	21	18
	3	6	7	7	15	15	30	26	37	31	21	19
Ag. maîtr. Ag. techn.	8	10	12	12	23	23	38	33	51	47	37	32
	8	10	12	13	24	25	39	34	55	52	39	35
Ingénieurs Cadres	10	13	15	17	27	27	43	40	51	53	33	32
	11	13	14	15	28	29	46	45	55	56	36	34
TOTAL	5	5	7	7	15	13	27	22	41	31	23	17
	5	5	7	7	15	13	28	23	44	34	24	19

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 14 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

Année 1985

Catégorie professionnelle	Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	
	Manoeuvres-OS	2	3	7	12	19	10
	Ouvriers qualifiés	3	5	11	18	36	18
	Employés	6	9	17	29	35	21
	Agents de maîtrise et agents techniques	10	15	27	39	52	38
	Ingénieurs et cadres	13	18	31	45	53	36
	TOTAL	6	9	16	27	40	23

Année 1986 (données provisoires)

Catégorie professionnelle	Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	
	Manoeuvres-OS	2	3	7	12	21	10
	Ouvriers qualifiés	4	6	12	20	39	20
	Employés	7	10	18	30	36	23
	Agents de maîtrise et agents techniques	12	17	29	41	56	41
	Ingénieurs et cadres	14	18	32	49	57	39
	TOTAL	7	9	18	29	43	25

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

Tableau 15 - Répartition des congés de formation

Année 1985

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
6 072	12 529	18 096	36 697

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
2 817	9 249	12 265	8 448	3 918	36 697

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
1 093	2 454	6 797	6 993	19 360	36 697

Tableau 16 - Répartition des congés de formation

Année 1986 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
4 223	12 186	14 341	30 750

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
2 629	8 591	8 649	8 206	2 675	30 750

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
759	1 301	4 868	6 056	17 766	30 750

Tableau 17 - Durée moyenne de formation (heures)

Classe de taille	Année 1985 (*)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	91	58	55	56	67	61
Ouvriers qualifiés	43	50	44	51	60	55
Employés	42	43	46	45	49	47
Agents de maîtrise Agents techniques	41	44	44	47	61	54
Ingénieurs et cadres	37	39	43	45	58	49
TOTAL	42	44	45	47	58	52

Année 1985		
Stages employeurs plan de formation	Stages employeurs congé de formation	Autres stages
57	140	102
52	142	80
44	116	63
52	84	79
48	133	47
50	117	70

Classe de taille	Année 1986 (données provisoires) (*)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	56	50	45	50	61	54
Ouvriers qualifiés	44	42	42	46	57	51
Employés	38	40	43	44	48	45
Agents de maîtrise Agents techniques	37	40	43	47	57	52
Ingénieurs et cadres	38	35	39	43	57	47
TOTAL	40	40	42	46	55	49

Année 1986 (données provisoires)		
Stages employeurs plan de formation	Stages employeurs congé de formation	Autres stages
50	112	81
48	120	74
43	114	62
50	77	74
47	135	47
47	106	66

(*) Les moyennes tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 18 - Effort physique de formation
(Unité = heures par salarié)

Année 1985

Catégorie professionnelle	Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	
	Manoeuvres-OS	2	2	4	7	13	6
	Ouvriers qualifiés	1	2	5	9	22	10
	Employés	3	4	8	13	17	10
	Agents de maîtrise et agents techniques	4	6	12	19	32	21
	Ingénieurs et cadres	5	7	13	20	31	18
	TOTAL	3	4	7	13	23	12

Année 1986 (données provisoires)

Catégorie professionnelle	Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	
	Manoeuvres-OS	1	1	3	6	13	6
	Ouvriers qualifiés	2	2	5	9	22	10
	Employés	3	4	8	13	18	10
	Agents de maîtrise et agents techniques	5	7	12	19	32	21
	Ingénieurs et cadres	5	6	13	21	33	18
	TOTAL	3	4	7	13	23	12

Tableau 19 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe

Année 1985

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	3 483	11 147	34 443	27 017	97 778	173 868
	Femmes	2 481	8 799	27 859	20 349	43 200	102 688
	Total	5 964	19 946	62 302	47 366	140 978	276 556
de 25 à 40 ans	Hommes	15 322	50 052	195 233	175 031	488 844	924 482
	Femmes	8 595	27 905	108 543	93 107	158 321	396 471
	Total	23 917	77 957	303 776	268 138	647 165	1 320 953
40 ans et plus	Hommes	5 825	19 251	83 469	81 241	251 155	440 941
	Femmes	3 032	9 403	36 088	32 262	63 200	143 985
	Total	8 857	28 654	119 557	113 503	314 355	584 926
Total	Hommes	24 630	80 450	313 145	283 289	837 777	1 539 291
	Femmes	14 108	46 107	172 490	145 718	264 721	643 144
	Total	38 738	126 557	485 635	429 007	1 102 498	2 182 435

Tableau 20 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe

Année 1986 (données provisoires)

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	4 590	14 973	40 424	29 491	84 965	174 443
	Femmes	2 767	10 028	28 511	20 960	43 589	105 855
	Total	7 357	25 001	68 935	50 451	128 554	280 298
de 25 à 40 ans	Hommes	14 093	53 392	199 455	174 750	504 973	946 663
	Femmes	8 055	27 152	112 904	92 577	167 231	407 919
	Total	22 148	80 544	312 359	267 327	672 204	1 354 582
40 ans et plus	Hommes	6 333	22 449	92 541	92 652	265 972	479 947
	Femmes	3 845	9 260	41 094	36 839	70 386	161 424
	Total	10 178	31 709	133 635	129 491	336 358	641 371
Total	Hommes	25 016	90 814	332 420	296 893	855 910	1 601 053
	Femmes	14 667	46 440	182 509	150 376	281 206	675 198
	Total	39 683	137 254	514 929	447 269	1 137 116	2 276 251

Tableau 21 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1985

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
1 450	29	404	1 883

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
585	1 453	2 761	1 652	3 184	9 635

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
171 123	336 261	831 052	503 751	795 066	2 637 253

Tableau 22 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1986 (données provisoires)

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
1 662	32	237	1 931

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
2 513	8 101	15 842	7 869	11 278	45 603

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
634 595	2 081 088	4 152 648	2 770 481	2 763 866	12 402 678

Tableau 23 - Répartition des stages individuels

Année 1985

Nombres et structure par type		
Prévention	65 707	(2,3 %)
Adaptation	246 071	(8,8 %)
Promotion professionnelle	225 012	(8,0 %)
Entretien ou perfectionnement	2 262 092	(80,8 %)
TOTAL	2 798 882	(100,0 %)

Classe de taille Durée	Structure selon la durée et la taille (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sal. et plus	Total
< 40 H	11	36	141	144	407	739
40 à < 160 H	4	11	46	40	119	220
≥ 160 H	1	2	8	6	24	41
TOTAL	16	49	195	190	550	1 000
dont stages sans convent.	1	1	22	52	352	428

Année 1986 (données provisoires)

Nombres et structure par type		
Prévention	79 594	(2,7 %)
Adaptation	265 887	(8,9 %)
Promotion professionnelle	227 655	(7,6 %)
Entretien ou perfectionnement	2 413 050	(80,8 %)
TOTAL	2 986 186	(100,0 %)

Classe de taille Durée	Structure selon la durée et la taille (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sal. et plus	Total
< 40 H	10	35	143	150	421	759
40 à < 160 H	3	11	44	37	103	198
≥ 160 H	1	3	9	8	22	43
TOTAL	14	49	196	195	546	1 000
dont stages sans convent.	ε	1	20	49	363	433

(*) Ces résultats sont donnés pour 1000 stages.

Tableau 24 (*) - Principales données régionales - 1985

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Nombres (6)		Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	29 349	4 303 700	4	9	21	17	50	14 259	1 314 602	60	92	31	71 207
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	3 066	174 827	10	22	45	17	6	216	24 528	52	78	14	1 033
PICARDIE	22	3 244	189 301	10	22	40	16	12	257	28 360	47	77	15	1 201
HAUTE-NORMANDIE	23	3 075	180 725	9	22	42	22	4	241	27 910	45	74	15	1 179
CENTRE	24	4 581	249 810	10	24	46	18	1	346	36 099	44	69	14	1 515
BASSE-NORMANDIE	25	2 241	132 339	9	22	42	12	15	169	13 203	31	50	10	652
BOURGOGNE	26	3 039	163 587	10	23	44	14	8	219	24 414	41	72	15	1 125
NORD	31	7 785	576 611	7	18	36	18	21	917	120 415	61	87	21	5 914
LORRAINE	41	4 003	315 012	7	16	35	16	26	635	62 731	35	73	20	3 929
ALSACE	42	3 552	253 388	7	18	39	20	16	392	51 215	50	79	20	2 041
FRANCHE-COMTE	43	2 193	129 625	10	20	44	13	14	167	18 276	39	69	14	1 004
PAYS DE LA LOIRE	52	5 613	348 116	9	21	44	21	4	486	55 383	52	75	16	2 492
BRETAGNE	53	5 079	260 305	11	23	45	16	4	363	45 833	45	74	18	2 085
POITOU-CHARENTES	54	2 927	151 502	11	25	40	9	14	244	22 359	33	63	15	1 214
AQUITAINE	72	4 641	238 655	11	25	41	15	8	406	38 273	44	72	16	1 857
MIDI-PYRENEES	73	4 562	225 277	12	28	41	15	5	306	31 377	48	70	14	1 605
LIMOUSIN	74	1 266	67 614	11	24	45	9	11	88	9 414	51	77	14	485
RHONE-ALPES	82	13 139	855 338	9	20	35	19	17	1 298	147 849	56	82	17	6 759
AUVERGNE	83	2 097	147 095	8	20	30	11	32	307	30 191	51	83	21	2 183
LANGUEDOC	91	2 953	135 535	14	27	40	16	3	196	19 335	42	68	14	945
PROV.- C.D'AZUR	93	6 680	342 418	12	24	36	18	9	512	50 844	45	71	15	2 260
CORSE	94	175	5 897	18	38	44	0	0	6	189	14	24	3	9
AUTRES (**)		23	1 090	7	43	50	0	0	1	0	0	0	0	0
FRANCE ENTIERE		115 283	9 447 767	7	16	31	17	29	22 031	2 172 800	51	83	23	112 694

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

(**) Il s'agit d'une partie du traitement d'un D.O.M.

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 24 (*) - Principales données régionales - 1986 (données provisoires)

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)						Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	26 300	4 107 955	3	8	21	17	50	14 966	1 355 376	61	93	33	70 309
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 932	173 330	9	23	46	16	6	247	27 418	64	85	16	1 209
PICARDIE	22	3 016	177 504	8	23	45	16	7	278	26 838	47	76	15	1 171
HAUTE-NORMANDIE	23	2 838	171 807	8	21	42	24	4	263	29 651	53	79	17	1 270
CENTRE	24	4 546	248 950	10	25	47	18	0	374	39 788	53	73	16	1 544
BASSE-NORMANDIE	25	2 132	124 865	9	22	41	16	12	167	17 482	56	67	14	752
BOURGOGNE	26	2 857	165 296	9	22	48	13	8	239	28 043	50	78	17	1 249
NORD	31	6 289	476 562	6	18	34	21	21	784	100 151	58	85	21	4 116
LORRAINE	41	3 817	310 447	6	15	35	19	25	656	64 762	36	74	21	3 597
ALSACE	42	3 388	249 420	6	19	37	19	19	466	57 434	57	85	23	2 540
FRANCHE-COMTE	43	2 122	126 232	9	21	44	13	13	163	17 348	36	65	14	724
PAYS DE LA LOIRE	52	4 017	252 114	8	21	46	21	5	345	37 683	45	73	15	1 567
BRETAGNE	53	4 406	238 900	10	23	45	18	4	336	42 749	51	80	18	1 884
POITOU-CHARENTES	54	2 989	165 540	9	25	42	11	13	276	27 841	56	76	17	1 310
AQUITAINE	72	5 129	259 340	10	28	43	11	8	455	42 456	48	74	16	1 916
MIDI-PYRENEES	73	4 162	212 872	11	28	40	15	6	312	32 599	45	71	15	1 501
LIMOUSIN	74	1 265	69 719	10	25	45	10	11	97	11 548	59	78	17	508
RHONE-ALPES	82	12 628	842 270	8	20	38	18	16	1 495	169 292	66	89	20	7 419
AUVERGNE	83	2 182	148 043	8	20	32	11	29	328	32 127	57	83	22	2 054
LANGUEDOC	91	2 625	124 799	13	29	40	15	3	190	19 750	54	74	16	898
PROV.- C.D'AZUR	93	6 158	327 582	11	26	39	17	8	527	51 355	43	70	16	2 247
CORSE	94	193	5 963	23	35	42	0	0	6	114	9	15	2	3
LA REUNION	99	308	14 574	9	28	63	0	0	15	717	29	44	5	37
FRANCE ENTIERE		106 299	8 994 084	6	16	32	17	29	22 985	2 232 522	55	85	25	109 825

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 25 (*) - Principales masses de dépenses par région (millions de francs)

1985

1986 (données provisoires)

REGION	1985						1986 (données provisoires)						
	Fonctionnement interne (1)	Conventions (2)	Rémunér. stagiaires (3)	FAF (4)	Autres (5)	TOTAL (6)	Fonctionnement interne (1)	Conventions (2)	Rémunér. stagiaires (3)	FAF (4)	Autres (5)	TOTAL (6)	
ILE DE FRANCE	11	3 133	2 548	6 076	418	2 083	14 258	3 229	2 797	6 347	422	2 171	14 966
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	8	57	59	35	57	216	11	67	69	36	64	247
PICARDIE	22	14	71	73	33	66	257	14	75	78	41	70	278
HAUTE-NORMANDIE	23	12	56	69	45	59	241	14	64	79	45	61	263
CENTRE	24	23	83	96	61	84	347	29	85	96	66	98	374
BASSE-NORMANDIE	25	8	33	40	46	42	169	9	37	39	41	41	167
BOURGOGNE (*)	26	13	51	61	43	51	219	13	57	69	45	55	239
NORD	31	100	256	345	55	161	917	87	208	271	51	167	784
LORRAINE	41	76	105	263	97	94	635	72	119	255	109	101	656
ALSACE	42	26	57	107	113	89	392	29	76	132	131	98	466
FRANCHE-COMTE	43	9	36	53	38	31	167	11	28	41	43	40	163
PAYS DE LA LOIRE	52	31	99	136	104	115	485	23	61	80	97	84	345
BRETAGNE	53	23	68	106	76	89	362	17	65	91	79	84	336
POITOU-CHARENTES	54	26	48	86	38	46	244	37	50	85	46	58	276
AQUITAINE	72	49	95	133	38	92	407	49	108	146	49	103	455
MIDI-PYRENEES	73	12	71	88	61	75	307	14	69	87	67	75	312
LIMOUSIN	74	5	23	30	9	22	89	6	25	33	10	23	97
RHONE-ALPES	82	123	304	431	159	381	1 298	133	398	497	152	315	1 495
AUVERGNE	83	52	33	131	29	62	307	55	39	134	33	67	328
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	13	47	56	31	48	195	14	46	53	30	47	190
PROV.-COTE D'AZUR	93	38	126	146	73	129	512	39	132	148	73	135	527
CORSE	94	0	1	ε	2	3	6	0	1	ε	3	2	6
AUTRES (**)		0	ε	0	0	1	1	0	1	0	6	8	15
FRANCE ENTIERE		3 794	4 268	8 585	1 604	3 780	22 031	3 905	4 608	8 830	1 675	3 967	22 985

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

(**) Il s'agit d'une partie du traitement d'un D.O.M.

Col. 6 = Total, y compris subventions perçues.

Tableau 26 (**) - Taux de participation financière t1 %, par région

Année 1986 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés et plus		TOTAL	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
REGION												
ILE DE FRANCE 11	1,15	1,18	1,22	1,22	1,60	1,57	2,15	2,31	3,85	4,05	2,78	2,90
CHAMPAGNE-ARDENNE 21	1,09	1,14	1,16	1,33	1,40	1,45	1,76	1,95	1,23	1,41	1,38	1,48
PICARDIE 22	1,13	1,05	1,17	1,21	1,43	1,59	2,16	2,28	1,66	2,05	1,51	1,62
HAUTE-NORMANDIE 23	1,17	1,10	1,22	1,24	1,33	1,43	2,00	2,23	1,10	1,22	1,44	1,55
CENTRE 24	1,13	1,12	1,22	1,18	1,41	1,53	2,42	2,32	*	-	1,55	1,57
BASSE-NORMANDIE 25	1,10	1,19	1,17	1,19	1,44	1,45	1,82	1,85	1,89	1,67	1,48	1,47
BOURGOGNE 26	1,11	1,15	1,15	1,17	1,52	1,49	2,21	2,49	1,68	2,15	1,52	1,59
NORD 31	1,06	1,12	1,23	1,23	1,50	1,37	1,96	2,04	2,49	2,50	1,74	1,73
LORRAINE 41	1,15	1,16	1,23	1,24	1,46	1,39	1,88	2,03	3,46	3,71	2,13	2,15
ALSACE 42	1,14	1,20	1,21	1,25	1,34	1,47	2,02	2,33	2,43	2,60	1,63	1,81
FRANCHE-COMTE 43	1,19	1,09	1,18	1,13	1,46	1,41	1,87	1,52	1,81	2,00	1,50	1,44
PAYS DE LA LOIRE 52	1,13	1,03	1,14	1,03	1,36	1,07	2,26	2,53	3,15	3,14	1,59	1,50
BRETAGNE 53	1,18	1,08	1,14	1,24	1,52	1,55	2,26	2,13	3,30	2,09	1,62	1,57
POITOU-CHARENTES 54	1,11	1,04	1,17	1,17	1,50	1,62	2,37	2,23	3,54	3,33	1,83	1,80
AQUITAINE 72	1,09	1,06	1,15	1,22	1,48	1,57	2,02	2,19	4,34	3,88	1,84	1,80
MIDI-PYRENEES 73	1,16	1,15	1,19	1,17	1,52	1,54	1,99	2,11	2,19	2,17	1,52	1,55
LIMOUSIN 74	1,16	1,28	1,22	1,27	1,57	1,60	2,67	2,54	*	*	1,54	1,59
RHONE-ALPES 82	1,14	1,21	1,19	1,23	1,49	1,59	1,96	2,26	2,37	2,70	1,64	1,79
AUVERGNE 83	1,13	1,13	1,20	1,23	1,54	1,65	2,68	2,43	3,40	*	2,28	2,36
LANGUEDOC-ROUSSILLON 91	1,13	1,02	1,21	1,29	1,64	1,80	2,65	2,28	*	*	1,62	1,62
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR 93	1,14	1,17	1,18	1,21	1,35	1,62	2,11	1,84	2,43	2,52	1,55	1,59
CORSE 94	1,06	1,11	1,09	1,16	1,34	0,98	-	-	-	-	1,21	1,08
FRANCE ENTIERE	1,14	1,15	1,20	1,22	1,51	1,53	2,12	2,24	3,62	3,81	2,24	2,33

(*) Les régions 24, 74, 83 et 91 comportant moins de trois entreprises de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies.

(**) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 27 (*) - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1985

REGION	NIVEAU	KH St	Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH St	4 002 63 210	16 832 303 697	15 328 308 763	21 401 379 220	13 644 259 712	71 207 1 314 602
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	107 2 693	245 5 879	302 6 504	223 5 503	156 3 949	1 033 24 528
PICARDIE	22	KH St	93 2 155	283 6 306	332 8 294	259 5 985	234 5 620	1 201 28 360
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	152 2 845	307 7 334	339 8 177	218 5 286	163 4 268	1 179 27 910
CENTRE	24	KH St	118 2 565	338 8 153	456 11 059	330 7 706	273 6 616	1 515 36 099
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	41 1 040	183 3 889	191 3 654	153 2 754	84 1 866	652 13 203
BOURGOGNE	26	KH St	118 2 147	274 5 576	341 7 297	232 5 266	160 4 128	1 125 24 414
NORD	31	KH St	773 13 118	1 927 29 339	1 174 36 937	1 315 24 429	725 16 592	5 914 120 415
LORRAINE	41	KH St	506 4 940	1 392 21 648	616 11 854	1 121 17 931	294 6 358	3 929 62 731
ALSACE	42	KH St	122 2 980	463 11 091	617 16 501	480 11 157	359 9 486	2 041 51 215
FRANCHE-COMTE	43	KH St	218 1 800	248 3 702	235 5 161	192 4 604	111 3 009	1 004 18 276
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	360 5 544	469 11 492	740 17 003	552 12 412	371 8 932	2 492 55 383
BRETAGNE	53	KH St	212 4 047	422 9 422	728 15 977	397 8 570	326 7 817	2 085 45 833
POITOU-CHARENTES	54	KH St	64 1 330	178 4 130	664 9 758	167 3 997	140 3 144	1 213 22 359
AQUITAINE	72	KH St	108 2 358	428 8 554	637 13 444	340 6 695	344 7 222	1 857 38 273
MIDI-PYRENEES	73	KH St	150 1 896	289 5 797	549 10 788	374 7 107	243 5 789	1 605 31 377
LIMOUSIN	74	KH St	51 839	132 2 067	135 2 690	101 2 246	66 1 572	485 9 414
RHONE-ALPES	82	KH St	470 10 706	1 903 34 882	1 618 41 091	1 744 35 519	1 025 25 651	6 760 147 849
AUVERGNE	83	KH St	408 4 688	574 6 997	364 6 607	671 8 500	166 3 399	2 183 30 191
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH St	71 1 479	168 3 417	392 7 295	166 3 811	148 3 333	945 19 335
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH St	120 2 203	414 9 425	831 17 361	461 10 983	434 10 872	2 260 50 844
CORSE	94	KH St	0 0	1 40	3 46	3 47	2 56	9 189
FRANCE ENTIERE		KH St	8 264 134 583	27 470 502 837	26 592 566 261	30 900 569 728	19 468 399 391	112 694 2 172 800

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 27 (*) - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires
1986 (données provisoires)

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Aq. de maitr. Aq. techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH St	3 418 61 888	16 814 318 496	14 795 301 477	21 584 401 402	13 698 272 113	70 309 1 355 376
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	138 2 478	304 7 263	336 7 502	264 5 978	167 4 197	1 209 27 418
PICARDIE	22	KH St	106 1 955	291 6 238	286 7 343	259 5 970	228 5 332	1 170 26 838
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	107 2 136	349 7 552	374 9 648	227 5 232	213 5 083	1 270 29 651
CENTRE	24	KH St	102 2 386	351 9 259	448 12 057	349 8 561	294 7 525	1 544 39 788
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	55 1 510	214 5 150	226 4 914	166 3 523	91 2 385	752 17 482
BOURGOGNE	26	KH St	132 2 627	300 6 173	366 8 148	265 6 376	186 4 719	1 249 28 043
NORD	31	KH St	571 8 818	1 078 19 568	1 068 37 528	872 20 057	527 14 180	4 116 100 151
LORRAINE	41	KH St	401 6 036	1 136 20 317	674 12 025	1 120 19 641	266 6 743	3 597 64 762
ALSACE	42	KH St	150 3 464	608 11 866	718 18 077	602 13 238	462 10 789	2 540 57 434
FRANCHE-COMTE	43	KH St	90 1 864	141 3 901	204 4 815	171 3 936	118 2 832	724 17 348
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	140 3 475	252 8 192	633 13 003	324 7 422	218 5 591	1 567 37 683
BRETAGNE	53	KH St	167 4 009	398 9 267	633 14 065	385 8 706	301 6 702	1 884 42 749
POITOU-CHARENTES	54	KH St	68 1 571	247 5 407	601 11 766	224 4 956	170 4 141	1 310 27 841
AQUITAINE	72	KH St	133 3 033	398 9 088	639 14 452	380 7 860	367 8 023	1 917 42 456
MIDI-PYRENEES	73	KH St	78 1 202	313 6 715	518 11 587	353 7 101	239 5 994	1 501 32 599
LIMOUSIN	74	KH St	50 891	84 2 129	171 4 126	122 2 658	81 1 744	508 11 548
RHONE-ALPES	82	KH St	493 12 540	2 039 40 912	1 731 46 513	1 919 38 760	1 237 30 567	7 419 169 292
AUVERGNE	83	KH St	425 4 555	516 6 724	329 7 840	600 9 025	184 3 983	2 054 32 127
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH St	168 2 061	123 3 074	302 6 708	167 4 112	138 3 795	898 19 750
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH St	90 2 613	417 8 947	813 17 861	519 11 846	408 10 088	2 247 51 355
CORSE	94	KH St	0 0	1 34	1 32	ε 18	1 30	3 114
LA REUNION	99	KH St	1 26	4 33	24 422	2 60	6 176	37 717
FRANCE ENTIERE		KH St	7 083 131 138	26 378 516 305	25 890 571 909	30 874 596 438	19 600 416 732	109 825 2 232 522

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 28 (*) - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge
1985

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
11 ILE DE FRANCE	157 398	12	779 961	59	376 981	29
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	2 866	12	15 742	64	6 138	25
22 PICARDIE	3 509	12	17 892	63	7 079	25
23 HAUTE-NORMANDIE	3 636	13	17 812	63	6 721	24
24 CENTRE	4 671	13	22 681	63	8 879	25
25 BASSE-NORMANDIE	1 637	12	8 681	65	2 950	22
26 BOURGOGNE	3 109	13	16 123	66	5 298	22
31 NORD	20 651	17	75 048	62	25 490	21
41 LORRAINE	10 178	16	38 028	60	15 069	24
42 ALSACE	9 144	18	30 148	58	12 294	24
43 FRANCHE-COMTE	1 984	11	11 393	62	5 028	27
52 PAYS DE LA LOIRE	7 305	13	35 997	66	11 637	21
53 BRETAGNE	6 464	14	30 126	65	9 443	21
54 POITOU-CHARENTES	3 112	14	14 726	66	4 542	20
72 AQUITAINE	3 944	10	23 566	62	10 673	28
73 MIDI-PYRENEES	3 654	12	20 492	65	7 438	24
74 LIMOUSIN	1 218	13	5 944	62	2 391	25
82 RHONE-ALPES	21 095	14	87 644	59	40 142	27
83 AUVERGNE	2 565	8	19 202	63	8 516	28
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 972	10	12 767	66	4 630	24
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6 430	13	31 036	61	13 552	27
94 CORSE	14	7	142	74	35	19
FRANCE ENTIERE	276 556	13	1 315 151	60	584 926	27

(*)Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 28 (*) - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge
1986 (données provisoires)

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
11 ILE DE FRANCE	149 092	11	811 417	59	409 901	30		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 862	13	17 644	62	7 150	25		
22 PICARDIE	3 943	14	17 010	61	6 837	25		
23 HAUTE-NORMANDIE	4 316	14	18 800	61	7 775	25		
24 CENTRE	6 014	15	24 907	61	10 169	25		
25 BASSE-NORMANDIE	1 850	10	11 913	66	4 172	23		
26 BOURGOGNE	4 156	14	18 139	62	6 813	23		
31 NORD	18 224	18	61 487	60	22 361	22		
41 LORRAINE	9 914	15	39 317	59	17 662	26		
42 ALSACE	11 329	19	33 287	56	15 236	25		
43 FRANCHE-COMTE	2 583	14	10 571	58	5 019	28		
52 PAYS DE LA LOIRE	5 307	14	24 813	64	8 474	22		
53 BRETAGNE	6 932	16	27 719	62	9 914	22		
54 POITOU-CHARENTES	3 341	12	18 956	66	6 224	22		
72 AQUITAINE	5 559	13	26 931	61	11 356	26		
73 MIDI-PYRENEES	4 146	12	20 827	61	8 957	26		
74 LIMOUSIN	1 877	15	7 602	62	2 846	23		
82 RHONE-ALPES	24 429	14	100 141	57	49 930	29		
83 AUVERGNE	3 000	9	20 419	62	9 631	29		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	3 027	15	12 288	60	5 158	25		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7 273	14	29 766	56	15 694	30		
94 CORSE	18	15	83	70	18	15		
99 LA REUNION	106	15	545	75	74	10		
FRANCE ENTIERE	280 298	12	1 354 582	60	641 371	28		

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 29 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge

1985

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	8	4	42	17	22	7		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	7	5	40	24	18	7		
22 PICARDIE	7	5	42	21	19	6		
23 HAUTE-NORMANDIE	8	5	41	23	17	7		
24 CENTRE	7	6	40	23	17	8		
25 BASSE-NORMANDIE	8	5	47	19	17	6		
26 BOURGOGNE	7	6	43	23	16	6		
31 NORD	10	8	43	19	17	4		
41 LORRAINE	13	3	49	12	21	3		
42 ALSACE	11	7	41	17	19	5		
43 FRANCHE-COMTE	7	4	42	20	22	5		
52 PAYS DE LA LOIRE	8	6	44	22	15	6		
53 BRETAGNE	8	6	41	25	14	7		
54 POITOU-CHARENTES	7	7	42	24	14	6		
72 AQUITAINE	6	5	39	23	19	9		
73 MIDI-PYRENEES	6	5	41	24	17	7		
74 LIMOUSIN	8	5	39	23	18	7		
82 RHONE-ALPES	9	6	40	19	20	7		
83 AUVERGNE	5	3	46	17	21	7		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	5	5	42	24	17	7		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7	5	40	21	19	8		
FRANCE ENTIERE	8	5	42	18	20	7		

Tableau 29 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge

1986 (données provisoires)

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	7	4	43	17	23	7		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	8	6	40	22	18	7		
22 PICARDIE	9	5	41	20	18	6		
23 HAUTE-NORMANDIE	9	5	39	22	18	7		
24 CENTRE	9	6	38	23	17	8		
25 BASSE-NORMANDIE	7	3	45	22	17	6		
26 BOURGOGNE	8	6	40	22	16	7		
31 NORD	10	7	40	20	17	5		
41 LORRAINE	12	3	47	11	23	3		
42 ALSACE	12	7	39	17	20	6		
43 FRANCHE-COMTE	9	5	40	18	22	6		
52 PAYS DE LA LOIRE	8	6	41	23	15	7		
53 BRETAGNE	9	7	38	24	15	7		
54 POITOU-CHARENTES	7	5	40	26	15	7		
72 AQUITAINE	8	5	38	24	18	8		
73 MIDI-PYRENEES	7	6	39	23	18	8		
74 LIMOUSIN	9	6	37	24	15	8		
82 RHONE-ALPES	8	6	38	19	21	8		
83 AUVERGNE	6	3	43	18	22	7		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	7	8	39	21	17	8		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	8	5	37	19	21	9		
FRANCE ENTIERE	8	5	42	18	21	7		

Tableau 30 - Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1985

REGION (1)	Dépenses par salarié (francs) (2)	Salariés						Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de partic. financ. t1 % (6)	Stagiaires (7)	Ratio 7/3 t3 % (8)	Heures de stage (milliers) (9)	
		Nombres (3)	Structure par Cl. de t. d'entr. (4)										
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5						
ILE DE FRANCE	11	3 279	3 068 107	5	12	28	18	37	10 060	2,64	845 329	28	45 113
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1 498	226 916	7	17	35	16	24	340	1,65	40 750	18	1 891
PICARDIE	22	1 614	257 191	7	16	30	19	27	415	1,72	49 879	19	2 270
HAUTE-NORMANDIE	23	1 828	274 674	6	15	28	20	31	502	1,85	57 261	21	2 874
CENTRE	24	1 847	341 011	8	18	35	19	20	630	2,00	66 905	20	3 309
BASSE-NORMANDIE	25	1 687	165 996	7	17	34	14	27	280	1,89	25 602	15	1 265
BOURGOGNE	26	1 718	223 579	8	17	33	14	29	384	1,89	45 163	20	2 143
NORD	31	1 872	666 535	6	16	32	18	28	1 248	2,00	151 717	23	7 986
LORRAINE	41	2 273	383 205	5	13	29	16	37	871	2,38	91 638	24	5 370
ALSACE	42	1 754	302 731	6	15	32	19	27	531	1,83	70 563	23	2 999
FRANCHE-COMTE	43	1 630	179 161	7	14	32	12	35	292	1,82	29 599	17	1 878
PAYS DE LA LOIRE	52	1 858	431 583	7	17	36	19	21	802	2,05	84 695	20	4 498
BRETAGNE	53	1 750	317 075	9	19	37	16	19	555	2,00	69 305	22	3 447
POITOU-CHARENTES	54	1 733	178 349	9	21	35	11	24	309	1,93	29 508	17	1 576
AQUITAINE	72	2 092	308 275	9	19	32	13	27	645	2,19	67 850	22	3 322
MIDI-PYRENEES	73	1 728	281 800	9	22	33	14	22	487	1,84	52 447	19	2 750
LIMOUSIN	74	1 777	84 980	9	19	36	10	26	151	1,98	17 614	21	875
RHONE-ALPES	82	1 913	941 138	8	18	32	18	24	1 800	1,97	199 859	21	9 537
AUVERGNE	83	1 960	168 370	7	17	26	11	38	330	2,11	37 966	23	2 275
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	1 993	175 069	11	21	32	14	22	349	2,11	36 681	21	1 821
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93	2 221	456 630	9	18	27	15	30	1 014	2,16	99 515	22	5 283
CORSE	94	1 783	7 851	14	28	33	2	22	14	1,95	930	12	61
FRANCE ENTIERE (*)		2 331	9 440 226	7	16	31	17	29	22 009	2,24	2 170 776	23	112 543

(*) Les petites différences avec le tableau 24 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les D.O.M.

Tableau 31 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1985

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maitr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	2 346	7 213	11 604	12 981	10 969	45 113
		St	28 354	136 225	232 921	232 829	215 000	845 329
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	190	554	449	486	212	1 891
		St	4 203	11 517	9 280	10 526	5 224	40 750
PICARDIE	22	KH	223	735	475	525	312	2 270
		St	5 447	14 471	10 833	11 828	7 300	49 879
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	252	983	580	751	308	2 874
		St	4 950	18 258	12 937	14 236	6 880	57 261
CENTRE	24	KH	285	946	685	912	481	3 309
		St	5 632	17 927	16 497	17 114	9 735	66 905
BASSE-NORMANDIE	25	KH	121	402	252	354	136	1 265
		St	2 668	7 502	4 879	7 874	2 679	25 602
BOURGOGNE	26	KH	224	640	494	543	242	2 143
		St	4 256	12 978	10 944	11 039	5 946	45 163
NORD	31	KH	884	2 760	1 426	1 984	932	7 986
		St	15 459	43 549	37 952	35 550	19 207	151 717
LORRAINE	41	KH	588	1 896	845	1 557	484	5 370
		St	6 914	33 405	17 400	25 120	8 799	91 638
ALSACE	42	KH	228	837	748	757	429	2 999
		St	5 968	19 249	18 838	15 869	10 639	70 563
FRANCHE-COMTE	43	KH	353	495	339	521	170	1 878
		St	3 793	6 841	6 216	8 828	3 921	29 599
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	501	1 336	927	1 177	557	4 498
		St	8 241	22 528	21 449	21 238	11 239	84 695
BRETAGNE	53	KH	415	861	1 012	754	405	3 447
		St	6 290	17 558	19 907	15 967	9 583	69 305
POITOU-CHARENTES	54	KH	86	336	670	302	182	1 576
		St	1 877	6 465	10 824	6 469	3 873	29 508
AQUITAINE	72	KH	175	922	844	851	530	3 322
		St	3 784	18 602	18 719	16 539	10 206	67 850
MIDI-PYRENEES	73	KH	204	698	721	747	380	2 750
		St	3 000	13 338	14 192	13 544	8 373	52 447
LIMOUSIN	74	KH	64	309	194	220	88	875
		St	1 258	5 869	3 809	4 652	2 026	17 614
RHONE-ALPES	82	KH	509	2 744	2 064	2 812	1 408	9 537
		St	12 636	50 125	51 213	53 645	32 240	199 859
AUVERGNE	83	KH	297	616	461	694	207	2 275
		St	4 080	10 506	8 627	10 477	4 276	37 966
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	96	581	510	397	237	1 821
		St	1 950	10 633	10 730	8 225	5 143	36 681
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	216	1 547	1 251	1 487	782	5 283
		St	3 543	24 437	27 554	27 185	16 796	99 515
CORSE	94	KH	2	19	7	28	5	61
		St	73	263	140	350	104	930
FRANCE ENTIERE (*)		KH	8 259	27 430	26 558	30 840	19 456	112 543
		St	134 376	502 246	565 861	569 104	399 189	2 170 776

(*) Les petites différences avec le tableau 27 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les D.O.M.

**Tableau 32 - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge, compte tenu de la localisation des
établissements de 50 salariés ou plus - 1985**

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	107 676	13	494 895	59	242 000
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	4 613	11	25 801	63	10 550
22 PICARDIE	5 961	12	30 718	61	13 331
23 HAUTE-NORMANDIE	7 091	12	36 005	63	14 496
24 CENTRE	7 735	12	41 607	62	17 791
25 BASSE-NORMANDIE	2 561	10	16 294	64	6 666
26 BOURGOGNE	5 629	12	28 161	62	11 514
31 NORD	21 811	14	96 664	63	33 948
41 LORRAINE	14 212	15	55 912	61	22 058
42 ALSACE	11 498	16	42 095	59	17 182
43 FRANCHE-COMTE	3 276	11	17 941	60	8 472
52 PAYS DE LA LOIRE	10 063	12	53 696	64	20 576
53 BRETAGNE	8 745	13	44 936	65	15 869
54 POITOU-CHARENTES	3 714	13	19 217	65	6 611
72 AQUITAINE	7 557	11	40 655	60	19 582
73 MIDI-PYRENEES	5 601	11	33 103	63	14 024
74 LIMOUSIN	2 043	12	10 620	60	5 095
82 RHONE-ALPES	26 616	13	119 563	59	54 889
83 AUVERGNE	3 970	10	23 341	61	10 750
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	3 605	10	22 879	62	10 272
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	12 330	12	59 058	59	28 335
94 CORSE	74	8	630	68	227
FRANCE ENTIERE (*)	276 381	13	1 313 791	60	584 238

(*) Les petites différences avec le tableau 28 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les D.O.M.

Tableau 33 - Données relatives aux seuls établissements
de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises
d'autres régions - 1985

Région où sont situés ces établissements		Salariés	Stagiaires	Ratio 3/2 t3 %	Heures de stage (milliers)
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
ILE DE FRANCE	11	42 539	13 030	31	558
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	55 607	17 169	31	883
PICARDIE	22	77 067	23 375	30	1 138
HAUTE-NORMANDIE	23	100 113	30 587	31	1 733
CENTRE	24	96 543	32 609	34	1 865
BASSE-NORMANDIE	25	44 441	14 256	32	670
BOURGOGNE	26	67 762	22 616	33	1 093
NORD	31	126 664	45 803	36	2 582
LORRAINE	41	79 019	31 091	39	1 581
ALSACE	42	58 124	22 312	38	1 072
FRANCHE-COMTE	43	58 530	13 543	23	934
PAYS DE LA LOIRE	52	92 568	31 849	34	2 110
BRETAGNE	53	64 278	25 780	40	1 444
POITOU-CHARENTES	54	30 819	8 169	26	453
AQUITAINE	72	78 065	32 334	41	1 625
MIDI-PYRENEES	73	63 803	22 612	35	1 238
LIMOUSIN	74	21 049	8 713	41	415
RHONE-ALPES	82	163 299	69 652	43	3 602
AUVERGNE	83	39 734	13 724	35	644
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	43 902	18 006	41	901
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93	131 499	52 077	39	3 113
CORSE	94	1 954	741	38	51
TOTAL		1 537 379	550 048	36	29 705

Tableau 34 - Principales données départementales - 1985

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
AIN	01	1 071	57 667	67	1,31	7 060	13,9	267
AISNE	02	1 031	59 283	77	1,49	7 442	12,5	365
ALLIER	03	565	29 209	51	2,05	5 297	18,1	323
ALPES-DÉ-HAUTE-PROVENCE	04	168	6 588	11	1,70	751	11,4	48
HAUTES-ALPES	05	215	7 999	11	1,63	956	12,0	43
ALPES-MARITIMES	06	1 610	74 110	120	1,57	12 016	16,2	539
ARDECHE	07	459	23 230	30	1,42	3 026	13,0	122
ARDENNES	08	550	29 588	36	1,37	3 651	12,3	163
ARIEGE	09	252	12 553	16	1,54	1 508	12,0	80
AUBE	10	735	47 437	54	1,37	6 408	13,5	274
AUDE	11	414	15 226	16	1,35	1 172	7,7	88
AVEYRON	12	496	24 269	30	1,48	3 255	13,4	166
BOUCHES-DU-RHONE	13	3 051	188 535	285	1,53	29 535	15,7	1 313
CALVADOS	14	1 016	70 996	96	1,54	7 247	10,2	361
CANTAL	15	190	7 688	11	1,73	1 402	18,2	57
CHARENTE	16	633	32 582	46	1,54	4 196	12,9	183
CHARENTE-MARITIME	17	903	39 524	47	1,39	4 804	12,2	197
CHER	18	611	32 559	44	1,58	5 021	15,4	205
CORREZE	19	452	18 600	23	1,52	1 935	10,4	135
CORSE	20	199	6 780	7	1,20	199	2,9	10
COTE D'OR	21	1 040	59 032	86	1,62	9 484	16,1	454
COTES-DU-NORD	22	909	38 594	54	1,68	6 135	15,9	291
CREUSE	23	182	7 291	9	1,50	897	12,3	37
DORDOGNE	24	664	30 142	36	1,52	4 327	14,3	169
DOUBS	25	1 020	62 736	88	1,62	10 439	16,6	655
DROME	26	941	49 920	71	1,55	7 682	15,4	337
EURE	27	759	40 784	53	1,42	5 807	14,2	227
EURE-ET-LOIR	28	750	38 788	59	1,57	5 469	14,0	235
FINISTERE	29	1 577	93 369	133	1,62	16 513	17,7	730
GARD	30	940	44 396	57	1,42	6 317	14,2	260
HAUTE-GARONNE	31	1 661	96 814	151	1,62	15 255	15,8	828
GERS	32	280	11 752	14	1,39	1 628	14,0	53
GIRONDE	33	1 894	102 429	138	1,47	15 578	15,2	711
HERAULT	34	1 016	53 090	87	1,82	8 867	16,7	464
ILLE-ET-VILAINE	35	1 509	79 729	114	1,66	14 636	18,4	663
INDRE	36	476	23 542	27	1,40	2 642	11,2	98
INDRE-ET-LOIRE	37	932	50 016	65	1,48	7 060	14,1	271
ISERE	38	2 064	142 933	232	1,66	26 755	18,7	1 305
JURA	39	610	34 984	43	1,36	4 762	13,6	162
LANDES	40	510	25 289	32	1,42	3 287	13,0	128
LOIR-ET-CHER	41	615	34 842	45	1,52	4 579	13,1	183
LOIRE	42	1 881	122 941	204	1,87	23 439	19,0	1 095
HAUTE-LOIRE	43	413	18 849	19	1,27	1 792	9,5	85
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 871	117 545	185	1,67	20 762	17,6	1 023
LOIRET	45	1 200	70 212	109	1,66	11 207	16,0	529
LOT	46	174	9 507	12	1,38	1 386	14,5	60
LOT-ET-GARONNE	47	466	23 269	31	1,63	3 117	13,3	182
LOZERE	48	110	4 438	7	2,03	512	11,5	33

Tableau 34 - Principales données départementales - 1985

(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de particip. financ. t1 %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t3%	Heures de stage (milliers)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
MAINE-ET-LOIRE	49	1 478	90 602	117	1,51	12 245	13,5	589
MANCHE	50	740	37 046	45	1,41	3 265	8,8	184
MARNE	51	1 313	69 800	96	1,41	10 665	15,2	453
HAUTE-MARNE	52	470	28 413	33	1,37	3 963	13,9	158
MAYENNE	53	517	28 903	37	1,57	3 892	13,5	160
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 095	85 444	153	1,96	14 147	16,5	979
MEUSE	55	370	21 052	27	1,58	3 322	15,8	132
MORBIHAN	56	1 086	50 294	66	1,53	8 526	16,9	404
MOSELLE	57	1 737	160 977	403	2,44	40 317	25,0	2 543
NIEVRE	58	366	17 788	25	1,63	2 527	14,2	130
NORD	59	5 384	430 297	720	1,80	95 604	22,2	4 755
OISE	60	1 191	75 023	113	1,58	12 355	16,5	516
ORNE	61	488	25 613	29	1,35	2 855	11,1	109
PAS-DE-CALAIS	62	2 426	148 514	206	1,54	25 039	16,8	1 198
PUY-DE-DOME	63	959	91 966	229	2,54	21 584	23,5	1 723
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 147	60 319	170	2,70	12 050	2,0	673
HAUTES-PYRENEES	65	415	17 269	21	1,45	1 748	10,1	91
PYRENEES-ORIENTALES	66	476	19 027	29	1,60	2 613	13,7	114
BAS-RHIN	67	2 184	167 136	264	1,68	36 500	21,8	1 436
HAUT-RHIN	68	1 372	87 058	129	1,55	14 689	16,9	619
RHONE	69	4 453	348 379	525	1,62	61 717	17,7	2 729
HAUTE-SAONE	70	369	20 723	22	1,35	1 735	8,4	122
SAONE-ET-LOIRE	71	1 037	60 293	74	1,40	8 491	14,1	413
SARTHE	72	768	56 432	85	1,65	11 823	21,0	435
SAVOIE	73	834	42 154	63	1,67	6 957	16,5	382
HAUTE-SAVOIE	74	1 437	74 021	114	1,59	12 658	17,1	567
VILLE DE PARIS	75	13 592	2 448 981	9 851	3,27	892 213	36,4	48 749
SEINE-MARITIME	76	2 322	141 192	190	1,44	22 319	15,8	967
SEINE-ET-MARNE	77	1 701	92 872	151	1,63	15 995	17,2	643
YVELINES	78	1 724	179 384	426	2,08	37 988	21,2	2 200
DEUX-SEVRES	79	739	51 490	118	2,50	9 775	19,0	700
SOMME	80	1 023	55 579	70	1,48	8 574	15,4	350
TARN	81	965	40 697	51	1,44	5 645	13,9	274
TARN-ET-GARONNE	82	320	12 810	15	1,33	1 298	10,1	57
VAR	83	738	31 487	43	1,48	3 712	11,8	157
VAUCLUSE	84	901	35 577	54	1,66	5 273	14,8	214
VENDEE	85	982	56 160	72	1,54	8 363	14,9	346
VIENNE	86	662	29 063	36	1,46	3 664	12,6	143
HAUTE-VIENNE	87	632	42 012	57	1,55	6 683	15,9	319
VOSGES	88	805	50 164	53	1,31	5 096	10,2	279
YONNE	89	613	28 391	38	1,52	4 207	14,8	163
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	212	11 621	15	1,45	1 587	13,7	66
ESSONNE	91	1 572	166 371	464	2,61	45 959	27,6	1 607
HAUTS-DE-SEINE	92	4 098	954 975	2 607	2,22	253 239	26,5	14 342
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 722	217 844	353	1,53	33 124	15,2	1 806
VAL-DE-MARNE	94	2 656	171 560	287	1,50	28 310	16,5	1 306
VAL D'OISE	95	1 259	81 185	164	1,81	14 518	17,9	703

Tableau 35 - Principales données départementales,
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1985

Département (1)	Salariés (2)	Dépenses millions de F. (3)	Taux de part. financière t1 % (4)	Nombre de stagiaires (5)	Ratio 5/2 t3 % (6)	Heures de stage (milliers) (7)	
AIN	01	66 864	104	1,68	10 326	15	493
AISNE	02	70 102	100	1,59	10 479	15	548
ALLIER	03	38 496	69	2,04	7 704	20	453
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	8 184	17	2,07	1 274	16	77
HAUTES-ALPES	05	9 508	17	2,01	1 498	16	80
ALPES-MARITIMES	06	91 143	194	2,00	20 008	22	937
ARDECHE	07	27 329	41	1,63	4 195	15	200
ARDENNES	08	40 529	57	1,57	6 322	16	316
ARIEGE	09	13 720	18	1,61	1 711	12	91
AUBE	10	54 246	71	1,55	8 329	15	393
AUDE	11	18 816	26	1,63	2 269	12	142
AVEYRON	12	28 043	36	1,52	4 056	14	209
BOUCHES-DU-RHONE	13	260 683	628	2,27	61 886	24	3 392
CALVADOS	14	86 373	147	1,88	14 218	16	732
CANTAL	15	8 354	13	1,78	1 893	23	65
CHARENTE	16	40 519	64	1,70	6 341	16	304
CHARENTE-MARITIME	17	46 066	65	1,60	6 413	14	297
CHER	18	43 602	71	1,83	9 053	21	433
CORREZE	19	23 544	36	1,77	3 503	15	218
CORSE	20	8 729	15	1,88	940	11	61
COTE D'OR	21	85 387	165	2,11	20 811	24	976
COTES-DU-NORD	22	52 557	120	2,61	12 934	25	818
CREUSE	23	8 218	9	1,45	990	12	46
DORDOGNE	24	34 095	50	1,77	6 206	18	257
DOUBS	25	97 891	175	1,94	18 038	18	1 141
DROME	26	60 956	114	1,94	12 140	20	594
EURE	27	62 599	98	1,65	11 285	18	492
EURE-ET-LOIR	28	55 975	112	2,05	10 395	19	589
FINISTERE	29	89 609	133	1,65	15 130	17	745
GARD	30	54 549	96	1,85	10 421	19	468
HAUTE-GARONNE	31	135 851	290	2,09	31 153	23	1 706
GERS	32	11 500	14	1,41	1 607	14	53
GIRONDE	33	152 565	356	2,36	39 891	26	1 945
HERAULT	34	73 825	184	2,54	19 528	26	1 031
ILLE-ET-VILAINE	35	114 734	221	2,20	30 108	26	1 344
INDRE	36	28 644	39	1,61	4 059	14	185
INDRE-ET-LOIRE	37	75 259	142	2,06	17 375	23	764
ISERE	38	162 700	306	1,89	35 726	22	1 758
JURA	39	35 638	41	1,35	4 808	13	166
LANDES	40	28 606	37	1,45	3 837	13	160
LOIR-ET-CHER	41	46 348	64	1,57	6 709	14	296
LOIRE	42	118 121	186	1,76	21 130	18	967
HAUTE-LOIRE	43	22 713	27	1,50	2 829	12	135
LOIRE-ATLANTIQUE	44	158 616	377	2,43	38 262	24	2 134
LOIRET	45	90 726	205	2,30	19 193	21	1 049
LOT	46	11 148	15	1,50	1 818	16	79
LOT-ET-GARONNE	47	26 171	42	1,87	4 268	16	258
LOZERE	48	4 623	8	2,03	637	14	34

Tableau 35 - Principales données départementales,
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1985

Département	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de part. financière t1 %	Nombre de stagiaires	Ratio 5/2 t3 %	Heures de stage (milliers)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
MAINE-ET-LOIRE	49	103 009	150	1,70	16 827	16	833
MANCHE	50	46 953	90	2,13	6 436	14	324
MARNE	51	99 776	176	1,81	21 706	22	996
HAUTE-MARNE	52	32 271	38	1,40	4 554	14	201
MAYENNE	53	34 694	50	1,73	5 169	15	253
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	105 666	271	2,69	26 290	25	1 684
MEUSE	55	24 696	35	1,65	4 507	18	178
MORBIHAN	56	60 346	86	1,66	11 110	18	543
MOSELLE	57	187 877	486	2,53	52 390	28	3 006
NIEVRE	58	25 629	40	1,75	4 759	19	221
NORD	59	492 696	996	2,11	118 366	24	6 502
OISE	60	100 813	169	1,68	19 745	20	830
ORNE	61	33 385	44	1,55	5 112	15	211
PAS-DE-CALAIS	62	174 543	261	1,66	33 579	19	1 522
PUY-DE-DOME	63	98 909	224	2,28	25 424	26	1 628
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	67 729	161	2,38	13 734	20	707
HAUTES-PYRENEES	65	21 872	32	1,68	2 894	13	166
PYRENEES-ORIENTALES	66	23 370	35	1,63	3 972	17	160
BAS-RHIN	67	184 386	339	1,91	46 192	25	1 951
HAUT-RHIN	68	117 570	193	1,72	24 345	21	1 061
RHONE	69	371 021	784	2,11	86 684	23	4 013
HAUTE-SAONE	70	27 098	34	1,57	2 996	11	242
SAONE-ET-LOIRE	71	79 670	132	1,81	14 253	18	751
SARTHE	72	75 773	147	2,05	16 376	22	893
SAVOIE	73	58 237	136	2,43	15 908	27	851
HAUTE-SAVOIE	74	79 982	138	1,76	15 197	19	705
VILLE DE PARIS	75	1 476 103	5 571	2,96	463 680	31	24 361
SEINE-MARITIME	76	212 625	406	1,91	46 192	22	2 396
SEINE-ET-MARNE	77	115 880	227	1,88	25 201	22	1 056
YVELINES	78	185 160	465	2,10	43 842	24	2 577
DEUX-SEVRES	79	52 320	120	2,49	9 901	19	661
SOMME	80	85 642	150	1,91	19 667	23	922
TARN	81	44 717	65	1,62	7 772	17	361
TARN-ET-GARONNE	82	14 733	19	1,49	1 782	12	89
VAR	83	42 684	82	1,99	7 601	18	454
VAUCLUSE	84	46 125	88	1,98	8 647	19	397
VENDEE	85	60 823	88	1,71	9 763	16	446
VIENNE	86	39 880	63	1,80	6 933	17	323
HAUTE-VIENNE	87	53 308	107	2,14	13 222	25	619
VOSGES	88	64 961	81	1,50	8 602	13	506
YONNE	89	34 412	50	1,62	5 635	16	230
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	18 854	41	2,31	4 004	21	328
ESSONNE	91	161 853	396	2,18	47 156	29	1 871
HAUTS-DE-SEINE	92	606 079	1 861	2,30	159 286	26	9 237
SEINE-SAINT-DENIS	93	226 217	454	1,80	41 513	18	2 282
VAL-DE-MARNE	94	195 019	535	2,36	40 599	21	2 104
VAL D'OISE	95	111 089	597	4,36	30 796	28	1 772

Tableau 36 - Taux de réponse par secteur, en % - 1985
(effectifs des salariés des entreprises ayant remis une déclaration 2483/
effectifs théoriques)

	T	%			T	%	
		(1)	(2)			(1)	(2)
Ind. viande et lait	02	89,2		Commerce de détail aliment.	27	92,2	
Autres ind. agric. et alim.	03	90,1		Commerce de détail non alim.	28	88,4	
Prod. de combustibles minér. solides et cokéfaction	04	101,8	98,1	Réparation et commerce de l'automobile	29	81,8	
Prod. de pétrole et gaz nat.	05	108,0	88,5	Hôtels, cafés, restaurants	30	78,3	
Eau, gaz, électricité	06	101,5	96,0	Transports	31	95,0	
Sidérurgie	07	88,0	94,9	Services marchands aux entr.	33	85,5	
Métaux non ferreux	08	98,9	100,3	Services marchands aux part.	34	74,1	
Mat. constr., minerais div.	09	93,0	93,2	Location, créd. baill immob.	35	110,3	
Ind. du verre	10	95,5	94,9	Assurances	36	105,5	
Chimie	11	92,6	96,1	Organismes financiers	37	107,4	
Parachimie	12	92,4	91,1	Services non marchands	38	93,6	
Fonderie et travail des métaux	13	86,4	93,6				
Construction mécanique	14	84,6	86,1				
Constr. électri. et électron.	15	98,6	95,4				
Constr. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	16	98,7	91,7				
Constr. navale et aéronaut., armement	17	89,9	99,1				
Ind. textile et de l'habillem.	18	87,8	91,2				
Ind. du cuir et de la chauss.	19	90,3	91,8				
Ind. du bois, de l'ameublem., ind. diverses	20	88,8	100,1				
Ind. du papier-carton	21	87,8	92,3				
Imprimerie, presse, édition	22	87,8	89,9				
Ind. du caoutchouc, transf. des mat. plastiques	23	90,1	97,2				
Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agricole	24	81,2					
Commerce de gros aliment.	25	107,3					
Commerce de gros non aliment.	26	91,6					
				Récapitulatif			
				Energie	04,05,06	102,4	95,2
				Industries extractives et de transformation	02,03 07 à 23	92,3	93,2*
				Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agric.	24	81,2	
				Commerces	25 à 28	93,1	
				Transports	31	95,0	
				Services	29,30,32,33,34,38	83,4	
				Assurances, organismes financiers	36,37	106,9	
				Total		90,9	94,0

(1) L'effectif théorique provient du bulletin de liaison de l'UNEDIC.

(2) L'effectif théorique provient de l'enquête annuelle d'entreprise (Energie et Industrie seulement).

(*) Secteurs 07 à 23 uniquement.

Tableau 37 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1983) et des déclarations 2483 de 1983

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
U	T		Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1999 sal.		Classe 5 2000 sal. ou plus		TOTAL	
			INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02,03	Industries agricoles et alimentaires	2 533	1 433	1 827	1 627	1 101	1 059	124	119	18	18	5 603	4 256
03	04,05,06	Energie	55	54	83	78	57	53	10	13	16	14	221	212
04	07,08,09,10, 11,13,21,23	Industrie des biens intermédiaires	4 425	3 319	4 705	4 060	2 826	2 525	258	226	77	73	12 291	10 203
05 A et B	14,15,17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 650	2 046	3 044	2 692	2 085	1 826	254	221	77	71	8 110	6 856
05 C	16	Matériel de transport terrestre	204	165	289	243	300	264	57	56	27	21	877	749
06	12,18,19,20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 742	4 043	6 346	5 263	3 719	3 285	266	240	25	22	16 098	12 853
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	11 304	7 104	7 906	6 365	2 654	2 209	132	111	29	26	22 025	15 815
08	25,26,27,28	Commerce	15 952	11 158	10 873	9 533	3 591	3 147	186	176	67	66	30 669	24 080
09	31,32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 932	2 071	2 555	2 266	1 094	991	82	75	21	19	6 684	5 422
10	29,30,33,34	Services marchands sauf 82,83,84,85	13 475	10 595	8 980	9 961	3 987	4 227	257	255	31	39	26 730	25 077
11	35	Location, crédit bail immobilier	334	105	128	138	73	121	1	4	2	0	538	368
12	36	Assurances	32	66	35	108	105	178	34	31	15	15	221	398
13	37	Organismes financiers	224	256	167	307	253	354	130	127	26	24	800	1 068
U2 à 13		TOTAL	59 862	42 415	46 938	42 641	21 845	20 239	1 791	1 654	431	408	130 867	107 357
		%		71		91		93		92		95		82

Tableau 38 - Principales données 1985 - Activités économiques

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)		Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 5/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)
Agriculture	01	1 633	55 686	61	1,18	6 973	12,5	240	34,4
Sylviculture et exploitation forestière	02	186	20 447	58	3,53	9 188	44,9	460	50,1
Pêche	03	67	2 917	3	1,15	146	5,0	39	268,3
Production de combustibles solides minéraux et cokéfaction	04	7	48 360	234	4,22	22 519	46,6	1 246	55,3
Production de pétrole et de gaz naturel	05	49	37 534	264	3,59	17 358	46,2	1 010	58,2
Production et distribution d'électricité	06	51	129 046	1 445	7,97	62 818	48,7	4 858	77,3
Distribution de gaz	07	9	31 143	259	6,20	13 730	44,1	909	66,2
Distribution d'eau et chauffage urbain	08	92	22 822	61	2,12	6 875	30,1	251	36,5
Extraction et préparation de minerai de fer	09	11	2 249	5	1,64	419	18,6	26	61,7
Sidérurgie	10	49	86 221	340	3,04	33 396	38,7	2 396	71,8
Première transformation de l'acier	11	148	33 018	61	1,94	8 072	24,4	351	43,4
Extraction et préparation de minerais non ferreux	12	11	1 661	3	1,48	641	38,6	15	23,5
Métallurgie et lère transformation des métaux non ferreux	13	146	55 011	197	2,96	16 032	29,1	1 028	64,1
Production de minéraux divers	14	78	11 835	29	1,92	2 806	23,7	132	47,0
Production des matériaux de construction et céramique	15	1 724	107 931	170	1,58	16 099	14,9	720	44,7
Industrie du verre	16	252	51 988	110	1,96	12 254	23,6	654	53,4
Industrie chimique de base	17	397	110 409	374	2,51	34 185	31,0	1 821	53,3
Parachimie	18	628	106 875	305	2,34	31 811	29,8	1 375	43,2
Industrie pharmaceutique	19	283	58 763	166	2,18	18 905	32,2	744	39,3
Fonderie	20	296	39 767	62	1,66	6 467	16,3	395	61,1
Travail des métaux	21	4 946	275 347	345	1,31	34 780	12,6	1 593	45,8
Fabrication de machines agricoles	22	293	28 354	32	1,21	3 574	12,6	147	41,0
Fabrication de machines-outils	23	527	38 123	59	1,42	6 104	16,0	265	43,4
Production d'équipement industriel	24	2 453	171 023	263	1,40	27 913	16,3	1 206	43,2
Fab. mat. manutention, pour mines, sidérurgie, génie civil	25	413	46 293	88	1,69	9 094	19,6	456	50,2
Industrie de l'armement	26	9	6 049	21	3,09	1 278	21,1	151	118,1
Fab. mach. bur. et mat. de traitement de l'information	27	86	58 200	885	8,79	38 460	66,1	3 918	101,9
Fabrication de matériel électrique	28	905	190 345	410	1,99	43 085	22,6	2 497	58,0
Fab. de matériel électronique ménager et professionnel	29	1 139	232 067	737	2,62	67 168	28,9	4 222	62,8
Fabrication d'équipement ménager	30	99	44 409	70	1,81	9 168	20,6	494	53,8
Constr. de véhicules auto. et autres matériels transp. terr.	31	725	386 866	901	2,19	92 986	24,0	6 496	69,9
Construction navale	32	161	22 826	65	2,56	5 824	25,5	560	96,2
Construction aéronautique	33	104	112 394	336	2,01	35 727	31,8	1 907	53,4
Fabrication d'instruments et matériels de précision	34	622	60 485	106	1,75	11 202	18,5	737	65,8
Industrie de la viande	35	1 044	78 233	86	1,28	9 984	12,8	389	39,0

Tableau 38 - Principales données 1985 - Activités économiques (suite)

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 5/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)
Industrie laitière	36	518	124	1,48	15 774	18,5	584	37,0
Fabrication de conserves	37	264	30	1,25	3 839	14,2	127	33,0
Boulangerie, pâtisserie	38	923	24	1,15	1 310	4,6	61	46,9
Travail du grain	39	731	93	1,55	10 657	19,0	401	37,7
Fabrication de produits alimentaires divers	40	390	106	1,70	10 801	21,4	921	85,3
Fabric. de boissons et alcools et transform. du tabac	41-42	373	112	1,71	12 425	23,6	490	39,4
Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	43	12	23	2,94	2 893	41,3	161	55,7
Industrie textile	44	2 164	220	1,26	29 888	13,8	1 572	52,6
Industrie du cuir	45	469	20	1,10	1 514	6,5	97	64,1
Industrie de la chaussure	46	398	51	1,26	5 889	10,6	360	61,1
Industrie de l'habillement	47	2 232	123	1,16	12 259	8,4	748	61,0
Travail mécanique du bois	48	1 533	63	1,15	5 207	7,6	198	38,1
Industrie de l'ameublement	49	1 072	51	1,12	4 086	7,2	181	44,3
Industrie du papier et du carton	50	754	145	1,51	17 198	18,8	639	37,1
Imprimerie, presse, édition	51	2 661	230	1,26	18 412	12,1	835	45,3
Industrie du caoutchouc	52	230	222	2,57	21 842	25,9	1 655	75,8
Transformation des matières plastiques	53	1 214	115	1,36	12 195	13,2	465	38,1
Industries diverses	54	1 151	71	1,15	7 597	11,0	347	45,7
Ind. de mise en oeuvre du bât. et du génie civil et agricole	55	14 510	691	1,17	49 147	7,2	2 408	49,0
Récupération	56	369	14	1,23	969	8,1	42	43,7
Commerce de gros alimentaire	57	4 504	231	1,24	22 045	11,4	785	35,6
Commerce de gros non alimentaire	58	3 991	258	1,34	24 880	13,7	1 021	41,0
Commerce de gros interindustriel	59	5 476	476	1,63	49 988	19,6	1 882	37,6
Intermédiaires de commerce	60	710	77	1,49	9 143	22,5	375	41,0
Commerce de détail d'aliment. gén. de grande surface	61	1 318	160	1,44	38 297	25,3	846	22,1
Commerce de détail alim. de proximité ou spécialisé	62	2 292	200	1,41	30 887	16,4	1 020	33,0
Commerce de détail non alimentaire et non spécialisé	63	173	82	1,58	16 297	25,4	488	29,9
Commerce de détail non alimentaire spécialisé	64	5 213	190	1,23	32 104	16,7	837	26,1
Réparation et commerce de l'automobile	65	4 291	213	1,45	30 551	19,5	1 065	34,9
Réparations diverses	66	159	13	1,80	2 070	24,4	98	47,3
Hôtels, cafés, restaurants	67	3 981	187	1,30	24 505	13,6	763	31,1
Transports ferroviaires	68	11	1 183	4,46	164 845	68,3	7 777	47,2
Transports routiers, urbains, par conduite	69	4 039	528	2,45	70 379	30,5	2 777	39,4
Navigation intérieure	70	23	5	1,90	501	22,2	20	40,8

Tableau 38 - Principales données 1985 - Activités économiques (suite)

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 5/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Transports maritimes et navigation côtière	71	59	19 547	73	2,29	4 110	21,0	867	211,0
Transports aériens	72	61	48 590	720	9,01	28 509	58,7	1 651	57,9
Activités annexes des transports et entrepôts	73	220	33 705	87	2,31	8 921	26,5	441	49,4
Auxiliaires de transport et agences de voyages	74	1 095	108 313	145	1,18	15 553	14,4	560	36,0
Télécommunications et postes	75	53	3 416	12	3,13	1 132	33,1	62	55,0
Holdings	76	145	9 379	35	1,78	2 840	30,3	113	39,8
Activités d'études, de conseil et d'assistance	77	8 063	505 684	1 081	1,81	104 052	20,6	4 737	45,5
Auxiliaires financiers et d'assurances	78	412	19 909	48	1,47	4 680	23,5	195	41,7
Promoteurs et sociétés immobilières	79	907	36 618	60	1,48	6 917	18,9	243	35,1
Location et crédit bail mobilier	80	281	24 635	96	3,34	8 775	35,6	466	53,1
Location et crédit bail immobilier	81	366	26 583	29	1,36	3 586	13,5	130	36,2
Enseignement (services marchands)	82	199	8 563	9	1,36	1 379	16,1	61	43,9
Recherche (services marchands)	83	47	8 615	38	3,31	3 005	34,9	226	75,4
Santé (services marchands)	84	3 258	233 738	255	1,22	21 038	9,0	2 208	104,9
Action sociale (services marchands)	85	1 227	60 913	50	1,19	4 373	7,2	273	62,4
Services récréatifs, culturels et sportifs (services march.)	86	662	48 254	172	2,48	9 504	19,7	688	72,4
Services divers (marchands)	87	1 825	171 178	109	1,16	15 101	8,8	388	25,7
Assurances	88	429	137 950	492	3,06	54 897	39,8	3 393	61,8
Organismes financiers	89	1 145	417 136	2 180	3,67	248 591	59,6	11 643	46,8
Administration générale	90	68	6 561	18	2,26	2 152	32,8	115	53,3
Prévoyance et sécurité sociale	91	861	265 222	862	3,15	85 270	32,2	5 272	61,8
Enseignement (services non marchands)	92	1 505	65 017	69	1,44	9 752	15,0	492	50,5
Recherche (services non marchands)	93	82	18 728	73	2,52	5 906	31,5	432	73,1
Santé (services non marchands)	94	18	2 222	3	1,11	254	11,4	12	48,8
Action sociale (services non marchands)	95	1 264	103 959	92	1,31	13 400	12,9	688	51,3
Serv. récréatifs, culturels et sportifs (serv. non marchands)	96	203	13 529	24	1,76	1 811	13,4	95	52,4
Services divers fournis à la collectivité (non marchands)	97	1 565	107 071	150	1,49	19 754	18,4	940	47,6
Services domestiques	98	3	200	e	0,68	30	15,0	1	18,1
TOTAL (*)	113 815	9 411 740	21 924		2,25	2 162 727	23,0	112 146	51,8

(*) La somme des APE niveau 100 n'est pas tout à fait égale au SECT 38 car les deux traitements ont été effectués indépendamment.

Tableau 39 - Principales données sectorielles - 1985

Niveau 38

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage milliers (10)	Ratio 10/3 (heures) (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
Agriculture, sylviculture, pêche T01	1 950	81 244	17,7	28,1	26,6	2,2	25,5	125	98,3	16 749	40,8	20,6	749	9,2
Ind. de la viande et du lait T02	1 596	164 512	3,7	12,6	40,6	28,4	14,7	211	99,7	25 936	49,6	15,8	983	6,0
Autres industries alimentaires T03	2 848	219 142	7,0	15,9	34,4	25,9	16,9	373	98,5	39 643	48,4	18,1	2 028	9,3
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction T04	7	48 360	ε	0,1	-	2,3	97,6	234	100,0	22 519	85,7	46,6	1 246	25,8
Prod. de pétrole et gaz naturel T05	49	37 534	0,4	1,9	8,0	2,3	87,6	264	100,0	17 358	75,5	46,2	1 010	26,9
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau T06	153	183 076	0,3	1,1	3,1	5,2	90,3	1 764	99,6	83 430	83,0	45,6	6 017	32,9
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier T07	209	121 478	0,4	1,5	11,9	14,7	71,4	406	100,0	41 856	63,6	34,5	2 774	22,8
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux T08	157	56 748	0,8	2,6	16,9	25,2	54,5	200	100,0	16 761	66,2	29,5	1 044	18,4
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers T09	1 819	119 591	8,1	20,5	37,7	17,3	16,3	197	99,5	18 762	53,1	15,7	847	7,1
Industrie du verre T10	252	51 988	2,4	4,6	18,0	30,3	44,6	110	99,2	12 254	45,2	23,6	654	12,6
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét. T11	409	117 472	1,1	3,7	23,8	16,7	54,7	398	99,3	37 088	70,9	31,6	1 990	16,9
Parachimie et ind. pharmaceut. T12	913	166 019	1,8	6,1	35,1	40,6	16,4	474	99,5	51 066	70,7	30,8	2 135	12,9
Fonderie et travail des métaux T13	5 275	315 838	8,8	23,0	42,4	17,7	8,1	407	99,7	41 167	50,3	13,0	1 997	6,3
Construction mécanique T14	4 481	348 038	5,9	17,2	45,1	22,7	9,0	551	99,6	58 113	59,2	16,7	2 824	8,1
Construction élect. et électron. T15	2 258	526 040	1,7	5,3	19,3	16,3	57,3	2 103	99,4	158 086	62,5	30,1	11 143	21,2
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre T16	725	386 866	0,6	1,9	11,0	12,3	74,3	901	99,3	92 986	58,3	24,0	6 496	16,8
Constr. navale et aéron., armem. T17	283	141 896	0,6	2,3	10,2	17,3	69,6	423	99,7	42 945	62,9	30,3	2 620	18,5
Ind. textile et de l'habillement T18	4 392	361 692	4,5	18,0	49,8	17,9	9,7	343	99,6	42 302	49,4	11,7	2 311	6,4
Ind. du cuir et de la chaussure T19	878	79 282	3,8	15,4	51,3	17,6	12,0	71	98,9	7 407	41,5	9,3	463	5,9
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses T20	3 774	193 412	10,8	25,8	50,0	10,2	3,3	185	99,6	16 553	41,3	8,6	712	3,7

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses
Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires

Tableau 39 - Principales données sectorielles - 1985 (suite)

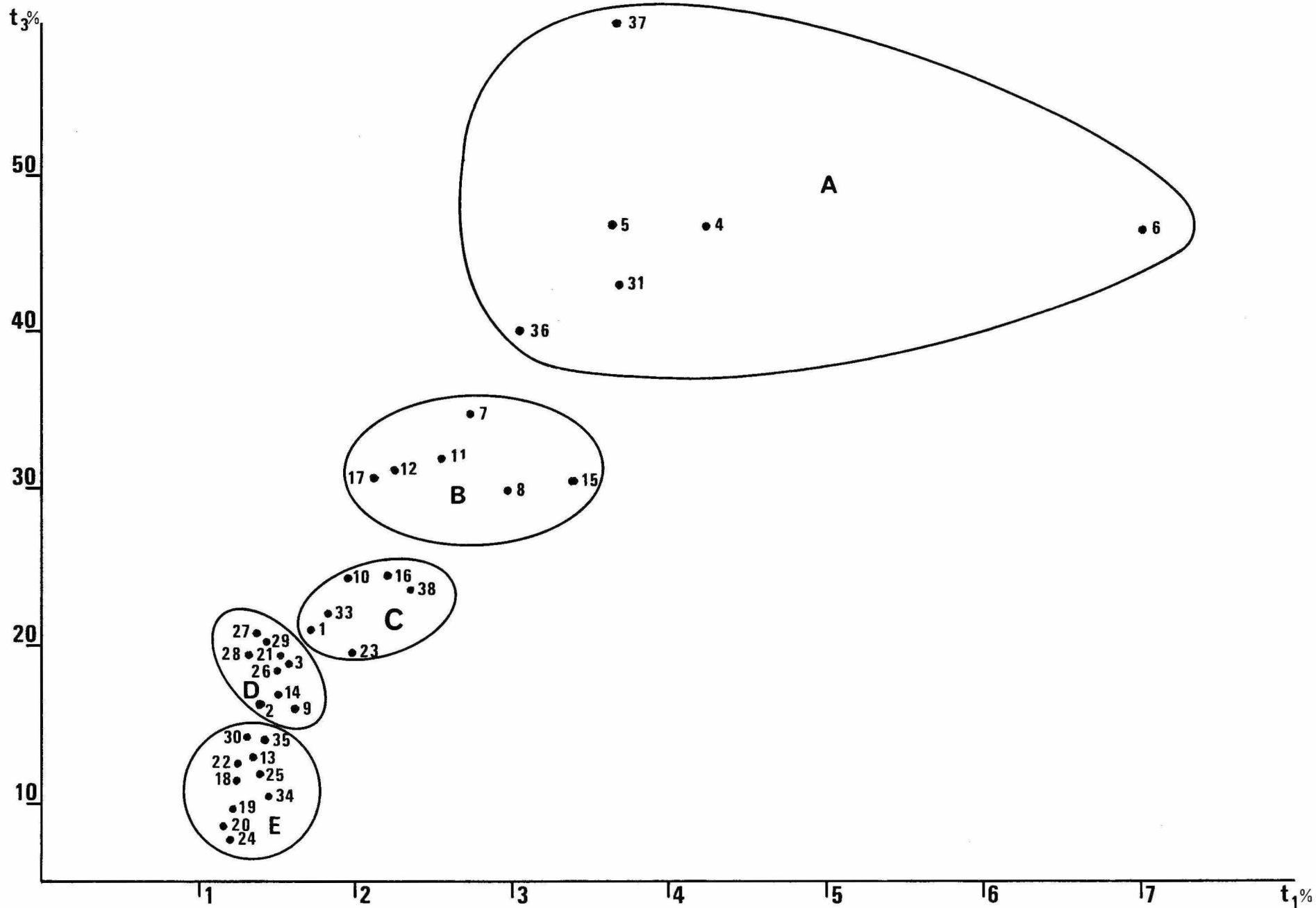
Niveau 38

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 heures (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
Ind. du papier-carton T21	754	91 477	2,4	10,5	53,7	28,0	5,4	145	99,6	17 198	62,5	18,8	639	7,0
Imprimerie, presse, édition T22	2 661	151 667	9,5	23,2	44,3	19,6	3,4	230	99,9	18 412	48,3	12,1	835	5,5
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques T23	1 459	176 912	3,1	11,4	34,0	20,5	31,0	337	98,7	34 131	54,1	19,3	2 122	12,0
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T24	14 503	681 556	13,7	26,4	32,5	13,9	13,5	692	99,7	49 146	27,0	7,2	2 408	3,5
Commerce de gros alimentaire T25	4 504	192 921	14,8	29,4	38,7	9,9	7,2	231	100,0	22 045	49,1	11,4	785	4,1
Commerce de gros non aliment. T26	10 255	477 867	13,5	27,8	37,3	13,4	8,1	814	99,6	84 582	58,8	17,7	3 285	6,9
Commerce de détail alimentaire T27	3 632	339 769	5,2	16,3	18,5	11,9	48,1	360	98,7	69 213	39,0	20,4	1 866	5,5
Commerce de détail non aliment. T28	5 421	257 733	16,3	21,4	22,6	12,1	27,6	274	99,4	48 707	41,9	18,9	1 342	5,2
Réparation et commerce de l'auto. T29	4 284	156 439	17,2	37,4	28,6	5,0	11,8	213	99,8	30 483	70,3	19,5	1 064	6,8
Hôtels, cafés, restaurants T30	3 981	180 224	16,2	26,3	25,0	9,9	22,6	187	99,3	24 505	28,8	13,6	763	4,2
Transports T31	5 619	688 066	4,4	11,2	20,8	9,7	53,9	2 765	99,2	293 931	52,9	42,7	14 297	20,8
Télécommunications et postes T32	53	3 416	5,2	23,9	39,7	31,1	-	12	100,0	1 132	67,9	33,1	62	18,2
Services marchands aux entrpr. T33	10 752	633 870	10,8	20,9	35,4	17,3	15,6	1 405	99,4	134 704	64,0	21,3	6 161	9,7
Services marchands aux particul. T34	7 310	525 427	6,6	18,1	46,5	20,2	8,6	605	99,3	53 473	49,6	10,2	3 692	7,0
Location et crédit-bail immob. T35	366	26 583	5,7	16,1	63,0	15,2	-	29	99,5	3 586	63,4	13,5	130	4,9
Assurances T36	429	137 950	0,7	2,6	24,4	22,9	49,4	492	99,8	54 897	83,2	39,8	3 393	24,6
Organismes financiers T37	1 145	417 136	0,9	2,6	16,3	28,4	51,9	2 181	99,8	248 591	88,7	59,6	11 643	27,9
Services non marchands T38	5 727	588 516	3,4	13,1	43,4	21,7	18,3	1 319	99,8	141 083	72,4	24,0	8 164	13,9
TOTAL	115 283	9 447 767	6,8	15,6	31,3	16,9	29,5	22 031	99,5	2 172 800	50,8	23,0	112 694	11,9

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses

Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires

Graphique 1 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t_1
 et le pourcentage t_3 de salariés ayant suivi des stages - 1985



Graphique 2 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages
 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1985

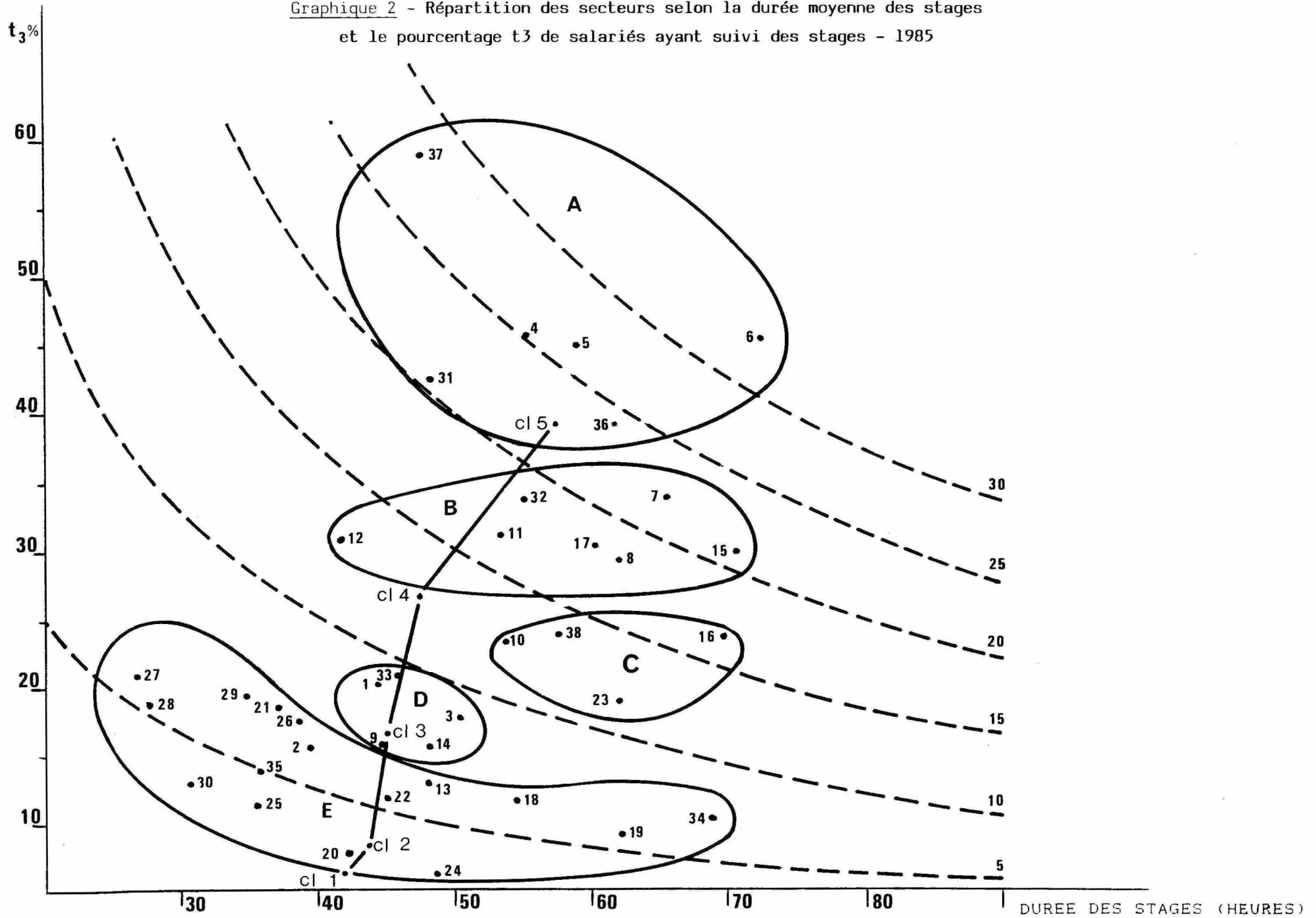


Tableau 40 - Taux de participation financière tl % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1985

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	1,04	1,14	1,29	1,30	*	1,72
Industries de la viande et du lait	T 02	1,11	1,11	1,20	1,49	1,88	1,39
Autres industries alimentaires	T 03	1,02	1,20	1,32	1,74	2,11	1,57
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	*	*	*	*	4,29	4,22
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	1,92	1,11	2,55	*	3,75	3,59
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	1,67	1,69	2,14	2,36	7,48	7,01
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,13	1,06	1,65	1,83	3,13	2,77
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	0,97	1,15	1,51	2,10	3,69	2,91
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,06	1,13	1,30	1,77	2,65	1,62
Industrie du verre	T 10	0,98	1,07	1,28	1,94	2,28	1,96
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	1,31	1,15	1,79	2,26	3,00	2,54
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	1,37	1,22	1,67	2,42	3,67	2,29
Fonderie et travail des métaux	T 13	1,09	1,09	1,26	1,66	1,98	1,35
Construction mécanique	T 14	1,13	1,18	1,32	1,90	1,97	1,49
Construction électrique et électronique	T 15	1,12	1,16	1,64	2,26	4,27	3,35
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	0,97	1,14	1,21	2,11	2,36	2,19
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	0,98	1,12	1,39	1,84	2,27	2,11
Ind. textile et de l'habillement	T 18	1,02	1,13	1,21	1,33	1,39	1,22
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1,03	1,13	1,18	1,18	1,52	1,21
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	1,00	1,09	1,15	1,33	*	1,14
Ind. du papier-carton	T 21	1,02	1,12	1,29	1,93	*	1,51
Imprimerie, presse, édition	T 22	1,15	1,12	1,25	1,41	*	1,26
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,01	1,17	1,28	1,79	3,04	1,97
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,12	1,13	1,16	1,29	1,18	1,17
Commerce de gros alimentaire	T 25	1,15	1,10	1,26	1,33	1,75	1,24
Commerce de gros non alimentaire	T 26	1,13	1,16	1,43	2,31	2,27	1,51
Commerce de détail alimentaire	T 27	1,03	1,15	1,17	1,37	1,66	1,43
Commerce de détail non alimentaire	T 28	1,05	1,11	1,27	1,82	1,52	1,32
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,19	1,35	1,36	1,66	2,10	1,45
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	1,12	1,18	1,28	1,38	1,56	1,30
Transports	T 31	1,05	1,15	1,52	1,62	5,23	3,62
Services marchands aux entreprises	T 33	1,25	1,37	1,87	2,48	2,27	1,84
Services marchands aux particuliers	T 34	1,19	1,17	1,20	1,57	2,79	1,43
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,27	1,28	1,40	1,38	-	1,36
Assurances	T 36	1,42	1,50	2,03	2,69	3,88	3,06
Organismes financiers	T 37	1,85	1,90	2,74	3,65	4,08	3,67
Services non marchands	T 38	1,25	1,36	2,14	2,68	3,31	2,37
TOTAL		1,14	1,20	1,51	2,12	3,62	2,24

* Données non fournies car il y a moins de trois entreprises de cette taille dans ce secteur.

TABEAU 41 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1985-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	28.8	47.0	78.4	100.0	100.0	40.8
SEC 2	16.3	43.3	81.0	98.2	100.0	49.6
SEC 3	20.0	56.4	80.8	98.4	100.0	48.4
SEC 4	0.0	100.0	0.0	100.0	100.0	85.7
SEC 5	60.0	66.7	79.0	100.0	100.0	75.2
SEC 6	69.1	79.5	95.0	100.0	100.0	82.9
SEC 7	28.8	41.4	77.5	91.3	100.0	63.6
SEC 8	27.5	48.5	89.7	100.0	100.0	66.3
SEC 9	33.4	55.0	85.1	91.3	100.0	53.1
SEC 10	19.3	33.2	73.8	100.0	100.0	45.3
SEC 11	29.1	65.4	92.3	100.0	100.0	70.9
SEC 12	46.2	59.3	89.4	100.0	100.0	70.6
SEC 13	30.2	50.2	83.8	96.9	100.0	50.3
SEC 14	35.9	58.9	84.8	98.9	100.0	59.2
SEC 15	35.2	58.0	85.8	96.7	100.0	62.5
SEC 16	19.6	44.1	85.6	100.0	100.0	58.4
SEC 17	26.9	50.0	89.6	100.0	100.0	62.9
SEC 18	25.7	42.9	76.1	98.4	100.0	49.4
SEC 19	10.2	29.1	76.6	94.4	100.0	41.5
SEC 20	19.7	43.4	75.2	95.7	100.0	41.3

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS :LE PLAN DE FORMATION,LES FAF & LES CIF

TABLEAU 41 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1985- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	18.0	52.5	89.3	100.0	100.0	62.5
SEC 22	27.3	51.0	82.6	94.4	100.0	48.3
SEC 23	28.1	45.2	85.4	97.4	100.0	54.1
SEC 24	12.9	29.8	62.8	90.8	100.0	27.0
SEC 25	34.6	53.1	81.2	100.0	75.0	49.1
SEC 26	45.1	62.7	86.1	98.6	100.0	58.8
SEC 27	19.8	42.1	64.7	94.6	97.0	38.9
SEC 28	30.1	52.1	74.0	97.5	100.0	41.9
SEC 29	52.1	82.3	91.6	88.9	100.0	70.3
SEC 30	13.5	39.4	70.5	90.0	100.0	28.8
SEC 31	29.7	55.6	90.3	98.6	100.0	52.9
SEC 33	51.1	67.7	86.9	92.8	88.2	64.0
SEC 34	29.6	49.5	72.8	90.9	100.0	49.6
SEC 35	42.1	61.9	83.2	80.0	0.0	63.5
SEC 36	54.7	72.2	97.2	96.9	92.3	83.2
SEC 37	73.2	86.5	95.7	99.2	100.0	88.7
SEC 38	52.1	72.6	86.3	92.0	96.4	72.4
TOTAL	31.5	52.9	80.9	96.1	98.6	50.8

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS :LE PLAN DE FORMATION,LES FAF & LES CIF

TABLEAU 42 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1985-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	5.14	8.40	19.02	33.89	45.39	20.62
SEC 2	2.43	5.39	14.10	19.95	24.58	15.77
SEC 3	2.35	8.45	15.19	25.41	28.35	18.09
SEC 4	0.00	7.58	0.00	35.20	46.90	46.57
SEC 5	25.00	11.80	25.39	48.18	48.89	46.25
SEC 6	15.89	17.19	27.43	30.88	47.49	45.57
SEC 7	3.81	5.18	13.93	29.17	39.78	34.46
SEC 8	3.37	10.54	22.12	27.90	33.90	29.54
SEC 9	4.69	7.00	14.54	22.47	27.54	15.69
SEC 10	2.25	4.38	14.01	25.12	29.51	23.57
SEC 11	5.16	11.09	26.88	31.62	35.51	31.57
SEC 12	8.97	9.51	23.92	37.94	37.96	30.76
SEC 13	3.79	4.92	12.84	23.25	24.79	13.03
SEC 14	6.26	7.01	15.74	25.95	23.46	16.70
SEC 15	6.37	8.14	18.24	27.72	37.45	30.05
SEC 16	2.32	6.21	12.88	24.45	26.24	24.04
SEC 17	2.55	6.89	13.22	22.53	35.71	30.27
SEC 18	4.47	5.31	11.19	16.30	21.06	11.70
SEC 19	1.57	3.13	9.64	13.64	12.22	9.34
SEC 20	2.74	4.24	9.59	16.84	20.15	8.56

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS : LE PLAN DE FORMATION, LES FAF & LES CIF

TABLEAU 42 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR --ANNEE 1985- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	3.85	5.86	16.49	26.47	33.91	18.80
SEC 22	4.77	6.64	12.45	20.75	16.68	12.14
SEC 23	3.30	6.83	14.39	22.81	28.51	19.29
SEC 24	1.55	2.76	6.32	11.92	18.92	7.21
SEC 25	5.44	6.77	14.87	21.47	10.45	11.43
SEC 26	8.10	10.20	20.31	28.47	29.56	17.70
SEC 27	3.66	8.68	12.55	21.77	28.79	20.37
SEC 28	5.94	9.08	16.96	32.70	29.73	18.90
SEC 29	10.10	16.78	18.98	21.89	42.01	19.49
SEC 30	1.88	5.61	15.00	18.31	27.70	13.60
SEC 31	5.30	7.52	18.65	23.57	65.83	42.72
SEC 33	12.85	15.27	23.77	31.64	17.87	21.25
SEC 34	5.75	8.01	8.66	12.94	19.87	10.18
SEC 35	9.34	10.77	14.11	15.35	0.00	13.49
SEC 36	19.51	13.18	26.23	36.97	49.50	39.79
SEC 37	29.91	25.59	41.33	56.37	69.31	59.59
SEC 38	11.10	15.79	23.71	28.93	26.99	23.97
TOTAL	5.99	8.48	16.35	26.79	39.46	23.00

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS : LE PLAN DE FORMATION, LES FAF & LES CIF

TABLEAU 43 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1985-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE						
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL	
SEC 1	HOM	2.0	4.8	10.7	7.3	38.3	14.5
	FEM	0.6	1.7	2.9	5.0	6.9	3.2
SEC 2	HOM	1.3	2.4	7.5	13.3	15.0	9.4
	FEM	0.7	0.6	2.8	4.1	5.9	3.3
SEC 3	HOM	0.8	5.3	8.9	17.2	22.8	12.3
	FEM	0.4	1.9	3.2	6.3	4.7	3.9
SEC 4	HOM	0.0	3.0	0.0	21.1	45.7	45.1
	FEM	0.0	4.5	0.0	14.1	0.9	1.2
SEC 5	HOM	16.7	7.2	21.5	33.8	39.4	37.2
	FEM	8.3	4.1	3.8	14.4	9.3	8.9
SEC 6	HOM	13.1	14.6	23.1	25.8	41.1	39.4
	FEM	2.5	2.4	3.9	3.7	6.3	6.0
SEC 7	HOM	3.2	3.0	10.9	25.5	34.6	29.8
	FEM	0.2	0.3	1.6	1.9	2.5	2.2
SEC 8	HOM	0.8	6.9	16.6	22.5	29.3	24.6
	FEM	1.5	2.2	3.3	3.4	4.0	3.6
SEC 9	HOM	3.3	5.1	11.0	17.7	25.5	12.7
	FEM	0.5	0.9	1.9	1.9	1.8	1.6
SEC10	HOM	0.9	2.4	10.3	22.1	26.8	20.6
	FEM	0.2	0.4	2.4	2.7	2.4	2.4
SEC11	HOM	3.0	5.3	20.9	24.9	29.1	25.3
	FEM	1.6	1.7	4.7	5.0	5.9	5.3
SEC12	HOM	5.7	6.0	12.8	22.7	24.5	18.2
	FEM	2.2	2.9	9.7	14.6	12.6	11.6
SEC13	HOM	2.1	3.2	8.6	18.3	21.3	9.5
	FEM	0.9	0.8	1.6	4.5	3.2	2.0

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

TABLEAU 43 : POURCENTAGES T3 DE SALAIRES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1985- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
HOM SEC14	3.7	4.5	11.3	20.3	19.8	12.5
FEM	0.9	1.3	2.3	3.8	3.4	2.5
HOM SEC15	4.4	5.9	11.2	18.2	27.9	21.5
FEM	1.5	1.4	4.5	8.0	8.9	7.4
HOM SEC16	1.4	2.9	8.9	17.7	23.3	20.5
FEM	0.3	0.9	1.9	4.8	2.4	2.6
HOM SEC17	1.8	4.4	9.8	19.3	31.4	26.3
FEM	0.3	0.7	1.6	2.5	3.6	3.1
HOM SEC18	1.7	2.0	3.7	7.2	8.4	4.4
FEM	2.4	2.5	5.1	6.6	9.3	5.2
HOM SEC19	0.9	1.2	3.2	6.6	7.3	3.9
FEM	0.2	1.1	4.3	5.8	4.8	4.0
HOM SEC20	1.3	2.4	5.0	9.3	17.3	4.8
FEM	0.9	0.9	2.1	4.9	2.7	2.0
HOM SEC21	0.7	3.0	11.3	21.9	28.2	14.0
FEM	0.5	1.9	3.1	3.6	5.7	3.2
HOM SEC22	1.8	3.0	6.0	12.7	8.9	6.3
FEM	2.1	2.3	3.3	5.3	7.6	3.5
HOM SEC23	1.8	3.3	8.0	17.0	25.1	14.4
FEM	0.9	1.6	3.5	4.3	3.1	3.2
HOM SEC24	0.8	1.4	3.5	7.3	7.0	3.6
FEM	0.1	0.3	0.5	0.9	0.8	0.5
HOM SEC25	2.8	3.7	9.4	13.0	7.8	7.0
FEM	1.5	1.4	2.5	7.3	2.3	2.5
HOM SEC26	4.2	5.4	12.8	20.8	17.5	11.0
FEM	2.1	2.5	5.1	6.9	7.1	4.4

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

TABLEAU 43 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR --ANNEE 1985- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
HOM	1.0	1.6	3.7	10.2	12.6	8.3
SEC27						
FEM	0.8	3.3	5.0	10.7	11.7	8.4
HOM	2.6	4.0	5.7	14.0	8.1	6.5
SEC28						
FEM	2.4	3.7	8.1	17.3	13.2	8.7
HOM	8.4	14.2	16.5	17.3	30.3	15.9
SEC29						
FEM	0.8	1.2	1.2	3.4	4.1	1.6
HOM	0.7	2.8	7.0	10.2	16.1	7.2
SEC30						
FEM	0.2	1.9	4.9	4.6	11.4	4.8
HOM	3.9	5.1	13.9	17.3	56.9	36.0
SEC31						
FEM	1.1	1.5	3.2	4.2	7.5	5.3
HOM	6.1	7.6	13.5	19.6	10.3	12.0
SEC33						
FEM	5.3	5.8	8.2	11.3	6.9	7.7
HOM	2.3	2.9	2.5	5.2	13.0	4.0
SEC34						
FEM	2.5	3.4	3.6	4.6	5.4	3.8
HOM	3.8	4.7	5.9	9.5	0.0	6.1
SEC35						
FEM	4.0	3.3	3.6	3.1	0.0	3.5
HOM	5.0	6.9	11.5	18.2	27.1	20.6
SEC36						
FEM	11.8	4.2	12.2	16.2	19.2	16.4
HOM	8.0	10.6	22.8	33.6	37.9	33.3
SEC37						
FEM	7.0	7.3	15.1	20.6	31.0	24.6
HOM	3.3	4.8	8.1	8.2	6.8	7.3
SEC38						
FEM	6.0	7.5	12.8	17.9	16.9	13.7
HOM	3.0	4.4	8.9	16.4	28.7	14.9
TOTAL						
FEM	1.8	2.5	5.0	8.4	8.9	6.1

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

Tableau 44 - Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1985

SECTEUR		Manoeuvres Ouvriers non qual.	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens	Ingénieurs Cadres	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	31	33	53	55	42	45
Industries de la viande et du lait	T 02	39	37	40	36	40	38
Autres industries alimentaires	T 03	39	57	43	61	48	51
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	85	51	53	53	55	55
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	47	60	62	58	54	58
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	65	70	63	79	61	72
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	72	73	45	68	49	66
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	45	61	48	75	54	62
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	38	50	40	44	44	45
Industrie du verre	T 10	49	58	51	51	54	53
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	55	55	59	55	43	54
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	28	45	38	45	41	42
Fonderie et travail des métaux	T 13	58	54	41	44	40	49
Construction mécanique	T 14	75	56	40	45	39	49
Construction électrique et électronique	T 15	64	81	48	70	74	70
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	64	87	49	64	49	70
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	72	82	50	55	46	61
Ind. textile et de l'habillement	T 18	79	66	35	42	36	55
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	93	69	58	37	28	63
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	46	45	40	44	41	43
Ind. du papier-carton	T 21	30	37	37	41	38	37
Imprimerie, presse, édition	T 22	63	55	41	40	40	45
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	67	62	45	74	43	62
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	80	60	41	45	35	49
Commerce de gros alimentaire	T 25	42	38	35	35	35	36
Commerce de gros non alimentaire	T 26	60	39	37	41	38	39
Commerce de détail alimentaire	T 27	27	24	23	40	32	27
Commerce de détail non alimentaire	T 28	90	30	25	26	31	28
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	52	36	39	27	32	35
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	43	48	29	31	30	31
Transports	T 31	81	41	45	54	70	49
Services marchands aux entreprises	T 33	32	41	39	54	48	46
Services marchands aux particuliers	T 34	62	46	93	71	47	69
Location et crédit-bail immobilier	T 35	26	45	33	45	34	36
Assurances	T 36	17	44	73	45	47	62
Organismes financiers	T 37	53	58	50	45	44	47
Services non marchands	T 38	50	55	60	59	53	58
TOTAL		61	55	47	54	49	52

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Code Niveau 40	Intitulé	Page	Définition par référence au Niveau 100
T 01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	38	01 à 03
T 02	Industries de la viande et du lait.....	39	35, 36
T 03	Autres industries agricoles et alimentaire.....	39	37 à 42
T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	40	04
T 05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	40	05
T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau.....	40	06 à 08
T 07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	42	09 à 11
T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	42	12, 13
T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	42	14, 15
T 10	Industrie du verre.....	42	16
T 11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.....	42	17, 43
T 12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	47	18, 19
T 13	Fonderie et travail des métaux.....	42	20, 21
T 14	Construction mécanique.....	45	22 à 25, 34
T 15	Construction électrique et électronique.....	45	27 à 30
T 16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	45	31
T 17	Construction navale et aéronautique, armement.....	45	26, 32, 33
T 18	Industries textile et de l'habillement.....	47	44, 47
T 19	Industries du cuir et de la chaussure.....	47	45, 46
T 20	Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses.....	47	48, 49, 54
T 21	Industrie du papier et du carton.....	42	50
T 22	Imprimerie, presse, édition.....	47	51

Code Niveau 40	Intitulé	Page	Définition par référence au Niveau 100
T 23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	42	52, 53
T 24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	49	55
T 25	Commerce de gros alimentaire.....	49	57
T 26	Commerce de gros non alimentaire.....	49	58 à 60
T 27	Commerce de détail alimentaire.....	49	61, 62
T 28	Commerce de détail non alimentaire.....	49	63, 64
T 29	Réparation et commerce de l'automobile.....	52	65
T 30	Hôtels, cafés, restaurants.....	52	67
T 31	Transports.....	51	68 à 74
T 33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	52	56, 76 à 80, 82, 83
T 34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	52	66, 84 à 87
T 35	Location et crédit bail immobiliers.....	54	81
T 36	Assurances.....	54	88
T 37	Organismes financiers.....	54	89
T 38	Services non marchands.....	52	90 à 98



N° 90-0140

Délégation
à la
Formation professionnelle

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ay)

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 te
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1986 OU LA
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente d

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ① _____
	Frais de personnel non enseignant ② _____
	Fournitures et matières d'œuvre ③ _____
	Autres frais de fonctionnement ④ _____
Total → ⑤ _____	
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥ _____	
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦ _____
	Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧ _____
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨ _____	
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩ _____	
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (report de la case 1 du cadre J) ⑪ _____	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (report de la case 2 du cadre J) (v. cadre B, case 11) ⑫ _____	
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ② (report de la case 3 du cadre J) ⑬ _____	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑭ _____	
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑮ _____	
Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs privés d'emploi (report de la case 4 du cadre J) ⑯ _____	
Financement de la formation professionnelle en alternance (report de la case 5 du cadre J) ⑰ _____	
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑱ _____	
Total ⑲ _____	
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1986 ⑳ _____	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 19 - ligne 20) (à reporter case ③ du cadre B) ㉑ _____	

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES							
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
PLAN DE FORMATION Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur	Hommes ④						
	Femmes ⑤						
	Total ⑥						
Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦							
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF)							
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé ⑧							
- Stagiaires pris en charge par un fonds d'assurance-formation ⑨							
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑩							
HEURES DE STAGE PRISES EN CHARGE							
- par l'employeur :							
• en totalité au titre du plan de formation ⑪							
• exclusivement au titre du congé individuel de formation ⑫							
- par un F.A.F. ou un O.P.A. CIF (en totalité ou partiellement) ⑬							
FORMATION DES JEUNES EN ALTERNANCE							
- Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification ⑭							
- Total des heures de stages dispensées ⑮							

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE, DES STAGES, SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE					
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE		DÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE TOTALE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE		VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
	Nombre		DURÉE TOTALE DU STAGE EN HEURES	Nombre	
	Hommes 1	Femmes 2			
Moins de 25 ans ①			Moins de 40 h ①		Prévention ①
De 25 ans à moins de 40 ans ②			De 40 h à moins de 160 h ②		Adaptation ②
40 ans et plus ③			160 h et plus ③		Promotion ③
TOTAL ④			TOTAL ④		Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ④
			Dont stages sans convention de formation ⑤		TOTAL ⑤

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(pour les entreprises employant plus de dix salariés)

général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du travail.

DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____

doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 6-04-1987).

N° 2483

Direction générale
des impôts
Département (code) et commune

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE	ANNÉE 86
① Nom et prénom _____ ou raison sociale _____	
② Numéro SIRET _____ du principal établissement	
③ Code activité _____ - Activité principale _____	
④ 1987 N° et rue _____ Tél. _____	
Adresse au 1 ^{er} janvier Code postal _____ Commune _____ Arrt _____ (Paris, Lyon, Marseille)	
⑤ 1986 _____ (en cas de changement)	
Nombre d'établissements de l'entreprise employant (⑥ de 50 à 199 salariés) _____ (⑦ 200 salariés ou plus) _____	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période (⑧) _____ dont nombre d'apprentis sous contrat (⑨) _____ de jeunes en alternance, à l'exception des SIVP (voir notice) (⑩) _____ Nombre de commissions de formation (⑫) _____
A défaut de comité d'entreprise (moins de 50 salariés), nombre de délégués du personnel (⑪) _____	

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période (①) _____ F	
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1983, 1984 ou 1985 (voir notice). Montant de l'abattement (①a) _____ F Salaires nets : différence ① - ①a (①b) _____ F	
Montant de la participation incombant à l'entreprise : [(① ou ①b) × 1,10 %] (②) _____ F	
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 21 du cadre D) (③) _____ F	
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④ (④) _____ F	
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤ (⑤) _____ F	
Excédents reportables de 1983, de 1984 et de 1985 (Total de la colonne 4 du cadre K au verso) (⑥) _____ F	
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ (ou chiffre 0) (⑦) _____ F	
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1986 (voir notice) (⑧) _____ F	
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②) (⑨) _____ F	
Versement dû au titre du congé individuel de formation [(① ou ①b) × 0,10 %] (⑩) _____ F	
Versements effectués au titre de 1986 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPA-CIF), ligne 12 cadre D (⑪) _____ F	
Insuffisance éventuelle ⑩ - ⑪ ou chiffre 0 (⑫) _____ F	
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT (⑬) _____ F	
Pièces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS	
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu (⑭) _____	
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du travail (⑮) _____	
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> ; par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____, le _____	
Nom et qualité du signataire :	Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DATE DE RÉCEPTION	Indemnité de retard Taux % 9000
		Intérêt de retard Taux % 9001
		SOMME
		dont O.C. :
		Date : _____
	N° R. : _____	
	N° R. 30: _____	
	N° d'opération Médoc _____	

G	Rég.	Dép.	N° d'ordre	
----------	------	------	------------	--

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Pages
Tableaux dans le texte	
Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1986.....	11
Pourcentage des nombres d'entreprises 1986.....	22
- n'ayant rien versé au Trésor	
- ayant versé au Trésor	
Dépenses moyennes de formation par salarié 1985-1986.....	24
Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires 1985-1986.....	25
Quatre cartes de France dans le texte	
Année 1985 - Comparaisons interrégionales	
C1 : Taux de participation financière.....	31
C2 : Taux de stagiaires.....	31
C3 : Taux de stagiaires hommes.....	32
C4 : Taux de stagiaires femmes.....	32
Tableaux et graphiques en annexe	
Tableau 1 : Effectifs d'entreprises et de salariés 1985-1986.....	62
Tableau 2 : Effectifs de l'échantillon (entreprises) 1985-1986.....	62
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation 1985-1986.....	63
Tableau 4 : Données financières 1985-1986.....	64
Tableau 5 : Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales 1985-1986.....	65
Tableau 6 : Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie 1985-1986.....	66
Tableau 7 : Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe 1985-1986.....	67

Pages

Tableau 8	: Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages 1986.....	68
Tableau 9	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires 1985-1986.....	69
Tableau 10	: Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle 1985-1986.....	70
Tableau 11	: Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle 1985.....	71
Tableau 12	: Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle 1986.....	72
Tableau 13	: Proportion des salariés ayant suivi des stages (pris en charge par l'employeur au titre du plan de formation) 1985-1986.....	73
Tableau 14	: Proportion des salariés ayant suivi des stages (ensemble des stagiaires) 1985-1986.....	74
Tableau 15	: Répartition des congés de formation 1985.....	75
Tableau 16	: Répartition des congés de formation 1986.....	76
Tableau 17	: Durée moyenne de formation 1985-1986.....	77
Tableau 18	: Effort physique de formation 1985-1986.....	78
Tableau 19	: Répartition des stagiaires par âge et par sexe 1985.....	79
Tableau 20	: Répartition des stagiaires par âge et par sexe 1986.....	80
Tableau 21	: Données relatives à la formation des jeunes en alternance 1985.....	81
Tableau 22	: Données relatives à la formation des jeunes en alternance 1986.....	82
Tableau 23	: Répartition des stages individuels 1985-1986.....	83
Tableau 24	: Principales données régionales - 1985.....	84
	- 1986.....	85
Tableau 25	: Principales masses de dépenses par région 1985-1986.....	86
Tableau 26	: Taux de participation financière par région 1986.....	87
Tableau 27	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires - 1985.....	88
	- 1986.....	89
Tableau 28	: Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge - 1985.....	90
	- 1986.....	91
Tableau 29	: Structure des stagiaires, par région et par sexe, selon la tranche d'âge - 1985.....	92
	- 1986.....	93

	Pages
Tableau 30 : Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1985.....	94
Tableau 31 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1985.....	95
Tableau 32 : Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1985.....	96
Tableau 33 : Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions 1985.....	97
Tableau 34 : Principales données départementales 1985.....	98
Tableau 35 : Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1985.....	100
Tableau 36 : Taux de réponse par secteur 1985.....	102
Tableau 37 : Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1983.....	103
Tableau 38 : Principales données 1985 - Activités économiques (Niveau 100).....	104
Tableau 39 : Principales données sectorielles 1985 (Niveau 38).....	107
Graphique 1 : Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages 1985.....	109
Graphique 2 : Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages 1985.....	110
Tableau 40 : Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille 1985.....	111
Tableau 41 : Pourcentages t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires par secteur 1985.....	112
Tableau 42 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur 1985.....	114
Tableau 43 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur (Comparaison hommes-femmes) 1985.....	116
Tableau 44 : Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur 1985.....	119
Liste des secteurs d'activité économique	120
Fac-similé de la déclaration 2483 - 1986	122

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achévé d'imprimer : février 1988



centre
d'études et
de recherches
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75015 PARIS

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1985-1986

Prix : 95 F



9 782110 019233

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31 quai Voltaire 75340 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 40 15 70 00
Télex : 204 826 DOCFRAN PARIS

Imprimé en France
ISBN : 2-11-001923-9

DF : 1605